



HAL
open science

Identité sociale, identité politique : l'ambassadeur français et l'écrit de soi. Mémoires et écrits privés d'acteurs diplomatiques français

Isalia Stieffatre

► To cite this version:

Isalia Stieffatre. Identité sociale, identité politique : l'ambassadeur français et l'écrit de soi. Mémoires et écrits privés d'acteurs diplomatiques français. Histoire. 2019. dumas-02498262

HAL Id: dumas-02498262

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02498262>

Submitted on 4 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Isalia STIEFFATRE

**Identité sociale, identité politique : l'ambassadeur français et
l'écrit de soi.**

Mémoires et écrits privés d'acteurs diplomatiques français.

1750-1791

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire

Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen Âge à nos jours

Sous la direction de M. Gilles MONTEGRE

Année universitaire 2018-2019



Isalia STIEFFATRE

**Identité sociale, identité politique : l'ambassadeur français et
l'écrit de soi.**

Mémoires et écrits privés d'acteurs diplomatiques français.

1750-1791

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire

Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen Âge à nos jours

Sous la direction de M. Gilles MONTEGRE

Année universitaire 2018-2019

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à :

Le :

Signature :

Les Mémoires ne sont jamais qu'à demi sincères : si grand que soit le souci de la vérité, tout est toujours plus compliqué qu'on ne le dit.

André Gide, *Si le grain ne meurt*, 1926

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier Mr Gilles Montègre pour avoir accepté de m'encadrer pour cette année, ainsi que pour ses conseils et sa patience tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Plus personnellement, je tiens à remercier ma mère, qui a eu la patience et le courage de relire une grande partie de mes écrits et d'en corriger les trop nombreuses fautes. Merci à ma famille, pour leur soutien et leur enthousiasme à l'annonce de l'impression de ce mémoire.

Un très grand merci à Caroline Beylot, pour avoir accepté de corriger mon travail, et pour ses conseils et encouragements prodigués tout au long de cette année ; ce mémoire ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans son aide.

Merci à Alice Mellier, pour sa présence, ses encouragements et sa motivation sans failles. Merci à Augustin André, pour avoir été un compagnon et un soutien durant toutes ses journées passées à la bibliothèque. Et, bien sûr, un remerciement particulier aux Faquins, sans qui cette année et les trois précédentes n'auraient pas eu la même saveur.

Dédicace

À Andrée Salvat, qui m'a appris l'importance de la mémoire.

Sommaire

Introduction	7
Partie 1 - L'ambassade, entre buts personnels et contextes politiques.....	40
INTRODUCTION À LA 1 ^{ÈRE} PARTIE.	42
CHAPITRE I : LES DISPARITÉS LIÉES À LA CHARGE.	44
1. LA DIVERSITÉ DES POSTES	44
2. LE POIDS DU CONTEXTE POLITIQUE.....	57
3. ORDRES REÇUS ET POLITIQUE MENÉE.....	65
CHAPITRE II : LES AMBITIONS PERSONNELLES	73
1. DE L'IMPORTANCE DE LA CHARGE	74
2. DE L'UTILISATION INDIVIDUELLE DU STATUT CONFÉRÉ.....	79
3. LE POSTE D'AMBASSADEUR, UN TREMPLIN POLITIQUE ?	86
CONCLUSION DE LA 1^{ÈRE} PARTIE.....	90
Partie 2 - L'ambassadeur face à lui-même : narration de soi et identité personnelle.....	92
INTRODUCTION À LA 2 ^{ÈME} PARTIE	94
CHAPITRE I : L'AMBASSADEUR FACE À SON MODÈLE TYPE : UNE IDENTITÉ POLITIQUE	96
1. MODÈLES ET TRANSMISSION	96
2. UN COMPORTEMENT SPÉCIFIQUE	108
3. <i>QUALITÉS ET CAPACITÉS MISES EN VALEUR</i>	117
CHAPITRE II : L'AMBASSADEUR FACE À LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS.....	123
1. PLACE, POIDS ET POUVOIR DANS LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS D'EUROPE	124
2. INTÉGRATION ET ADAPTATION.....	136
3. POSITION POLITIQUE ET CULTURELLE	140
CONCLUSION DE LA 2^{ÈME} PARTIE	152
Conclusion.....	153

Introduction

Entre 1774 et 1780, le chevalier Marie-Daniel Bourrée de Corberon, alors chargé d'affaires en Russie, auprès de Catherine II, écrit, presque au jour le jour, son journal intime¹, qu'il rédige de telle manière qu'il prend la forme d'une correspondance fictive avec son frère, resté en France. Il y raconte sa vie en Russie, ses fréquentations, ses occupations, son travail, ses visites à l'Impératrice, les affaires qu'il a à traiter, les caractéristiques de la société Russe. Loin de livrer un compte rendu froid et méthodique de sa charge, il s'épanche, décrivant autant ses occupations de la journée que ses visites amicales ou son travail comme secrétaire d'ambassade. L'exercice auquel il se prête est de plus en plus commun au XVIII^e siècle, siècle qui voit se développer une culture de conversation² et où l'écrit, l'écrit personnel, prend une place de plus en plus prépondérante, chez une élite qui cherche à la fois à transmettre et à construire une identité précise à travers ces écrits³. En effet, le chevalier de Corberon n'est pas le seul noble diplomate à s'être prêté à cet exercice : comme lui, une demi-douzaine d'ambassadeurs du XVIII^e ont eux aussi pris la plume⁴, pour raconter leur vie et leur métier, qu'ils l'aient exercé pendant trois ans ou la majeure partie de leur vie. Hommes de leur siècle, ces aristocrates, qu'on appelle envoyés, ministres, ambassadeurs ou plénipotentiaires selon leur rang⁵, ne se cantonnent pas à la politique lorsqu'ils décident d'écrire sur leurs faits et gestes. Nombre d'entre eux ne sont pas ambassadeurs de carrière⁶ : hommes d'église ou hommes de guerre, leurs motivations pour suivre cette voie sont diverses, et leurs écrits témoignent d'un intérêt qui va au-delà de la simple pratique diplomatique et politique. Il serait d'ailleurs simpliste de les réduire au simple statut « d'espion avoué », tel que les présentait le cardinal de Bernis — bien qu'ambassadeur lui-même — à Casanova⁷ dans l'une de ses lettres, ou de les qualifier, selon les mots de Diderot, d'« *homme rusé, instruit et faux,*

¹ L.-H. Labande, *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon*, Paris, Plon, 1901, 2 vol.

² P. Ariès, Georges Duby, Roger Chartier (dir.), *Histoire de la vie privée. 3 : De La Renaissance aux Lumières*, Paris, Edition revue et complétée, Seuil, 1999

³ J.-P. Bardet, E. Arnould, F.-J. Ruggiu (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Age à l'époque contemporaine) : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010

⁴ C. Béchu, « Les diplomates et le goût des lettres et des arts dans la France du XVIII^e », texte non publié à ce jour.

⁵ Voir partie I, chapitre 1

⁶ C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e : formation et carrière », dans Lucien Bély, (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1997, p.331-346

⁷ Casanova, *Histoire de ma vie*, Paris, Robert Laffont, 1993, t. II, vol. 5, chap. IV, p. 67

envoyé aux nations étrangères pour mentir en faveur de la chose publique »⁸. L'ambassadeur est autrement plus complexe, encore plus au XVIII^e siècle, et sa charge autrement plus diverse que le simple fait d'espionner et de mentir pour le compte de son roi⁹. Ces envoyés le sont dans un contexte européen mouvant, à l'aube de la Révolution Française, où les guerres font et défont les alliances, et où la négociation, cœur de la charge de ces ambassadeurs de l'époque moderne, est devenue essentielle dans une Europe qui cherche la paix et qui théorise le principe de Paix Perpétuelle¹⁰, de manière à instaurer et à garder, du mieux possible, un équilibre entre les puissances européennes de ce siècle¹¹. Plus que de simples représentants, plus que de simples espions, les ambassadeurs doivent négocier, traiter, informer, flatter, menacer parfois, pour permettre aux intérêts de leur pays et de leur roi de triompher : « *L'ambassadeur de l'Ancien Régime était, bien plus qu'un agent de renseignement, un véritable plénipotentiaire, chargé de négocier des traités sans être désavoué ; il était donc investi de lourdes responsabilités et sa tâche était alors difficile mais exaltante* »¹². C'est une charge prenante, parfois ingrate, qui nécessitait de très longs séjours dans des pays étrangers et une capacité à s'adapter aux événements les plus inattendus. Pour la grande majorité d'entre eux, rien ne les y préparait, si ce n'est la vie de cour et d'intrigues ; certains y ont basé leur carrière et ont accédé aux Ministères et au Conseil du Roi¹³, là ou d'autres n'ont effectué qu'une unique mission avant de tomber en disgrâce. Certains ne voyaient en cette charge qu'un moyen de s'élever politiquement, là ou d'autres mettaient toute leur énergie au service du Roi qui les avait envoyés. Qui qu'ils soient, les ambassadeurs de l'époque moderne furent des hommes complexes, aux motivations et aux préoccupations diverses, et ceux qui ont écrit sur leur temps passé en

⁸ Diderot, *Diderot et Catherine II*, édité par Maurice Tourneux, Genève, Slatkine, 1970

⁹ L. Bély, *Espions et ambassadeurs : au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990

¹⁰ Sur le principe de « paix perpétuelle », voir : Abbé de Saint-Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, Fayard, 1986 ; Kant, *Vers la paix perpétuelle : un projet philosophique*, Paris, J. Vrin, 2007 ; Rousseau, *Principes du droit de la guerre* ; B. Bachofen, C. Spector (dir.), *Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, J. Vrin, 2008 ; B. Arcidiacono, *Cinq types de paix : une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, PUF, 2011

¹¹ Sur l'équilibre européen du XVIII^e siècle, voir : G. Livet, *L'équilibre Européen de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e*, Paris, PUF, 1976 ; L. Bély, « La politique des cabinets au XVII^e : les 'systèmes' diplomatiques en Europe » dans *L'ordre Européen du XVI^e au XX^e : actes du colloque de l'Institut des recherches sur les civilisations de l'Occident moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, p.89-98 ; L. Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p.496-498

¹² L. Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p.54-55

¹³ On peut citer, comme exemples dans ce cas de figure, le comte de Vergennes, le duc de Choiseul, le duc de Choiseul-Pralin, le cardinal de Bernis et le comte de Saint-Priest dans une certaine mesure, qui seront étudiés plus en avant dans ce mémoire.

ambassade l'ont fait pour livrer une vision bien personnelle, autant de leur charge que de leur identité en tant qu'ambassadeur français en Europe au XVIII^e.

Façonnés par les différents courants de pensée, artistiques ou littéraires de leur temps, ces ambassadeurs sont, par obligation sociale, plongés dans les milieux savants les plus divers¹⁴ : salons, académies, sociétés de pensée, tous les accueillent en leur sein. Pour ces nobles, cultivés et instruits, l'écriture de Mémoires et de journaux devient ici une continuité sociale et culturelle, qui met en avant et amène tout un système de valeurs et de traditions, qui se décline et se retrouve dans les écrits privés¹⁵. Quels que soient leur but et leurs intentions (exercice de mémoire, transmission, introspection, justification ...), ces hommes, diplomates, cultivés et écrivains par la force des choses, livrent alors leur vision personnelle de leur monde, de leur métier et de leur statut, des hommes qu'ils rencontrent et des cours qu'ils fréquentent, comme ils laissent aussi se raconter leurs sentiments et leurs ressentis face au monde qui les entoure et au contexte politique du siècle dans lequel ils évoluent. C'est là leur perception personnelle, partielle et arrangée parfois, écrite à posteriori souvent, mais qui a l'intérêt de raconter à la fois un métier, une époque et une pratique dans un contexte européen, et surtout français, en pleine ébullition.

*

La charge d'ambassadeur et la pratique de la négociation, petit historique.

Dans les faits, la diplomatie connaît son essor au XVI^e siècle. Le modèle pour les premiers ambassadeurs de l'époque moderne est calqué sur les envoyés vénitiens, pionniers et experts dans ce domaine, ainsi que sur les nonces et apostats de l'Église¹⁶. Pour les premiers envoyés européens, le plus simple pour commencer est alors d'utiliser des réseaux déjà existants, à savoir les réseaux commerciaux installés depuis longtemps entre les pays ; le développement de réseaux purement politiques vient ensuite, par adaptation. Mais la rapide évolution des structures européennes fait apparaître le besoin nouveau pour les princes d'être représentés auprès des cours étrangères ; à partir du XVII^e siècle, les monarques ne quittent plus, ou très rarement, leur territoire¹⁷ : l'envoyé devient alors, par nouvelle nécessité, la représentation à l'étranger du prince, une « *image parfaite*

¹⁴ C. Béchu, « Les diplomates ... », *op. cit.*

¹⁵ J.-P. Bardet, E. Arnould, F.-J. Ruggiu (dir.), *op. cit.*

¹⁶ L. Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1997, p. 11-23

¹⁷ *Ibid.*

du roi, mais en moins encombrant »¹⁸. Avec le temps et la démocratisation de ce type de missions et d'envoyés, se met alors en place tout un arsenal de normes, techniques et codes entourant cette nouvelle profession¹⁹. Les ambassadeurs développent une hiérarchie, d'abord entre eux selon les différents types d'envoyés — ambassadeur permanent, ambassadeur extraordinaire, ministre plénipotentiaire ou simple envoyé — puis les uns par rapport aux autres, selon la préséance en vigueur dans les cours européennes, et qui s'organise en fonction de la puissance du pays d'origine de l'ambassadeur ; elle-même intimement liée à l'influence politique détenue par ledit pays, à travers, donc, sa présence diplomatique en Europe et l'importance de ses réseaux. Les tâches de l'ambassadeur se multiplient au fil du temps et la pratique diplomatique évolue pour s'adapter aux nouveaux impératifs. On distingue rapidement deux types d'ambassadeurs : l'ambassadeur permanent, qui est nommé pour une mission de long terme, et qui réside de manière pérenne dans le pays d'envoi ; et l'ambassadeur extraordinaire²⁰, nommé et envoyé pour des occasions spéciales, avec des missions plus courtes et un décorum bien plus codifié²¹. Chaque nation organise son propre réseau diplomatique ; en France, on commence à institutionnaliser la chose vers le milieu du XVII^e siècle, au moment de la Paix des Pyrénées et de l'apparition de la notion de « secret d'État » ou de « papiers d'État », préfigurant celle de diplomatie étatique, sous Louis XIV²². Elle englobe alors les lettres et les traités touchant aux relations extérieures du Royaume de France. Trente ans plus tard, en 1680, la création des archives des Affaires Étrangères par Colbert de Croissy, alors Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, marque l'apparition d'un premier système d'archivage de ces papiers diplomatiques²³. Ces archives sont ensuite stockées, à partir de 1763, dans l'Hôtel des Affaires Étrangères. De manière générale, le département des Affaires Étrangères met en place, au XVIII^e siècle, toute une organisation administrative pour gérer au mieux la diplomatie étrangère : constitution de collections de cartes, création d'un bureau d'interprètes pour les dépêches ou journaux en langue étrangère, apparition du

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ L. Bély, « La politique des cabinets au XVII^e siècle : les 'systèmes' diplomatiques en Europe. » dans *L'ordre Européen du XVI^e au XX^e siècle : actes du colloque de l'Institut des recherches sur les civilisations de l'Occident moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998, p.89-98

²⁰ L. Bély (dir.), *L'invention...*, *op.cit.*

²¹ Ce type d'ambassadeur est traditionnellement envoyé lors de mariages, de naissances ou de signatures de traités.

²² I. Nathan, « Les archives anciennes du ministère des affaires étrangères », dans *L'invention...*, *op.cit.*, p.193-204

²³ *Ibid.*

bureau des fonds chargé de gérer la comptabilité du département²⁴... Suivant le même désir d'organisation, on voit se créer, dans les premières années du XVIII^e siècle, des formations pour futurs ambassadeurs et ministres ; on peut en citer deux d'importance : L'Académie de Jean-Baptiste Colbert de Torcy, créée en 1715, était censée former « *non seulement des secrétaires d'ambassade, ce qui est beaucoup, mais des résidents, des envoyés, des ambassadeurs, enfin des hommes qui puissent dignement servir le Roi et l'État dans les affaires étrangères* »²⁵, mais périclita jusqu'à sa fermeture en 1720. À l'opposé, l'Université de Strasbourg offrait une formation politique et des cours, menés par Jean-Daniel Schoepflin²⁶, qui présentaient l'Histoire de l'Europe, les grandes familles régnantes, les traités, les dynasties souveraines d'Allemagne, le droit des gens ... et réussit à attirer et à former de nombreux jeunes nobles d'Europe. Cette formation était l'une des rares dispensées aux futurs diplomates, qui d'ordinaire se formaient par eux-mêmes, en allant consulter archives et anciens ambassadeurs. Cette absence de formation appropriée explique la sous-représentation de « techniciens » dans le cortège ambassadorial français²⁷, et peut-être aussi la recrudescence des traités, théoriques et pratiques, concernant la diplomatie et la charge d'ambassadeur, qui ont fleuri et ont été édités tout au long de l'époque moderne, et qui furent dans toutes les bibliothèques des ambassadeurs. Avec ces traités, arrivent également de nouveaux principes et idées concernant la gestion des relations entre États européens. Dans cette Europe qui recherche la paix et l'équilibre, les ambassadeurs deviennent rapidement d'une importance capitale, et à défaut d'avoir des institutions globales sur lesquelles reposerait la conservation de cette entente, c'est la somme du travail diplomatique réalisé entre le XVII^e et le XVIII^e siècle qui en est devenue la base²⁸.

De fait, la théorisation et la caractérisation du métier d'ambassadeur, ainsi que de la pratique politique en tant que telle, ne datent pas du XVII^e siècle. En 1513 déjà, Nicolas Machiavel écrit « Le Prince », traité politique définissant comment devenir prince et le

²⁴ J.-C. Allain, F. Autrand, L. Bély... (et al.), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, partie « Les Temps Modernes » p.391

²⁵ J. Klaitis, "Hommes de lettres et réforme politique en France à la fin du règne de Louis XIV : la formation de l'Académie politique" (1710), *Revue d'histoire diplomatique*, 1975, p.12, tel que cité dans C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e : formation et carrière », *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1997, p.331-346

²⁶ L. Bély, « La politique ... » dans *L'ordre Européen...*, *op.cit.*

²⁷ C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e : formation et carrière », dans Lucien Bély, (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1997, p.331-346

²⁸ L. Bély, « La politique ... » dans *L'ordre Européen...*, *op.cit.*

rester à travers certaines pratiques politiques, notamment celle des envoyés dans les cours étrangères et celle de la négociation²⁹. Jamais nommé ambassadeur, car la tâche était alors réservée aux membres des familles florentines les plus importantes, il fut néanmoins l'un des envoyés spéciaux favorisés du gouvernement florentin entre 1498 et 1512, lors de sa carrière politique³⁰. Nous sommes alors en plein dans la Renaissance, moment fondateur dans l'apparition de la diplomatie internationale : c'est à cette époque que se développe, en Italie, le système des ambassades permanentes et l'organisation de la négociation entre Princes comme une institution, avec des règles et des traditions. Dans son traité, Machiavel expose alors la négociation comme une caractéristique importante de l'arsenal politique du Prince — bien qu'à ses yeux elle n'en soit pas la principale — et l'assimile au secret et à la dissimulation³¹. Convaincu de l'importance des ambassades permanentes, il affirme que la ruse amenée par la négociation permet de pallier le manque de force d'un État, et est donc fondamentale dans l'obtention et la conservation du pouvoir. Cette emphase sur la nouvelle importance de la négociation comme point central des relations entre États fait écho au développement de cette pratique dans les deux siècles suivants, au XVII^e et au XVIII^e, et surtout aux traités pratiques et théoriques édités en nombre. Dans cette Europe de l'Ancien Régime, nombre de ceux qui vont écrire sont partisans de l'équilibre et de l'importance de la politique de la négociation. En faire une liste exhaustive serait ici interminable et inutile pour le sujet, mais il est néanmoins nécessaire d'en citer certains, les plus utilisés et plébiscités entre le XVII^e et le XVIII^e, à savoir : « L'Ambassadeur et ses fonctions » par Abraham de Wicquefort, « De la manière de négocier avec les souverains » de François de Callières, « L'idée du parfait ambassadeur » par Louis Rousseau de Chamoy, et « Principes des Négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe » par Gabriel Bonot de Mably. Autant juristes qu'hommes d'église ou écrivains, ces hommes mettent en avant dans leurs écrits l'importance de catégoriser et réguler le « droit de la guerre », le « droit des gens » et les relations entre États européens³². Ces ouvrages constituent donc la base théorique la plus importante concernant le métier d'ambassadeur, ses fonctions, les lois

²⁹ Sur Machiavel et la négociation comme arme du pouvoir, voir : A. Colson, « Machiavel, *Le Prince* et la négociation », *Négociations*, vol. 20, no. 2, 2013, pp. 147-157

³⁰ Sur la carrière politique de Machiavel, voir : J. M. Najemy (ed.), *The Cambridge Companion to Machiavelli* (Cambridge Companions to Literature), Cambridge, Cambridge University Press, 2010

³¹ Cette idée du secret comme colonne vertébrale de la négociation, que ce soit dans son processus ou dans ses débouchés, reste très importante jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

³² Sur le droit des gens, et plus généralement sur les nouvelles idées de droit en Europe, voir : E. Jouannet, *Emer de Vattel et l'émergence doctrinale du droit international classique*, Paris, A. Pédone, 1998 ; J. Picq, *Une histoire de l'État en Europe : pouvoir, justice et droit du Moyen âge à nos jours*, 3^e ed., Paris, Presses de Sciences Po, 2015

régissant les relations entre États et le comportement du négociateur lorsqu'il doit respecter et mettre ces lois en pratique. Ils s'apparentent dans cette optique à la pensée de Montesquieu, qui écrivait : « *Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts* »³³. Leur présence dans la majorité des bibliothèques d'ambassadeurs du XVIII^e siècle atteste de leur importance dans la pratique du métier et dans sa compréhension. En France, le début du XVIII^e siècle voit émerger une nouvelle approche de la politique, qui ne mise plus uniquement sur la force brute pour remporter des victoires, et qui utilise de plus en plus les talents de ses envoyés, pour signer traités et alliances, et qui tente, avec plus ou moins de réussite, de se placer comme arbitre de l'Europe³⁴.

L'ambassadeur lui-même, en tant que personne, n'échappe pas au besoin de catégoriser et de théoriser qui sévit lors de l'époque moderne. Ses fonctions, mais aussi son comportement, sa manière d'agir et de réagir, ses qualités, ses compétences et ses connaissances, son caractère, son milieu social et son mode de vie, tout fut sujet à théorisation et description. Machiavel, au début du XVI^e siècle, décrivait dans sa « Lettre à Raffaello Girolami à l'occasion de son départ pour l'Espagne auprès de l'Empereur »³⁵ la fonction de négociateur de l'ambassadeur comme étant :

*Une de ces charges qui honorent un citoyen, et l'on ne peut dire propre à gouverner celui qui n'est pas propre à l'assumer. [...] Un Orateur doit s'évertuer par-dessus toute chose à acquérir du prestige, lequel s'acquiert en se comportant en homme de bien, libéral et droit, et non pas en homme avare, double-face, qui pense une chose et en dise une autre*³⁶.

Depuis, l'idée du « bon ambassadeur » a fait son chemin et il est intéressant de voir que sa description n'a que peu changé depuis les premiers traités faisant suite à Machiavel, jusqu'à ceux, bien plus critiques, de la seconde moitié du XVIII^e siècle³⁷. L'ambassadeur

³³ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748

³⁴ J.-C. Allain, Françoise Autrand, Lucien Bély... (et al.), *Histoire ...*, *op. cit.*, p.15

³⁵ Machiavel, *Œuvres complètes*, E. Barincou (dir.), Paris, Gallimard, (coll. « La Pléiade »), 1952, p.1456-1460

³⁶ *Ibid.*

³⁷ M. Belissa, « De la critique de "l'art de négocier" à l'apprentissage de la "politique". Mort du "bon ambassadeur" et apparition du "diplomate" (c.1750-c.1830) » dans Andretta, Stefano, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*. Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015

de ce siècle est recruté majoritairement au niveau national ; on n'emploie plus d'étrangers pour des postes à l'étranger. Majoritairement issus de la noblesse, la carrière diplomatique prolonge celle des armes, et le rôle des hommes d'Église devient de moins en moins important, avec cependant de notables exceptions, comme le cardinal de Bernis³⁸. L'ambassadeur se doit d'être un homme instruit, riche et au rang aristocratique élevé, avec une expérience de la cour, qui sait s'adapter et négocier pour les intérêts de son souverain. La connaissance de savoirs touchant à des domaines divers est un atout, sans toutefois être un facteur déterminant : « *Les hommes de lettres ne font pas forcément des bons négociateurs, mais un ignorant en ces matières n'a aucune chance de réussir* »³⁹. Il n'est donc pas étonnant de voir l'intérêt certain porté par de nombreux ambassadeurs français aux lettres, aux arts et à la science au XVIII^e siècle⁴⁰.

Cette image, codifiée, est néanmoins remise en question au XVIII^e siècle, sous l'influence des Lumières. Le contexte global européen, à la fois politique, sociétal et culturel, fait vaciller les notions concernant le métier d'ambassadeur et sa représentation. Sa place, son utilité et surtout sa conception même sont remises en question, attaquées par l'idéologie des Lumières⁴¹, qui ne voit en eux que des menteurs, menant une politique « contraire à l'intérêt des peuples »⁴², présentant la diplomatie comme un « esprit de mesquinerie et de tromperie »⁴³, ignorante des règles morales et des principes de justice et de paix. À la fois siècle d'intenses négociations et du rejet de la personne chargée de les mener, le XVIII^e siècle offre un contexte complexe sur la question de diplomatie et des hommes missionnés dans le but de la faire réussir.

L'Europe du XVIII^e siècle, vue générale

L'Europe du XVIII^e siècle est une Europe en pleine effervescence : en moins de 100 ans — si on s'en tient aux bornes chronologiques françaises — de la mort de Louis XIV à la Révolution française, l'Europe connaît un renversement de ses alliances historiques, une bascule dans son organisation politique, la montée en puissance de nouveaux états, et l'apparition des Lumières, qui va entraîner des changements culturels qui vont impacter profondément le continent.

³⁸ Voir « Les auteurs et leurs écrits » dans la troisième partie de cette introduction

³⁹ M. Belissa, « De la critique ... », *op. cit.*

⁴⁰ C. Béchu, « Les diplomates... », *op. cit.*

⁴¹ M. Belissa, G. Ferragu, *Acteurs diplomatiques et ordre international, XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Kimé, 2007.

⁴² M. Belissa, « De la critique ... », *op. cit.*

⁴³ *Ibid.*

Utiliser ces jalons chronologiques purement français ne doit cependant pas induire en erreur : au XVIII^e siècle, bien qu'encore très puissante, la France n'occupe pas le devant de la scène politique. L'émergence de la Prusse avec Frédéric II, la montée en puissance de la Russie, d'abord sous Pierre 1^{er} puis sous Catherine II, les guerres coloniales, l'Indépendance des États-Unis et la puissance autrichienne, menée par Marie-Thérèse puis son fils, Joseph II, changent la donne et de nouveaux acteurs aspirent désormais à mener le jeu en Europe.

C'est dans ce XVIII^e siècle, toujours en mouvement, marqué par des renversements d'alliances et l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène européenne, que se développent de nouvelles idées dans la gestion politique et diplomatique des relations entre États européens, et sur la recherche d'un équilibre, fragile mais réel, entre ces États.

L'évolution de la pratique diplomatique au XVIII^e siècle

On voit se développer, au cours du siècle, toute une nouvelle approche à la diplomatie, aux relations entre États européens, ainsi qu'une idée précise qui commence à faire son chemin, notamment via l'abbé de Saint-Pierre : le principe de la Paix Perpétuelle⁴⁴. En accord avec la prise d'importance de l'idée du droit naturel opposé au droit des souverains dans la politique européenne — à savoir un droit international qui protégerait l'Europe des velléités d'expansion de ses dirigeants — ce principe de paix perpétuelle s'appuie sur la recherche d'un équilibre européen basé sur les négociations et les relations entre États, pour faire éviter à l'Europe toute explosion. Marc Fumaroli parle d'un « XVIII^e siècle où la diplomatie imprègne tout, parce que ce siècle a recherché passionnément une paix civilisée qu'il savait fragile »⁴⁵. Cette recherche se base sur un socle de principes fondamentaux pour entretenir cet équilibre, à savoir la rationalisation de l'État et sa cohérence territoriale, portées par la nécessité d'une organisation intérieure et d'une cohérence géographique, l'importance de la fixation des frontières pour essayer de couper court aux revendications territoriales futures, et surtout le développement d'une culture de négociation et d'entente entre États⁴⁶. C'est à partir de ce principe que le XVIII^e devient alors un siècle « d'intenses et importantes négociations internationales »⁴⁷. On recherche un équilibre, à travers les maisons régnautes, qui semblent moins enclines à se

⁴⁴ Abbé de Saint-Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, Fayard, 1986

⁴⁵ M. Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Fallois, 2001

⁴⁶ L. Bély, *Les relations internationales en Europe, XVII^e-XVIII^e*, 4e ed, Paris, PUF, 2007

⁴⁷ *Ibid.*

faire la guerre pour un bout de territoire — c'était néanmoins sans compter sur l'apparition de la Prusse et de la Russie comme acteurs européens — et cet équilibre « *devient un idéal politique en Europe et l'objet d'une réflexion à la fois théorique et pratique* »⁴⁸. Cet équilibre s'appuie aussi sur l'idée d'une culture politique commune, qui passerait à la fois par une formation de terrain chez les envoyés, et par une formation plus théorique, menée par l'Université de Strasbourg par exemple.

Le XVIII^e est une époque d'oppositions diplomatiques : on cherche à consolider des alliances entre maisons régnantes centenaires, mais l'importance de l'État et sa centralisation se font de plus en plus présentes ; on alterne entre idéaux philosophiques — justice et bonheur du peuple, amenés par les Lumières — et raison d'État ; au final, on développe, sans forcément en avoir conscience, une alternative aux relations entre souverains : avec l'affirmation de l'État, l'omniprésence et l'incarnation du pouvoir dans une personne ou une lignée de plus en plus intangible n'est plus au goût du jour⁴⁹. C'est là tout le paradoxe du XVIII^e siècle : on voit apparaître le développement de tout un arsenal de techniques, de théories et de pratiques diplomatiques pour maintenir l'équilibre entre les pays, pour aller vers l'idéal de paix perpétuelle, afin de créer un monde de négociations ; mais ce développement amène et façonne des bouleversements politiques qui mènent à la naissance des États-nations, construits dans des révolutions et pour la guerre⁵⁰.

Contexte culturel

Au-delà de l'idée de mise en relation via la diplomatie, le XVIII^e a aussi été un siècle riche en innovation culturelle, et notamment via l'apparition du mouvement des Lumières, qui a influencé dirigeants et politiques, et qui a été à l'origine de bien des révolutions. Pour le résumer en quelques mots et en quelques exemples, ce mouvement se caractérise par une foi dans le progrès et les connaissances — *l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, les œuvres de Buffon et Linné, les travaux de Voltaire, les écrits de Rousseau et de Montesquieu, les découvertes de Lavoisier et Jussieu, entre autres — et par une opposition à l'obscurantisme et au despotisme. Ce contexte culturel se diffuse dans toute l'Europe et fait se développer une philosophie commune, où l'influence des idées des Lumières sur le bien-être des peuples va toucher jusqu'aux souverains les plus absolus du siècle, Joseph II ou Catherine II en tête. Les Lumières emmènent la primauté de l'esprit

⁴⁸ L. Bély, « La politique ... » dans *L'ordre Européen...*, *op.cit*

⁴⁹ G. LIVET, *L'équilibre Européen de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e*, Paris, PUF, 1976

⁵⁰ L. Bély, « La politique ... » dans *L'ordre Européen...*, *op.cit*

scientifique sur l'idée de la Providence divine, le progrès de l'esprit critique, l'affirmation d'une idée de tolérance, un début de désacralisation de la monarchie, et une évolution de la réflexion politique. Elles développent dans leur sillage des lieux de discussion et de critique : salons littéraires, salons artistiques, cafés mondains, cabinets de curiosités ou clubs politiques à la mode anglaise ; leur influence sur le contexte politique et diplomatique de l'Europe est importante : elles touchent toutes les strates de la haute société européenne, ambassadeurs comme ministres, souverains comme courtisans, philosophes comme scientifiques. Avec un cadre intellectuel commun, arrive une « rationalité nouvelle »⁵¹ : les réflexions sur la nature de la paix et de la guerre se font plus nombreuses, et on voit apparaître une mise au ban de l'idéologie guerrière dans certaines cours d'Europe. Avec les Lumières arrive un nouvel universalisme et une idée du bonheur du genre humain⁵². La diplomatie se voit alors être rediscutée, perçue soit comme un outil des rois pour le mensonge, soit comme un instrument de paix entre les peuples⁵³.

La France comme arbitre de l'Europe ?

La position politique française du XVIII^e est particulière : en perte de puissance militaire, affaiblie économiquement, elle reste d'une importance sans égale sur la scène culturelle : c'est elle qui voit sa langue se diffuser partout, dans toutes les cours d'Europe, et devenir la langue principale de la diplomatie et des relations européennes ; c'est elle qui voit l'Europe se tourner vers Versailles et sa cour pour s'en inspirer et copier les manières et la culture. Marc Fumaroli parle d'un XVIII^e siècle où « *les français sont partout chez eux, où Paris est la seconde patrie de tous les étrangers et où la France est l'objet de la curiosité générale des Européens* »⁵⁴. Mais au-delà de cette importance culturelle, la France change de paradigme politique au cours du XVIII^e, et par conséquent, de place dans la géopolitique européenne du siècle.

Au sortir du XVII^e, après la mort de Louis XIV et alors que son règne de soixante ans laisse place à la régence, les ministres des Affaires étrangères et les ambassadeurs français font évoluer leur vision de la politique européenne, opposant alors à l'ancienne volonté hégémonique du Roi Soleil des ambitions plus pragmatiques, et ayant pour but de

⁵¹ A. Hugo, *Rivalités Européennes et hégémonie mondiale, XVIe-XVIIIe*, Paris, Armand Collin, 2002.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ M. Fumaroli, *Quand l'Europe ...*, *op. cit.*

se poser comme élément stabilisateur de l'Europe, en menant une politique d'équilibre⁵⁵. Le précurseur de cette politique est sûrement le cardinal de Fleury, qui réorganise la politique française à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, et qui a pour but principal la paix et la stabilité. Dans sa continuité, s'affirme l'idée d'une France qui doit se faire respecter sans se faire craindre ; elle devait être, selon les mots de Germain-Louis Chauvelin, ministre des Affaires étrangères sous Louis XV : « *une puissance qui ne veut point se mêler des affaires d'autrui, mais qui en même temps veut toujours avoir les yeux bien ouverts pour ne rien souffrir qui puisse changer, ou altérer le système, et l'équilibre fixé par les dernières conditions de paix* »⁵⁶. Il y a une volonté d'établir un système complet et pratique, prenant en compte toutes les possibilités pour parer à toute éventualité. La France étant, au XVIII^e, dépourvue de toute revendication territoriale et donc de danger pour ses voisins, elle peut se permettre de se placer comme arbitre diplomatique d'un continent qui cherche un équilibre. Le nom le plus associé à cette politique de la balance des forces est sûrement celui de Charles-Gravier de Vergennes, ministre des Affaires étrangères entre 1774 et 1787. Se plaçant à la fois dans la continuité de la politique du cardinal de Fleury et de celle du duc de Choiseul, Vergennes est en accord avec l'idée que seule la France peut être la garante de cet équilibre européen⁵⁷. Cela passait alors par la définition d'une continuité et d'une cohérence dans la politique étrangère de la France, en s'appuyant sur les commis du ministère des Affaires étrangères, qui restaient lorsque les ministres partaient. On passe alors d'une logique de puissance universelle — en essayant de soumettre et d'écraser tous les autres — à une politique plus pragmatique, que Vergennes appelait l'« *équilibre italique* »⁵⁸. Néanmoins, cela ne veut pas dire que la France à cette époque était contre l'usage de la force ; en grand opposant aux Anglais, Vergennes estimait qu'il fallait parfois imposer cet équilibre par la force si nécessaire : « *on n'est jamais plus assuré de la paix que lorsqu'on est en situation de ne pas craindre la guerre* »⁵⁹. Lui qui voyait l'Angleterre comme la grande ennemie de la France, il réussit à mener la guerre tout en conservant un certain équilibre sur le continent, en désignant la Grande-Bretagne

⁵⁵ J.-C. Allain, F. Autrand, L. Bély... (et al.), *Histoire ...*, *op. cit.*

⁵⁶ Arch. Aff. Etr. Paris, Mémoires et documents France 418, fol. 22 v^o., tel que cité dans L. Bély, « La politique des cabinets au XVII^eme : les "systèmes" diplomatiques en Europe », dans *L'ordre Européen du XVI^eme au XX^eme*, p.89-98.

⁵⁷ J.-F. Labourdette, « La politique Européenne de Vergennes », dans *L'ordre Européen du XVI^e au XX^e siècle*, p. 99-111

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Louis-Philippe de Ségur, *Politique de tous les cabinets d'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, 1825, t.3, p.157-158, tel que cité dans *Ibid.*

comme ennemie de cet équilibre⁶⁰. Cette utilisation de la guerre pour fortifier la paix, on la retrouve également dans l'opposition entre l'Empire ottoman et la Russie ; le premier fut plus ou moins poussé par la France et Vergennes lui-même, lorsqu'il était ambassadeur sur place, à rouvrir le front Russe, de manière à divertir Catherine II de ses ambitions d'expansion vers l'ouest, tout en l'affaiblissant militairement, Vergennes considérant alors l'Empire russe comme un autre élément perturbateur de l'équilibre européen.

Cette politique d'équilibre, qui subsiste jusqu'à la mort de Vergennes en 1788, fait de la France une puissance d'équilibrage en Europe, et de ses ambassadeurs les acteurs de cet équilibre, loin des prétentions belliqueuses de Louis XIV un siècle plus tôt.

*

Les écrits du for privé au XVIII^e

En Europe, la pratique de l'écrit comme pratique personnelle, à but privé et mémoriel, ne se développe vraiment qu'au mitan du XVIII^e siècle⁶¹. Avant le XVIII^e, ce type d'écrit concerne essentiellement l'administration, ou ce qu'on appelait alors des livres de raison, qui étaient à la fois des livrets de famille et des livres de comptes⁶². Au départ, l'idée du journal est née d'un besoin administratif de garder par écrit les échanges commerciaux, et de les gérer. Sa lente évolution vers l'écrit personnel se fait au fil des siècles, passant de l'écrit purement administratif, à un mélange de l'administration et du personnel avec les livres de raison, puis les chroniques historiques et enfin l'individuel et le personnel. Ce type d'écrit se développe en corrélation avec d'autres facteurs qui apparaissent petit à petit : l'évolution de la lecture orale à la lecture silencieuse, l'apparition de papier qui permet de garder et d'écrire plus simplement, mais surtout l'invention de l'horloge mécanique, qui apporte avec elle le concept du temps qui passe, du temps qui reste, l'idée de la planification du temps de la journée et de son organisation. L'indication du temps qui passe, qui est écoulé et perdu est ainsi un profond stimulant pour la productivité⁶³.

⁶⁰ J.-F. Labourdette, « La politique ... », *op. cit.*

⁶¹ Sur les écrits privés en Europe au XVIII^e siècle, voir : P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime, histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006 ; P. Ariès, G. Duby, R. Chartier (dir.), *Histoire de la vie privée. 3 : De La Renaissance aux Lumières*, Edition revue et complétée, Paris, Seuil, 1999 ; J.-P. Bardet, E. Arnould, F.-J. Ruggiu (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Age à l'époque contemporaine) : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010

⁶² P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime, histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006

⁶³ *Ibid.*

Avec le XVIII^e viennent aussi les Lumières et, avec elles, le développement du concept de l'individualité et de l'identité personnelle face à soi-même, a contrario d'une identité qui se définit par rapport aux autres, à la classe sociale à laquelle on appartient ou par rapport au milieu fréquenté⁶⁴. Ces idées sont récentes, et l'idée même de l'écrit *personnel* au sens propre l'est aussi. Auparavant, écrire relevait de l'acte historique : les Mémoires étaient surtout faites pour relater des événements, bien que l'auteur consente souvent à parler de lui-même en même temps. L'écrit privé et personnel, intime, qui s'apparente plus au journal, se développe bien plus tardivement et plus lentement. Il est aussi, dans sa conception et dans son histoire, assez différent des Mémoires.

Pour ce qui est des Mémoires, leur histoire est un peu plus ancienne que celle des journaux intimes, et leur forme a intégré beaucoup de caractéristiques au cours des siècles, à la fois chronique historique, écrit mémoriel et exercice de construction d'identité personnelle ce qui en fait un genre assez hybride et parfois difficile à définir et à catégoriser⁶⁵. Son expansion, entre la Renaissance et la fin de l'Ancien Régime, préfigure l'apparition de l'autobiographie, et est très en vogue chez les aristocrates⁶⁶. Au XVIII^e, ils sont nombreux à s'être prêtés à l'exercice : Saint-Simon, Rousseau, Mme de Staël-Delauney, Casanova, Duclos, Marmontel, Bougainville ou Chardin⁶⁷ ...

Quant au Journal, son apparition est beaucoup plus récente, et ne commence réellement que vers la fin du XVIII^e⁶⁸. Diderot lui-même, en 1762, ne voyait en le journal intime qu'une « utopie »⁶⁹. Il n'a pas de place notable dans ce siècle, mais a ses adeptes : le chevalier de Corberon, le marquis de Bombelles, Mathieu Marais et Edmond Barbier, pour n'en citer que certains⁷⁰.

Dans sa pratique, l'écrit privé est complexe : le journal n'est pas démocratisé au XVIII^e siècle, mais pour ceux qui s'y prêtent c'est un moyen d'accompagner une partie ou un moment de sa vie, de garder la mémoire des événements passés, de faire survivre un moment, un événement, une partie d'une vie. C'est un appel à une lecture ultérieure, à une réminiscence. Il sert à s'épancher, à raconter ses émotions et ses ressentis, il devient un espace de liberté, hors de la pression sociale. Il sert aussi à se connaître soi-même : c'est le

⁶⁴ P. Ariès, G. Duby, R. Chartier (dir.), *Histoire de la vie privée. 3...*, op. cit.

⁶⁵ F. Simonet-Tenant (dir.), *Dictionnaire de l'autobiographie*, Paris, Champion, 2017

⁶⁶ L. Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, 3^e ed., Paris, PUF, 2010, p.813

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ A. Girard, *Le journal intime*, Paris, PUF, 1963

⁶⁹ P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime...*, op. cit.

⁷⁰ L. Bély (dir.), *Dictionnaire ...*, op. cit., p.700

lieu de construction d'une image avec laquelle l'auteur est en accord. Mais rares sont les contemporains tenant un journal personnel sur une longue durée, et la pratique de l'écrit se fait bien plus à travers les Mémoires, qui est un genre plus privilégié et plus démocratisé. Écrire, au XVIII^e siècle, est surtout une histoire de classe sociale : c'est chez les aristocrates qu'on retrouve le plus d'écrits personnels. Mais même alors, leur type n'est pas exactement défini. Madame de Caylus, dans ses *Souvenirs*, affirme :

*Le titre de Mémoires, quoique de toutes les façons d'écrire la plus simple et la plus libre, m'a cependant paru encore trop sérieux pour ce que j'ai à dire, et pour la manière dont je le dis. J'écris des souvenirs sans ordre, sans exactitude, et sans autre prétention que celle d'amuser mes amis, ou du moins de leur donner une preuve de ma complaisance : ils ont cru que je savais des choses particulières d'une cour que j'ai vue de près, et m'ont priée de les mettre par écrit.*⁷¹

Preuve que le simple fait de raconter le passage d'une vie et ses événements ne suffisent pas toujours à écrire des Mémoires. Au XVIII^e, on commence à voir s'opérer une transition entre l'aristocrate mémorialiste et l'homme de lettres, qui fait profession d'écriture : le premier, écrivain par envie, est militaire, médecin, ecclésiastique, courtisan, scientifique ou diplomate. Il écrit pour raconter l'histoire qu'il a vécu, en marge mais liée à la grande Histoire. A la fin du XVIII^e, la transition vers l'homme de lettres, qui écrit par profession, commence, et fait apparaître, avec elle, de nouveaux genres d'écrits, en premier lieu l'autobiographie, parente moderne des Mémoires et des Journaux.

Courants historiographiques

L'étude des relations internationales à l'époque moderne souffre de la comparaison avec son équivalent à l'époque contemporaine, qui a été étudiée plus en profondeur et plus tôt. Lucien Bély parle d'une « méfiance historiographique⁷² » à son égard, là où ces thèmes ont plus de poids et d'ancienneté d'étude à l'étranger, particulièrement en Allemagne et en Espagne. En France, la recherche s'est beaucoup développée dans les années 90-2000, notamment sous son impulsion et les trois nouvelles perspectives d'étude emmenées en 1998, à savoir l'information, la négociation et la représentation. Dans ces nouvelles optiques, les historiens cherchent alors à cerner les

⁷¹ Madame de Caylus, *Souvenirs*, Paris, Le Temps retrouvé, 1986, p.23

⁷² L. Bély, G.-H. Soutou, « Les relations internationales », dans *Les historiens français à l'œuvre, 1995-2010*. Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2010, p.261-286.

différents intérêts en jeu dans l'affirmation politique de tel ou tel souverain en Europe, et de comprendre le lien entre le monde fermé des diplomates et de leurs accords avec la société autour d'eux. Les types d'enquêtes concernant l'histoire diplomatique sont multiples : biographies, prosopographies, études d'ambassades spécifiques, des types de missions, focalisation sur les nonces et consuls, étude sur la société autour du diplomate... On voit émerger de nouvelles approches culturelles de la négociation, où l'écrit du diplomate devient un angle de recherche en lui-même⁷³ et où on s'interroge sur l'arsenal intellectuel et culturel des diplomates, leur formation et les traités qui sont publiés. L'histoire culturelle de la diplomatie s'est accentuée dans les années 2000, notamment avec des travaux portant sur les milieux artistiques et savants entourant les diplomates, ou leur influence dans les cours où ils sont envoyés.

En second point, cette étude se place également dans l'histoire des écrits du for privé ; dénomination qui rassemble écrits personnels, autobiographiques ou épistolaires, ces écrits sont des sources difficile à conceptualiser de manière concrète, qui sont utilisées par de nombreux champs scientifiques, et étudiés sous différents angles : l'évolution de l'articulation homme/société, la séparation privé/public, l'histoire de l'émergence de l'individu et de la construction du moi, les différences et pratiques culturelles et sociales de l'écrit personnel⁷⁴... Ce type de textes ont beaucoup intéressé les historiens de la fin du XIX^e, puis sont tombés en désuétude jusqu'à leur redécouverte par l'école des annales, qui en faisait des fenêtres sur la vie des gens normaux. Les années 1980 et 1990 sont marquées par les publications et les études de manuscrits "exceptionnels", qui emmenaient alors des « gens du peuple⁷⁵ ». Dans les années 2000, une nouvelle approche de ce type d'écrit fait jour, notamment via deux articles importants qui appellent à un chantier d'études sur les livres de raison : celui de Jean Tricard, « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête » et celui de Nicolas Lemaitre, « Les livres de raison en France (fin 13e-19e) », respectivement publiés en 2002 et 2006. Dans leur sillage, on voit se développer un autre courant, celui des historiens de la famille (Jean-Pierre Bardet, Marion Trévisi ou Vincent Gourdon). L'idée était de sortir de l'approche « exceptionnalisante » du XIX^e et des années 80-90, et de passer au-delà de la perspective

⁷³ A. Stefano, S. Pequignot, M.-K. Schaub (dir.), *Paroles de négociateurs : L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen âge à la fin du XIXe siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 2010

⁷⁴ J.-P. Bardet, F.-J. Ruggiu (dir.), *Les écrits du for privé en France : de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014

⁷⁵ *Ibid.*, p.12

de fonction illustrative, de « magasins à citations » qui était attachée aux écrits privés. On peut englober aujourd'hui l'étude des écrits du for privé dans trois niveaux d'approche : en premier ce qu'ils racontent, deuxièmement la dimension matérielle et ses usages, et troisièmement les pratiques sociales et culturelles qui l'entourent.

Ce mémoire se situe donc au croisement de plusieurs courants historiographiques, et essaiera, de la meilleure manière possible, d'étudier la personne et le statut de l'ambassadeur à travers les yeux et les écrits de ceux qui ont porté ce titre et obtenu cette charge au XVIII^e siècle. À travers leurs Mémoires et leurs journaux, il s'agit d'étudier la perception d'une charge, pas encore un « métier », théorisée et codifiée depuis deux siècles, mais décriée dans son essence avec l'arrivée des Lumières et soumise aux bouleversements politiques de l'Europe ; il s'agit aussi de mettre en avant, en utilisant les écrits privés de ces ambassadeurs, et non pas leurs dépêches ou leurs Mémoires de fin de poste, une certaine manière de parler d'eux-mêmes, de leur travail et de leur statut, ainsi que d'essayer de mettre en lumière l'idée d'une identité commune, à la fois sociale et politique, basée sur un socle de principes, de privilèges et de codes, et qui, mis bout à bout, racontent un même type d'expérience, et une même charge, à travers des écrits aux dimensions et aux modalités différentes.

Construction du corpus de sources

Définition technique des sources primaires

Tout d'abord, il s'agit ici de définir le plus exactement possible la nature des sources utilisées dans cette recherche. Ce sont des écrits personnels, généralement rédigés par les ambassadeurs eux-mêmes, à l'exception notable des *Mémoires* du cardinal de Bernis, qu'il dicta lui-même à sa nièce, qui les rédigea. Ces écrits prennent deux formes, plutôt proches dans leur fond mais moins dans leur forme : les *Mémoires* et le *Journal*. Il convient de s'attarder ici sur leur définition, leur étude en tant qu'objets historiques, ainsi que leurs caractéristiques fondamentales, qui sont nécessaires à la compréhension de ces sources et au développement de notre recherche.

Les Mémoires

Dans le *Dictionnaire de l'autobiographie* de Françoise Simonet-Tenant, il est écrit, à l'entrée des *Mémoires* :

*Les Mémoires ne sont pas un genre dont l'héritage laissé par des siècles d'exercice suffirait à garantir la pérennité, mais un modèle de composition relatif, à chaque époque, d'une part aux dénominations et aux pratiques formelles en usage, d'autre part aux évolutions de ses domaines d'exercice privilégiés : l'histoire et le continuum des récits à la première personne.*⁷⁶

Définies comme un écrit ambivalent, au croisement entre écrit personnel de rédaction de soi, et écrit politique ou historique de narration du monde qui entoure l'auteur, sur le modèle d'une *vera et pura naratio*,⁷⁷ les Mémoires sont un genre bien particulier d'écrit qu'on peut faire remonter jusqu'au XVI^e siècle⁷⁸. Leur définition est ambiguë, et leurs caractéristiques propres se rattachent à certaines de l'autobiographie. Dans des Mémoires, l'auteur se place comme un témoin de ce qu'il raconte : ce qu'il y a de personnel dans ces écrits, à la différence d'une autobiographie pure ou d'un journal, c'est le point de vue qui sert à raconter les événements⁷⁹. L'auteur parle peut-être de son expérience personnelle, mais l'objet du discours général dépasse l'individu ; la caractéristique principale reste le projet fondamental de l'auteur au moment de la rédaction, à savoir est-ce que celle-ci a pour objectif d'écrire l'histoire de sa personne en tant que telle, ou bien celle de son époque à travers un point de vue, forcément personnel et individuel. Bien qu'il soit parfois difficile de trancher entre autobiographie et Mémoires, du fait du caractère souple des Mémoires, qui incluent aussi bien une grande partie autobiographique de l'auteur qu'un récit historique, politique ou sociétal sur le monde de son siècle⁸⁰. De plus, les Mémoires comme l'autobiographie sont liées par ce que Philippe Lejeune a défini comme étant le « pacte autobiographique »⁸¹ : l'invention et la romantisation n'y ont pas leur place, et l'auteur s'engage à y être le plus honnête possible.

Les journaux

Le journal dit intime est une forme d'écrit personnel bien plus tardive que celle des Mémoires. Apparue vers la fin du XVIII^e siècle, il est le fruit de toute une évolution sociétale et culturelle, déjà développées un peu plus haut dans cette introduction. Sa forme change fondamentalement de celle des Mémoires, déjà dans sa rédaction : là où des

⁷⁶ F. Simonet-Tenant (dir.), *Dictionnaire de l'autobiographie...*, op. cit.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ P. Lejeune, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1971

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ F. Simonet-Tenant (dir.), *Dictionnaire...*, op. cit.

⁸¹ P. Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1996

Mémoires peuvent être écrites sur un court terme, dans un exercice de remémoration de la vie passée de l'auteur, le journal présuppose une écriture sur le fait, sur plus ou moins long terme, au jour le jour. Ce n'est alors pas une œuvre en soi, mais une pratique d'écriture⁸². Pour Alain Gigard, « *sa naissance est le résultat d'une rencontre entre les deux courants dominants qui imprègnent la pensée et la sensibilité de l'époque : d'un côté l'exaltation du sentiment et la vogue des confessions, dans le sillage de Rousseau, de l'autre l'ambition des idéologues de fonder la science de l'homme sur l'observation, en plaçant à l'origine de l'entendement la sensation, à la suite de Locke, Helvétius et Condillac* »⁸³. Le journal est au croisement de l'observation de soi, et de la notion même d'identité personnelle, qui se développe alors. Sa base est la date, qui accompagne chaque entrée. Un journal est une série de traces et « *sert toujours, au minimum, à construire ou à exercer la mémoire de son auteur* »⁸⁴. Là où les Mémoires supposent une image plus générale que la simple vie de celui qui écrit, le journal, lui, est par définition l'écriture de la vie de son auteur : en rédigeant au jour le jour, il n'y a pas de place ni pour l'invention ni pour la romantisation. Comme les Mémoires, et peut-être même encore plus, les journaux sont soumis au pacte autobiographique de Lejeune. D'une origine plus ancienne dans sa forme, mais très récente dans son idée de récit de la vie de soi, le journal sert à se rappeler comme à s'épancher, relater ou tout simplement écrire. Le but à la rédaction n'est pas le même que celui des Mémoires, bien qu'il puisse y avoir des similitudes : parler de soi, de ses faits et gestes, de ce à quoi l'auteur est confronté dans sa vie. Un journal est, par définition, plus intime que des Mémoires, mais les deux ici ont le même intérêt pour notre étude : ils relatent, d'un point de vue personnel et intime, la vie et la pratique diplomatique des ambassadeurs qui les ont rédigés.

Analyse et constitution du corpus

« L'ambassadeur français et l'écrit de soi. » Par cette approche, il s'agit, comme mentionné plus haut, d'étudier les écrits personnels d'ambassadeurs français en fonction en Europe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le premier objectif pour commencer cette recherche fut de définir quels furent les ambassadeurs français de cette période ayant constitué des Mémoires ou un journal, puis de rassembler et d'organiser ces écrits afin de

⁸² P. Lejeune, « Journal personnel et expérimentation », dans R. Dion, F. Fortier et all. (dir.), *Vies en récit. Formes littéraires et médiatiques de la biographie et de l'autobiographie*, Québec, Nota Bene, 2007, p. 21-43

⁸³ A. Girard, *Le journal ...*, op. cit., p.X

⁸⁴ P. Lejeune, C. Bogaert, *Le journal intime...*, op. cit., p.25

ne garder que ceux mentionnant leur expérience d'ambassadeur. S'intéresser à leur expérience à travers leurs écrits paraissait une approche intéressante ; cela suppose une approche plus intime et personnelle, a contrario d'une étude des dépêches par exemple, qui aurait privilégié une approche bien plus politique et théorique. Nous avons donc délimité notre corpus de sources primaires en fonction de ces écrits, ainsi que de leur place dans la chronologie du XVIII^e. Tous se placent dans la seconde moitié du siècle, à partir de la guerre de Sept Ans jusqu'à la Révolution, ce qui emmène en plus un contexte politique assez foisonnant, qui se répercute sur la vision politique de ces ambassadeurs et sur leur charge.

Pour se pencher sur cette vision et cet écrit de soi, nous avons donc choisi d'étudier six écrits privés de la main de six ambassadeurs français, envoyés en Europe entre 1753 et 1791 : les *Mémoires* du duc de Choiseul, les *Mémoires* du comte de Saint-Priest, le *Journal intime* du chevalier de Corberon, les *Mémoires* du comte de Ségur, le *Journal* du marquis de Bombelles et les *Mémoires et lettres* du cardinal de Bernis.

L'idée ici étant de voir comment ces ambassadeurs s'écrivaient eux-mêmes en tant que tels, il était aussi essentiel, pour faire office de base de recherche et de mise en perspective, d'aller voir comment les contemporains écrivaient les ambassadeurs, dans leur charge et leurs statuts. Nous nous sommes donc penchés sur les traités concernant ambassadeurs et pratique de la négociation, édités entre 1650 et 1790, car il apparaissait important de pouvoir s'appuyer sur une base historique de la perception de cette charge. Nous avons sélectionné ceux qui semblaient les plus importants pour nos ambassadeurs du XVIII^e, en prenant en compte ceux qui étaient le plus souvent cités ou retrouvés dans les bibliothèques privées de nos envoyés ; en sont ressortis sept qui paraissaient détenir plus de crédibilité et d'importance, à savoir : *De jure belli ac pacis*, écrit par Grotius en 1625, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, par Abraham de Wicquefort en 1680, *L'idée du parfait ambassadeur*, par Louis Rousseau de Chamoy en 1697, *De la manière de négocier avec les souverains*, par François de Callières en 1713, *Du Droit de la nature et des gens, ou Système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence et de la politique*, par Pufendorf en 1740, *Principes des Négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*, par Gabriel Bonnot de Mably en 1757 et *Le droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliquée à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, écrit par Emer de Vattel en 1758.

Dernier point, il était aussi essentiel, pour mettre en lumière le ressenti personnel des ambassadeurs face à leurs missions et leurs ordres, ainsi que leur relation avec leur hiérarchie, d'aller étudier directement les instructions dont ils étaient tous pourvus lors de leur départ pour leur nouveau poste. Nous sommes donc allés consulter six des *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, à savoir ceux qui nous intéressaient : le tome XXVI, celui des ambassadeurs envoyés à Venise ; le tome XX, troisième volume, concernant les ambassadeurs à Rome entre 1724 et 1791 ; le tome IX, pour les ambassadeurs envoyés en Russie ; le tome XXIX, pour les envoyés en Turquie ; et le tome III, pour les ambassadeurs au Portugal.

C'est donc avec ce corpus de sources, primaires pour ce qui est des Mémoires et journaux, et secondaires pour ce qui est des traités et des recueils d'instructions, que nous avons commencé notre recherche.

Les auteurs et leurs écrits

Les notices biographiques des hommes dont les Mémoires constituent les principales sources de cette recherche se doivent d'être développées ici, pour une meilleure compréhension de leur manière de penser, de voir le monde et pour appréhender leur place sur l'échiquier social européen du XVIII^e. Au nombre de six, leurs origines personnelles sont diverses, mais tous ont en commun d'avoir été, pendant plusieurs années, ambassadeurs français en Europe, et d'avoir raconté cette expérience dans des Mémoires ou des journaux privés.

Étienne-François de Choiseul, l'ambassade Romaine

Le premier en poste fut Étienne-François de Choiseul, envoyé à Rome entre 1753 et 1756, puis à Vienne jusqu'en 1758. Choiseul est issu d'une vieille famille noble de Lorraine et le début de sa carrière se fait, comme dans de nombreux autres cas, au service des armes : il sera promu lieutenant général pendant la Guerre de Succession d'Autriche, à laquelle il a participé. Sa nomination à l'ambassade de Rome, il la doit notamment à l'amitié que lui portait alors la Marquise de Pompadour, faisant suite à l'affaire concernant la femme de son cousin et Louis XV : Mme de Choiseul, femme de son cousin, alors à la cour, avait attiré les grâces de Louis XV. S'en est suivie toute une intrigue ayant pour but de faire remplacer la marquise de Pompadour par Mme de Choiseul comme maîtresse en titre du Roi. Étienne-François de Choiseul, qui se présente dans ses Mémoires comme

profondément opposé à ce que la maîtresse officielle du roi porte son nom, fut à l'origine du renvoi de celle-ci de la cour et de l'échec de sa liaison avec Louis XV, sauvant par la même la place de Mme de Pompadour, ce qui lui valut, par la suite, son amitié⁸⁵. Durant ces 5 années au Saint-Siège, sa principale mission fut de mener à bien les négociations avec le Pape, Benoit XIV, concernant la querelle de la bulle Unigenitus provoquée par l'opposition janséniste à cette bulle papale. Sa réputation le précédant à Rome, le Pape n'était pas, alors, très avenant à son égard, comme en témoigne une de ses lettres avec le cardinal de Tencin : « *les bruits qui courent sur le marquis ne sont pas fort avantageux et, à vous parler en confidence, nous en avons l'âme percée de douleur parce que Rome, dans l'état où elle est, n'a pas besoin d'un plus grand nombre de libertins* »⁸⁶. Mais Choiseul, à force d'adresse, réussit dans ses missions, au point que Benoit XIV parla ensuite de lui en ces termes au même cardinal de Tencin, après que Choiseul eut quitté Rome : « Le comte de Stainville [...] s'est toujours très bien comporté et est honnête et galant homme. Il a même montré beaucoup plus de capacité qu'on en attendait de lui. »⁸⁷ La suite de sa carrière se fait au gouvernement de Louis XV : il est nommé Secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1758, au début de la guerre de 7 ans, lors de son retour de Vienne. Il succède alors au Cardinal de Bernis et devient principal ministre lorsqu'il prend également en charge la guerre et la marine. Son action politique menée jusqu'en 1770, année de sa disgrâce, est « une politique de moyen long terme »⁸⁸. Fort de soutiens politiques et d'une grande expérience diplomatique, il veut d'abord terminer la guerre qui oppose la France à la Prusse, l'Angleterre et leurs alliés, « tout en jetant les bases de la revanche »⁸⁹. Il cherche ensuite, pendant ses 12 ans au pouvoir, à rénover la politique étrangère française, l'organisation de l'armée et la modernisation de la flotte et de l'infanterie. Pour stabiliser l'équilibre de l'Europe, il renégocie l'alliance franco-autrichienne et conclut un nouveau Pacte de Famille entre les Bourbons de Madrid, Naples, Parme et Versailles, en 1761. Lorsque la paix est conclue en 1763, Choiseul est celui qui signe le traité de Paris, considéré alors comme désastreux pour la France. À partir de 1764, l'année de la mort de la Marquise de Pompadour, Choiseul doit user de tous ses moyens pour conserver sa place

⁸⁵ Cette affaire, très connue par les contemporains de Choiseul est racontée différemment de leur point de vue, donnant à Choiseul le rôle du traître, ayant abusé de la confiance de sa cousine pour faire pression sur son mari afin d'obtenir son renvoi de la cour et de s'attirer les faveurs de la favorite. Dans ses Mémoires, il passe beaucoup de temps à se dédouaner de telles ambitions.

⁸⁶ Lettre de Benoit XIV au Cardinal de Tencin, datée du 12 décembre 1753

⁸⁷ Lettre de Benoit XIV au Cardinal de Tencin, datée du 11 août 1756

⁸⁸ P.-Y. Beaurepaire, *La France des Lumières, 1715-1789*, Paris, Belin, 2014, p.268

⁸⁹ *Ibid.*

dans une cour où une grande partie des intrigues ont pour but de le faire remplacer ; avec l'avènement de Mme Du Barry, qu'il refuse de respecter, et l'affaire du soutien au parlement qui l'oppose au roi, il perd définitivement sa place et se fait disgracier en 1770, sans pour autant perdre de l'importance et de l'influence qu'il avait acquis jusqu'ici.

Par ses contemporains, il est décrit comme étant un homme cynique, arrogant et ambitieux, peu avenant mais doté d'une grande capacité de travail et de beaucoup d'esprit. Pour ses amis, il était généreux et savait « répandre le contentement autour de lui »⁹⁰. Pour ses opposants, il est un manipulateur, se servant de l'amitié que lui portait la marquise de Pompadour pour arriver à ses fins et gravir les échelons du pouvoir. Immoral, on lui reproche ses maîtresses et sa frivolité ; pour ses ennemis il est un boutefeu qui a embrasé l'Europe toute entière⁹¹, pour ses partisans l'homme qui a modernisé l'État français et entrepris une politique de reconstruction de la puissance française après la défaite humiliante de la guerre de 7 ans. Le baron de Gleichen, diplomate danois et proche du duc de Choiseul, le décrit ainsi dans ses *Souvenirs* :

*Bon, noble, franc, généreux, galant, magnifique, libéral, fier, audacieux, bouillant et emporté même, il rappelait l'idée des anciens chevaliers français ; mais il joignait aussi à ces qualités plusieurs défauts de sa nation : il était léger, indiscret, présomptueux, libertin, prodigue, pétulant et avantageux.*⁹²

Surtout, Choiseul fut l'un des plus farouches opposants à l'Angleterre, cherchant à tout prix à supplanter ses intérêts où que ce soit en Europe. Cette haine est en opposition directe avec son admiration assumée du système anglais, qu'il vante jusque dans ses *Mémoires*⁹³. Lors de sa période comme ministre des Affaires étrangères, c'est elle qu'il désigne comme ennemie principale de la France, et conduit sa politique en conséquence.

Ses *Mémoires*, éditées en 1909, sont constituées de vingt-sept lettres et se découpent en deux parties : la première, jusqu'à la vingtième lettre, constitue l'essentiel des *Mémoires* du duc, qu'il n'a, vraisemblablement, jamais fini d'écrire. La seconde partie, les sept lettres restantes, sont des récits des intrigues et événements dont il a été témoin à partir de 1760. La date du début de rédaction des vingt premières lettres est incertaine,

⁹⁰ Charles Henri baron de Gleichen *Souvenirs*, 2011

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ Etienne François de Choiseul, *Mémoires du duc de Choiseul : 1719-1785*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904, p.136

mais on peut éventuellement la placer vers le début des années 1760, lui-même notant que ce qu'il écrit se réfère à ses actions passées « *depuis environ quinze à vingt ans* »⁹⁴. Ces Mémoires concernent sa vie, de l'année 1738 et son premier engagement militaire, jusqu'en 1757, quelques mois avant son départ à Vienne comme ambassadeur. Son ambassade Romaine y est relatée dans 3 lettres, de la lettre XVI à la lettre XVIII. Les lettres suivantes voient la narration de son rôle dans le traité secret signé avec Vienne, mené par le cardinal de Bernis, ainsi que son opinion sur la situation politique en Europe fin 1757. Dans leur ensemble, ces Mémoires, plutôt courtes par rapport à d'autres récits étudiés dans cette recherche, dépeignent succinctement une partie de la vie de leur auteur, celle nous intéressant ici se portant sur sa période d'ambassadeur à Rome. Leur style est simple, précis ; Choiseul est assez cynique dans ses descriptions de certains personnages qu'il a eu à rencontrer, et n'hésite pas se faire passer pour homme plus vertueux qu'il n'est : il passe une longue partie à se dédouaner de quelques velléités d'ambitions que ce soit ou qu'on aurait pu lui attribuer, ainsi qu'à réfuter les dires qui l'accusaient de manipulation envers Mme de Pompadour pour se hisser dans les sphères du pouvoir⁹⁵. Il y livre ses opinions concernant la charge qu'il devait mener à bien, ses actions et leurs conséquences, sa vision du poste d'ambassadeur et ses obligations, son point de vue sur la cour de France et sur la politique européenne, tout en racontant les événements de sa vie. Il ne semble pas porter Louis XV dans son cœur,⁹⁶ et a peu d'estime pour certains de ses collègues, à commencer par le cardinal de Bernis⁹⁷. Les rares choses qu'il semble tenir en estime sont sa famille et la puissance française sur la scène européenne.

Ses Mémoires n'avaient pas, il semblerait, pour projet d'être publiées ou même lues publiquement du vivant de Choiseul. Leur type de construction, en lettres fictives, est une forme assez courante au XVIII^e, qu'on retrouve aussi chez le chevalier de Corberon par exemple. De plus celles-ci ne sont pas linéaires ni uniformes ; il arrête d'écrire lorsqu'il part en ambassade à Vienne, et ne prend pas le temps de revenir sur cette période lorsqu'il reprend la plume pour raconter son ministère puis son exil.

François-Joachim de Pierre de Bernis, un homme d'église à Venise

⁹⁴ *Ibid.*, p.1

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*, p.61 et p.87

⁹⁷ *Ibid.*, p.145

Le second à être nommé en ambassade fut le Cardinal François-Joachim de Pierre de Bernis, envoyé à Venise entre 1752 et 1755. Noble lui aussi, François-Joachim est un élève brillant et ambitieux, quoi que mélancolique⁹⁸. Il se consacre à la poésie pendant les trente premières années de sa vie, ce qui lui vaut d'être nommé à l'Académie Française à l'âge précoce de 29 ans, en 1744. C'est grâce à ses vers qu'il se fait un nom et une réputation, et acquiert des amis dans le Paris des salons, ainsi que l'amitié de la Marquise de Pompadour. C'est par elle que sa carrière diplomatique décolle : il obtient, en 1752, l'ambassade de Venise. À cette époque, au milieu du XVIII^e, la Sérénissime n'est guère plus un poste important, et brille surtout par son carnaval, fastueux et qui dure six mois dans l'année ; mais Bernis s'en accommode, et fait de son ambassade le rendez-vous de toute l'Europe. Accointé avec Casanova, il l'utilise comme espion, de manière à se constituer le plus d'informations possible sur la vie vénitienne, sa politique et ses figures, mais développe aussi tout un réseau qui en fait « *l'ambassadeur le mieux informé d'Europe* »⁹⁹. À son retour en France en 1755, on prévoit d'abord de le nommer à l'ambassade d'Espagne, poste prestigieux. Mais il est choisi pour mener les négociations avec le comte de Starhemberg concernant le retournement d'alliances entre le roi Frédéric II de Prusse et l'impératrice d'Autriche¹⁰⁰. Au même moment, Choiseul est nommé ambassadeur à Vienne, à la condition que Bernis soit nommé Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il entre en poste en 1757. Mais la guerre de Sept Ans, les échecs français et la perte des faveurs de la Marquise de Pompadour le conduisent à la disgrâce. Fin 1757, il est condamné à l'exil par le Roi. Néanmoins, sa carrière diplomatique ne s'arrête pas là. En 1774, il est de retour et nommé ambassadeur à Rome ; il y resta 20 ans, jusqu'en 1794, et y mena grand train, faisant de son ambassade la plus réputée d'Europe. La fin de son ambassade est marquée par la Révolution Française, et son refus de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé. En réponse, il est sommé de rentrer en France, ayant été déchu de son rang d'ambassadeur et de sa dignité épiscopale ; opposant à la Révolution, il est inscrit sur la liste des émigrés, et ses biens sont vendus aux enchères. Il reste à Rome, toujours influent malgré sa perte de fonction officielle, et y décède en novembre 1794.

Célèbre pour sa poésie, mais surtout pour ses Mémoires, écrites dans un style plaisant propre au XVIII^e siècle, le Cardinal de Bernis est décrit par ses contemporains

⁹⁸ J.-P Desprat, *Le cardinal de Bernis : la belle ambition : 1715-1794*, Paris, Perrin, 2000

⁹⁹ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, 1878, t.1, p.170

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.222-223

comme étant autant un « ministre habile », un « prélat respectable » ou un « poète brillant »¹⁰¹. Dans ses Mémoires, il s'épanche et raconte l'histoire de sa vie, professionnelle comme personnelle, s'y dépeignant plus vertueux et intègre qu'il ne l'était, n'hésitant pas à régler ses comptes avec ses ennemis tout en y encensant ses amis. Le récit de son ambassade Vénitienne est riche en informations diverses, et met en lumière tout un pan de l'opinion personnelle qu'avait le cardinal de sa fonction et des atouts qui y étaient liés. Prompt à se mettre en avant, il raconte en détails ses avancées dans la République pour rétablir l'influence française, sa réussite concernant la mission commerciale dont il était chargé, et sa capacité à rentrer dans les bonnes grâces du haut peuple vénitien. Assez longues, ses Mémoires s'étalent sur une trentaine d'années ; malheureusement, ayant arrêté ses Mémoires à la fin des années 1760, sa longue ambassade Romaine n'y est pas mentionnée.

François-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, entre Lisbonne, Constantinople et La Haye

Troisième dans l'ordre chronologique de nomination, le Comte de Saint-Priest, d'abord envoyé au Portugal entre 1764 et 1766, puis à Constantinople entre 1768 et 1785, et enfin à La Haye entre 1787 et 1788, est issu d'une ancienne famille noble du Dauphiné. De par sa naissance, François-Emmanuel Guignard de Saint-Priest est « *promptement habitué à la Cour* »¹⁰² selon ses propres mots ; il y croise souvent Louis XV pendant son service comme Garde du corps du Roi. Il fait ensuite un début de carrière dans l'armée, est nommé maréchal de logis et participe à deux campagnes militaires en Allemagne. Mais c'est surtout sa carrière diplomatique qui est la plus importante : à 29 ans, en 1764, il est nommé ministre plénipotentiaire au Portugal, en remplacement du Comte de Merle de Beauchamp, qui avait envenimé les relations avec le principal ministre Portugais. Pendant son ambassade il encourage le commerce entre les deux pays et réussit à réhabiliter l'image de l'envoyé français aux yeux du premier ministre Portugais ; il demande un changement de poste au bout de deux ans et demi. Avant de rentrer en France, il fait un détour par l'Angleterre, visite Londres, Bath, Bristol et Oxford ; il y est fait docteur en droit, grâce à ses relations amicales avec le recteur de l'Université. À son retour en France, il est nommé

¹⁰¹ G. Montègre, *Rome des Français au temps des Lumières : capitale de l'antique et carrefour de l'Europe, 1769-1791, Rome, École française de Rome, 2011*, p.199

¹⁰² Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis & XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris, Calmann Lévy, 1929, t.1, p.4

ambassadeur à Constantinople, poste prestigieux s'il en est ; il quitte alors ses fonctions militaires et part pour l'Empire Ottoman. Il reste en ambassade sur place jusqu'en 1785. Il est intéressant de noter que Saint-Priest est l'un des deux seuls ambassadeurs étudiés ici à avoir été intégré dans le Secret du roi¹⁰³, le réseau diplomatique secret de Louis XV, mené, au moment de l'ambassade de Saint-Priest à Constantinople, par le Duc de Broglie¹⁰⁴. De par ce fait, certaines de ses lettres étaient réservées exclusivement à Broglie, et ne devaient pas passer par le ministre des Affaires étrangères alors en poste, à savoir Choiseul les deux premières années, puis le Duc de la Vrillière, Vignerot du Plessis, et surtout Vergennes¹⁰⁵, jusqu'à son retour en 1785.

L'ambassade de Saint-Priest à Constantinople dure 17 ans, et se déroule pour moitié lors de la sixième guerre Russo-Turque¹⁰⁶. Il s'occupe de questions politiques — la signature du traité de paix entre la Russie et la Turquie, à la fin de la guerre — diplomatiques — la libération d'un envoyé Russe, le Prince Repnine, prisonnier de guerre — et commerciales — où il fait en sorte que les Turcs donnent la préférence commerciale en mer Noire aux Français face aux Anglais. Ses demandes de retour sont refusées plusieurs fois, notamment parce que Vergennes, son prédécesseur à Constantinople et Ministre alors en place durant les onze dernières années de son ambassade, ne le porte pas dans son cœur et fait tout pour le faire rester à Constantinople. Il finit néanmoins par obtenir son rappel en 1785. Deux ans plus tard, en septembre 1787, il est nommé ambassadeur en Hollande, alors en pleine révolution batave. Il renonce à atteindre La Haye une première fois, puis y retourne en mars 1788 ; il y passera à peine quelques mois, avant de rentrer en France et d'intégrer le gouvernement comme ministre sans portefeuille à la fin de l'année 1788. Après la Révolution, il est un temps accusé par les Républicains de « crime de lèse-Nation » et de « conspirateur contre la Nation », mais est acquitté. Sa démission du gouvernement en 1790 marque la fin de sa carrière politique.

Ses trois ambassades, Lisbonne, Constantinople et La Haye, sont racontées dans ses Mémoires, divisées en deux tomes. Écrites vers la fin de sa vie, traitées comme un « amusement de [sa] vieillesse », il dit écrire un ouvrage « rédigé avec sincérité » sur les

¹⁰³ Le second étant le cardinal de Bernis, lors de son retour de Venise en 1755

¹⁰⁴ Sur le Duc de Broglie et plus largement le Secret du Roi, voir le Chapitre 1 de la Partie III.

¹⁰⁵ L. Bély, L. Theis, G.-H. Soutou... (et al.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005

¹⁰⁶ Qui se déroule de 1768 à 1774

événements qui ont fait sa vie¹⁰⁷. Elles ont été éditées en 1929, par le Baron de Barante. Assez longues, plutôt fournies et précises, ses Mémoires décrivent ses faits et gestes, sa carrière politique, ses rencontres, la situation politique de France et d'Europe, sa vie et sa famille dans un style simple, bien moins cynique qu'un Choiseul ou arrogant qu'un Bernis, plus prosaïque que le chevalier de Corberon. Homme d'État, il est décrit comme honnête et intègre, loin des intrigues de la cour de France. Il semble que ses Mémoires aient eu pour but, lors de leur écriture, d'être lues et passées aux membres de sa famille, dans une idée d'héritage et d'identité familiale.

Marie Daniel Bourrée de Corberon, secrétaire d'ambassade à la cour de Catherine II

Quatrième dans l'ordre de nomination, vient le chevalier de Corberon, nommé comme secrétaire d'ambassade puis chargé d'affaires en Russie entre 1774 et 1780. Marie Daniel Bourrée Corberon, fils d'une famille de la petite noblesse française, est né en 1748 et a alors 27 ans lors de son départ pour la Russie. Destiné au départ à la carrière des armes, il se tourne vite vers une carrière dans les affaires étrangères, et est fait, en 1773, conseiller de légation auprès du marquis de Vêrac, alors en poste à Hesse-Cassel comme ministre plénipotentiaire. C'est le début de sa (courte) carrière de diplomate. Sa famille étant une parente éloignée de Vergennes, c'est celui-ci qui le pousse dans cette voie, et qui va le nommer comme conseiller d'ambassade en Russie auprès du marquis de Juigné. Sur place, il va se lier avec une grande partie de la noblesse Russe, grâce à ses charmes, sa jeunesse et son impulsivité. Franc-maçon actif et convaincu, cette appartenance va aussi lui ouvrir des portes en Russie. Il revient en France en 1780, lorsque le marquis de Vêrac vient prendre la place du marquis de Juigné. À partir de ce moment, sa carrière diplomatique périclité, et il ne sera plus employé ni comme secrétaire d'ambassade ni comme ambassadeur.

Jeune, incisif, intelligent et cultivé, enjoué et opiniâtre, le chevalier de Corberon fait des merveilles à la cour de Russie et auprès des nobles de l'empire. Il est proche des idées des Lumières, admiratif de Rousseau et Voltaire, écrit de la poésie et sait jouer de ses charmes avec les femmes qu'il rencontre. Sa tendance à écrire et raconter en détails précis ce qu'il voit, fait et entend, rend son journal plus prolifique en anecdotes sur la Russie que sur son travail de secrétaire d'ambassade. Vergennes, dans ses dépêches, lui reproche parfois aussi

¹⁰⁷ Comte de Saint-Priest, *Mémoires ...*, op. cit, t.1, p.1

de trop s'étendre sur des détails qui ne relèvent pas directement des affaires qu'il a à traiter. Les six ans qu'il passe en Russie, il les raconte avec une grande sensibilité : écrivant son journal presque au jour le jour, à l'exception d'une éclipse de quatorze mois lorsqu'il prend l'intérim du marquis de Juigné rentré en France, il s'épanche, raconte ses journées, ses rencontres à la cour, ses voyages, ses dîners chez la famille Czernichef, décrit les hommes et femmes qu'il rencontre, ministres comme courtisans, fait un tableau de la cour et de la société russe, livre ses pensées sur la manière de vivre des gens de l'empire, sur l'Impératrice, sur sa manière de gouverner et ses ministres, et n'hésite pas à consacrer de longs passages à ses soirées à l'Opéra ou à la cour.

Dans son ensemble, le *Journal* de Corberon est un exercice d'écriture assez sensible, bien plus porté sur les sentiments et la vie personnelle de son auteur que ne peuvent l'être les Mémoires du comte de Saint-Priest ou du duc de Choiseul. Également plus long, il se décline en deux tomes, et fut édité et publié en 1901. Probablement pas destiné à être lu ou publié de son vivant, il est arrêté en octobre 1780, quelques semaines avant son départ de Russie, puis repris de manière sporadique à partir de mars 1781, lorsque Corberon rentre à Paris.

Louis-Philippe Comte de Ségur, jeune ambassadeur en Russie

Envoyé comme ambassadeur à la cour de Russie cinq ans après le départ de Corberon, en remplacement du marquis de Vêrac, Louis-Philippe de Ségur, comte de Ségur, est le fils de Philippe-Henri de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI. D'abord envoyé à l'armée pour s'illustrer dans la carrière des armes, il est rapidement fait colonel, avant de se voir offrir l'ambassade de Russie par le comte de Vergennes, toujours ministre des Affaires étrangères, en 1785. Peu enthousiaste à l'idée, il y est néanmoins contraint par son père, qui l'encourage dans cette voie. Jeune — 28 ans à peine — lors de sa nomination, la plus grande partie de sa carrière politique se fera après la Révolution, notamment sous le Consulat et le 1^{er} Empire. Homme de plusieurs siècles s'il en est, il relate sa vie dans ses Mémoires, les introduisant de cette manière :

La jeunesse veut savoir ce que les vieillards ont vu et fait ; ceux-ci aiment à le raconter. Rien n'est plus naturel, et on s'étonnerait à tort de voir publier aujourd'hui tant de Mémoires, peindre tant de personnages, rappeler tant d'anecdotes.

Jamais la curiosité ne dut être plus active qu'à l'époque où nous vivons : cette

*époque arrive après le siècle le plus fécond en orages. Pendant sa durée, institutions, politique, philosophie, opinions, lois, coutumes, fortunes, mondes et mœurs, tout a changé.*¹⁰⁸

Longues, fournies en descriptions et observations sur les événements politiques qui ont secoué l'Europe et le monde entre 1770 et 1790, ses Mémoires consacrent presque 1 tome et demi à son ambassade de Russie, pendant lesquels il s'attache à décrire dans de grandes longueurs la politique et la société de l'empire russe. Moins intimiste que le chevalier de Corberon, il est néanmoins bien plus disert sur les événements politiques et reste dans une manière de raconter plus directe que notre secrétaire d'ambassade. Tout comme le comte de Saint-Priest, il semble que ses Mémoires, ainsi que les autres œuvres qu'il a écrites, furent destinées à être, sinon officiellement publiées, au moins lues et transmises à sa famille et ses héritiers. C'est aussi dans un objectif d'héritage et de mémoire qu'il dit les rédiger, pour faire parvenir la mémoire des événements auxquels il a assisté lors de sa vie, peut-être un peu plus que pour appuyer un agenda politique ou personnel, qui mettrait en valeur ses propres actions et accomplissements.

Marc-Marie de Bombelles, l'ambassade de Venise et la Révolution Française

D'abord officier dans l'armée, puis diplomate et enfin ecclésiastique, Marc-Marie de Bombelles, marquis de Bombelles, est né en Lorraine et fait ses premiers pas dans la carrière des armes à l'âge de 12 ans, comme mousquetaire à la deuxième compagnie de la Garde du Roi. Il participe à la guerre de 7 ans, puis monte rapidement en grade, devenant lieutenant en 1759. Neuf ans plus tard, il entame sa carrière diplomatique en étant envoyé comme attaché auprès du baron de Breteuil, ambassadeur en Hollande. Il poursuit ensuite, étant nommé conseiller d'ambassade à Naples en 1772, puis ministre plénipotentiaire à Ratisbonne, jusqu'en 1779, et ambassadeur au Portugal de 1786 à 1788. Promu Maréchal de camp en 1788, il est envoyé, l'année suivante, comme ambassadeur à Venise. La France est alors en proie à la Révolution, les événements le poussent alors à démissionner, et il quitte Venise en mars 1791. La fin de sa carrière se fait en exil, jusqu'au décès de son épouse en 1800 qui l'incite à rentrer dans les ordres en 1803. Il reviendra ensuite en France lors de la Restauration.

Profondément royaliste, attaché au roi et à sa cause, il est très critique envers la Révolution, et fait de son ambassade à Venise un relais pour les nobles français exilés.

¹⁰⁸ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.1, p.2

Dans son journal, qu'il écrit presque au jour le jour entre 1780 et 1822, Bombelles raconte une très grande partie de sa vie et des événements qui l'ont marqué ; dans les passages qu'il consacre à son temps en ambassade à Venise, on retrouve un homme peu enthousiaste concernant les troubles révolutionnaires, prompt à fustiger ceux qui semblent les soutenir, comme le comte de Ségur, dont il parle en disant qu'il va « *arborer avec joie cette cocarde nationale* » celui-ci étant, « *en qualité d'homme de lettres, l'ami de M. de la Fayette et des philosophes modernes* »¹⁰⁹. Très politiques, les entrées de son journal écrites lors de son temps à Venise font la part belle aux intrigues et aux événements entourant la Révolution, d'un point de vue profondément attaché à Louis XVI et à la monarchie française. Il raconte ses interventions auprès des cours étrangères pour obtenir un soutien au Roi, et sa correspondance fournie avec le comte d'Artois, frère de Louis XVI, alors en exil. Dans un contexte si particulier, et avec une figure si attachée au système de l'Ancien Régime, il est normal de voir écrit dans ce journal les sentiments personnels de son auteur concernant la révolution en cours et les troubles politiques, davantage que les affaires de base qu'il a à traiter en tant qu'ambassadeur. Bombelles écrit dans un style sec, n'épargnant en rien les révolutionnaires et ceux qu'il estime être contre le Roi, que ce soient La Fayette ou Mirabeau, qu'il semble avoir en horreur¹¹⁰. Il livre quand même quelques vues sur la société vénitienne et les autres envoyés étrangers alors en poste en même temps que lui, mais ne semble pas faire grand cas, dans ses écrits, de sa charge officielle.

Son journal, conséquent, a été édité et publié par Jean Grassion et Frans Durif, en 8 tomes étant donné sa longueur, entre 1978 et 2013 ; le tome qui nous intéresse pour cette étude est le tome 3, qui relate la période qui va de 1789 à 1792, et qui a été publié en 1993.

Intérêt des sources et développement

Ce corpus de sources, lu et exploité, et couplé à la connaissance de la personnalité de leurs auteurs, nous a donc permis de nous poser toute une série d'interrogations et d'axer notre recherche vers un angle précis.

Au croisement entre étude sur la pratique diplomatique du XVIII^e et étude de la perception personnelle d'un métier bien particulier, cette recherche tente une approche englobant à la fois histoire diplomatique, évolution et caractéristiques de la charge d'ambassadeur au XVIII^e siècle — ainsi que le contexte géopolitique européen dans lequel cette évolution

¹⁰⁹ Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève, Droz, t. 3 (1789-1792), 1993, t.3, p.35

¹¹⁰ *Ibid*, p.57

s'insère — et surtout, l'histoire des écrits privés et l'étude des « égo-documents »¹¹¹, de manière à mettre en exergue l'importance de l'écrit, son caractère culturel, ses normes et son utilisation dans l'exercice de mémoire auquel se prêtent ces ambassadeurs quand ils décident de raconter leur vie et leur expérience diplomatique.

Le but ici est de mettre en lumière, du mieux possible, en prenant évidemment en compte les non-dits et la partialité des sources, une perception de la charge d'ambassadeur et de la pratique diplomatique à l'aune des écrits privés de ses principaux acteurs, il était nécessaire de se poser la question de ce que ces écrits, personnels, aux circonstances de rédaction différentes, peuvent nous apprendre sur la vision qu'avaient les ambassadeurs français du XVIII^e d'eux-mêmes, de leur métier, de leur statut et des affaires qu'ils avaient à traiter. Comment et pourquoi est-ce qu'ils transmettaient leurs idées, leurs ressentis, leurs sentiments concernant leur poste ou le pays où ils sont envoyés ? Par quels moyens la conception de Mémoires ou de journaux met-elle en avant une certaine perspective, embellie, arrangée, partielle d'un métier où la formation n'existe que dans de très rares cas, et où l'utilisation des Mémoires du prédécesseur fait office d'apprentissage pour le nouvel arrivant ? Quel furent les buts à l'écrit de ces ambassadeurs : voulaient-ils se souvenir, transmettre, informer, justifier d'une action ou d'un échec, rendre des comptes, régler des différends ? Se conformaient-ils à une tradition ancrée dans leur culture, dans la société qu'ils fréquentaient, amenée et développée par le mouvement des Lumières et leur idée de l'individualisme ? Était-ce une simple façon de passer le temps, tout en rendant compte, à soi-même ou à de possibles futurs lecteurs, d'une vie et d'un poste éloignés de la cour royale et de Paris, et des affaires qu'ils avaient à traiter en étant au service du Roi ? Était-ce un moyen de rapporter leurs actions, leurs faits et leurs réussites, lorsqu'ils arrivaient à un moment de leur vie où le rappel des événements passés devenait essentiel pour construire un héritage et une mémoire ? Quelle était l'idée principale, intentionnelle ou inconsciente, derrière la rédaction de Mémoires détaillés concernant leur temps en ambassade ? Comment se voyaient-ils, eux, ambassadeurs, envoyés dans des pays divers de l'Europe avec dans leurs bagages des instructions concernant des affaires à mener à bien ou des traités à signer ? Avaient-ils une conscience, pas de « classe » mais de statut ? Se voyaient-ils comme une catégorie particulière de personnes, de par leur statut et les prérogatives que celui-ci leur apportait ?

¹¹¹ J.-P., E. Arnould, F.-J. Ruggiu (dir.), *Les écrits du for privé en Europe...*, *op. cit.*

Bien évidemment, il est nécessaire de garder à l'esprit que les écrits du for privé ne sont en aucun cas un reflet fidèle et précis de l'écrivain, ni même de sa vie entière : il n'y raconte que ce qu'il veut bien dire, et que ce qu'il juge digne d'être relaté. Ces écrits, pris avec leurs biais, faiblesses et omissions, présentent néanmoins un intérêt non négligeable pour qui veut essayer de mettre en avant le métier d'ambassadeur à travers ses acteurs et leurs ressentis, et non pas à travers les différents traités, écrits pour théoriser et catégoriser cette charge, ou par les dépêches diplomatiques de ces ambassadeurs, objets certes intéressants mais manquant de ce point de vue personnel et intime qui fait l'intérêt des écrits privés.

Pour développer et essayer de répondre à ces questions, nous chercherons donc, dans un premier temps, à étudier les différences fondamentales entre les ambassades et les ambitions personnelles de nos acteurs principaux, en nous attardant sur leur contexte d'envoi et de nomination, et en mettant en avant leurs buts personnels et la manière dont ils en parlent lorsqu'ils atteignent le rang d'ambassadeur. Dans la seconde partie, nous verrons comment, au-delà de ces différences, la perception de soi et de son travail par l'ambassadeur, relatés dans leurs écrits, peut transparaître sous la forme d'une identité sociale, face aux autres, et d'une identité politique face à la société de leur temps ainsi que face aux modèles et aux idéaux attachés à leur charge et aux missions dont ils sont chargés.

Partie 1

-

**L'ambassade, entre buts personnels et contextes
politiques.**

« Tout l'art de la politique est de servir des conjonctures. »¹

¹ Louis XIV, *Mémoires et réflexions : 1661-1715*, Paris, 1997

Introduction à la 1^{ère} partie.

Avant de se lancer dans une étude caractérisée de nos ambassadeurs et de leurs postes, il est nécessaire de s'attarder quelque peu sur l'utilisation méthodologique faite des sources pour cette partie. Celle-ci s'attache à mettre en lumière les différences inhérentes aux six ambassadeurs qui constituent notre corpus de sources : différences qui se retrouvent dans les diverses conditions d'exercice de leur charge, à savoir les missions qui leurs sont confiées, les contextes politiques auxquels ils doivent faire face, mais aussi leurs propres ambitions concernant ce poste, leurs attentes et leur manière de se servir de leur statut pour faire avancer leurs propres intérêts. Il est évident que les sources dont nous disposons sont partielles et lacunaires : cela a été rappelé dans l'introduction. Ce que nous pouvons en tirer n'est qu'un point de vue unique, avec ses biais et ses oublis ; nos ambassadeurs, lorsqu'ils écrivent leurs Mémoires, ne mettent en avant qu'une partie des événements auxquels ils sont confrontés, sans avoir la prétention de représenter ces événements de manière objective ; mais c'est ce qui est intéressant du point de vue de notre recherche : leur vision personnelle et leur ressenti concernant leur charge sont les deux points principaux de notre étude.

Le premier chapitre met en avant les différences qu'on pourrait appeler « extérieures », celles qui ne dépendent pas uniquement de la volonté ou du caractère de l'ambassadeur : politique interne aux pays, ordres reçus et procédures de nomination. La manière dont ils en parlent dans leurs écrits est intéressante à étudier, dans une perspective de perception personnelle : quels sont leurs ressentis respectifs concernant ces événements ? Comment appréhendent-ils leur charge et leurs ordres, sachant que le contexte politique de la cour vers laquelle ils sont envoyés joue grandement sur le bon déroulement de leur mission ? Comment mettent-ils en avant les difficultés qu'ils rencontrent, ou, au contraire, celles qu'ils ne rencontrent pas ? Que pointent-ils, que passent-ils sous silence ? Il est intéressant de pointer la manière qu'ils ont de parler de leurs missions et de ce qu'elles leur inspirent lors de leur départ : certains estiment ne pas avoir assez de précisions, d'autres s'en détachent rapidement, et d'autres encore font en sorte de dépasser leurs prérogatives pour improviser et développer de nouveaux buts politiques ; dans leurs écrits, on voit se développer une vision assez individuelle de leur nouvelle charge, moins en fonction de ce qu'elle incarne sur le plan politique et social qu'en fonction de ce qu'on leur demande de faire et le contexte dans lequel ils doivent le faire. La manière de relater les événements auxquels ils sont confrontés est assez spécifique à chacun, et met en lumière leurs

différents caractères, ainsi que ce qu'ils cherchent à obtenir grâce à leur poste. Cela peut sembler évident, mais en étudiant ces Mémoires, il apparaît qu'il semble exister, dans l'esprit de ces ambassadeurs et dans ce qu'ils en racontent, une dualité entre la charge en elle-même, à savoir l'identité même de l'ambassadeur, et la mise en pratique de cette charge, bien plus influencée par les hommes qui la composent et la politique dans laquelle elle évolue.

Il est donc nécessaire de s'attarder sur ces différences, de les mettre en relief, montrer comment elles sont façonnées par de nombreux facteurs et surtout, comment ces différences sont rapportées et explicitées par les premiers concernés, les ambassadeurs, dans leurs Mémoires et leurs écrits.

*

L'ambassadeur est un homme de terrain. Le cœur de sa charge est d'être envoyé dans un pays étranger pour y représenter son roi, y mener à bien les affaires qui lui ont été confiées, et informer son ministre des agissements de la cour qu'il fréquente. Le bon déroulement de sa mission découle de ses capacités à négocier avec souverains et ministres, à s'adapter aux circonstances, et à appréhender le contexte politique qui l'entoure. Peut-être plus que dans n'importe quelle autre profession, ces ambassadeurs sont aux premières loges des mouvements politiques européens, projetés dans un monde de traités, d'alliances et de faux-semblants, confrontés aux bouleversements qui traversent l'Europe du XVIII^e siècle. Hommes de cour pour la plupart, habitués aux manœuvres partisans, certains savent utiliser à leur avantage ces connaissances lorsqu'ils sont envoyés dans les cours étrangères, pour s'intégrer et se rapprocher des hommes les plus puissants. Cette charge apporte avec elle privilèges et prérogatives, mais aussi contrariétés et désavantages ; ceux qui réussissent à accorder les deux facettes sont ceux qui arrivent à se hisser dans les plus hautes sphères du pouvoir diplomatique. Ambition et adaptation, voilà les deux maîtres mots de nombreux ambassadeurs du XVIII^e siècle, et qui se retrouvent dans les écrits personnels de ceux qui ont pris la plume pour raconter leur expérience. Chez eux, la charge d'ambassadeur devient un moyen politique d'accès à une certaine renommée, à un certain genre de gloire, et ceux qui le racontent, que ce soit *a posteriori* ou sur le moment, le font avec une emphase sur un certain genre d'ambition personnelle, fruit du statut social de l'ambassadeur, et des politiques qu'il est chargé de mener.

CHAPITRE I : Les disparités liées à la charge.

Une même charge ne signifie pas une même appréhension du métier par ses acteurs ; loin de là. Chez les ambassadeurs que nous étudions ici, le fait d'accéder à ce titre et d'être nommé dans telle ou telle cour d'Europe influe profondément sur leur vision personnelle de leur statut, et sur la manière dont ils se racontent. Contexte politique, moyen d'accession au poste, place des français dans le pays d'envoi et ambitions individuelles, toutes ces composantes contribuent à diversifier la vision que chacun a de sa mission. Essayer de mettre en lumière ces différentes visions passe d'abord par la compréhension des évènements qui influent sur ces visions, et surtout, sur la manière dont ces évènements sont racontés par les premiers concernés.

1. La diversité des postes

La France du XVIII^e siècle, bien qu'ayant cédé sa place au premier rang des puissances européennes, reste un des États les plus importants d'Europe, au centre d'un réseau d'alliances et de relations multiples, certaines basées sur des traités, d'autres sur des mariages et des liens familiaux. Ses ambassades sont nombreuses, ses ambassadeurs tout autant. Ils sont 179, en France, entre 1715 et 1791¹, à avoir été envoyés aux quatre coins du monde. Dans une Europe en pleine effervescence politique, culturelle et militaire, leurs postes sont divers, leurs missions multiples, et leurs personnalités variées. Sur ces 179, nombreux sont ceux ayant officié dans plus d'une ambassade ; ce sont des postes tournants, ouverts, qui se passent de l'un à l'autre au gré des affectations et des évènements de carrière. Se préparer pour un poste, c'est, à ce moment-là, se préparer pour tous. Les fondamentaux sont les mêmes : une haute naissance, une solide instruction, des connaissances diverses, une grande culture, de la loyauté envers le Roi, et des bases en négociation. Le reste, les spécificités des pays et la politique interne, la plupart l'apprennent sur place, via les réseaux déjà constitués par les précédents ambassadeurs, ou suivant les recommandations de celui qui vient de partir.

¹ C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e : formation et carrière », dans Lucien Bély, (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1997, p.331-346

Néanmoins, exercer un même métier ne signifie pas n'avoir que des similitudes. Que ce soit au niveau hiérarchique, concernant leurs missions ou leurs lieux d'ambassades, nombre de caractéristiques différencient nos ambassadeurs.

Ambassadeur extraordinaire, ambassadeur résident, envoyé : la hiérarchie diplomatique.

Au XVIII^e siècle, il existe alors une hiérarchie entre les différents types d'envoyés français, selon leur mission principale, leur rang et la durée de leur ambassade. Ces différents statuts donnent droit à différentes prérogatives et différents cérémoniaux, ainsi qu'à un prestige plus ou moins important auprès de la cour vers laquelle ils sont envoyés. La plupart des diplomates étudiés ici sont des ambassadeurs, extraordinaires ou permanents, mais certains ont des statuts un peu différents, qu'il est nécessaire de développer en détail pour mieux comprendre leur ressenti personnel face à leur charge et la manière dont ils se considèrent eux-mêmes.

Dans les traités de l'époque moderne, les différences entre ambassadeur, ministre et simple envoyé sont assez bien définies : chez Wicquefort, qui ne fait pas la différence entre ambassadeur permanent et ambassadeur extraordinaire², l'ambassadeur « *représente la personne du Prince son Maître, et à cause de cela on lui donne la qualité de représentant public* »³ et se détache du simple négociateur :

*Tous les ministres du second ordre sont négociateurs, mais tous les Ambassadeurs ne le sont point, comme tous les négociateurs ne sont pas ambassadeurs. L'ambassadeur d'obédience, et celui que l'on envoie que pour voir jurer l'observation et l'exécution d'un traité de paix, ou pour représenter son Prince aux cérémonies d'un baptême, d'un mariage, d'un couronnement ou d'un enterrement, ne négocient point ; mais ils ne laissent pas d'être Ambassadeurs, et même on leur fait bien autant ou plus d'honneur qu'à ceux qui négocient.*⁴

Chez Rousseau de Chamoy, « *l'Ambassadeur est donc un Ministre public choisi par un Prince, ou un État souverain pour aller en son nom vers un autre Prince ou État souverain, négocier les affaires qu'il lui commet, et y représenter sa personne en vertu des*

² Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, 1680, p.6

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p.7

Lettres de créance, des Pleins pouvoirs et des Instructions dont il le charge »⁵ et diffère du ministre plénipotentiaire, qu'il définit en ces termes :

*Tout Ministre chargé de pleins pouvoirs est Plénipotentiaire. Cependant, par un effet de l'usage, ce nom a été principalement donné et attribué à ceux que les Souverains envoient à des Conférences pour la paix, ou à des assemblées d'État, comme aux Diètes de l'Empire ou autres, et c'est un titre au-dessous de l'Ambassadeur, dont il n'a pas le caractère représentatif, mais au-dessus de celui d'Envoyé par la considération de l'affaire qui est commise au Plénipotentiaire.*⁶

Il va encore plus loin en détaillant et définissant tous les types d'envoyés extérieurs du XVII^e siècle : plénipotentiaire, agent, secrétaire d'ambassade, consuls et internonce⁷.

Pour ce qui est des niveaux d'importance de chaque ambassadeur en fonction de la puissance de son pays — ce qui est appelé la préséance, donc — celle-ci sera étudiée plus en détail dans la seconde partie de ce mémoire.

La hiérarchie entre les différents envoyés diplomatiques est donc assez bien définie à l'entrée du XVIII^e siècle, et bien enracinée dans la vie politique.

Le cardinal de Bernis et le marquis de Bombelles, envoyés à Venise, ainsi que le comte de Saint-Priest à Constantinople, sont tous les trois des ambassadeurs au sens strict du terme : ce ne sont ni des ambassadeurs extraordinaires, ni des ministres plénipotentiaires, ni des chargés d'affaires. Leur statut leur donne la prérogative de la représentation royale⁸, ce qui n'est, dans la pratique, pas le cas pour un simple chargé d'affaires, étant donné que celle-ci est réservée aux ambassadeurs titrés. Les cours dans lesquelles ils se rendent se doivent également de les traiter avec les honneurs dus à leur rang et à leur charge. La différence entre un ministre plénipotentiaire et un ambassadeur est assez simple, et définie par les théoriciens que nous venons de citer : l'ambassadeur est le seul des deux à avoir le privilège de représenter et de parler en lieu et place de son roi. Callières l'affirme dans son traité : « *Les Envoyés extraordinaires sont des Ministres publics qui n'ont point le droit de représentation attache au seul titre d'Ambassadeur* »⁹. De plus, un ambassadeur est toujours *plénipotentiaire* — qui a les pleins pouvoirs, donc — là où un ministre n'est pas

⁵ Rousseau de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, 1687, p.12

⁶ *Ibid.*, p.13

⁷ *Ibid.*, p.12-13

⁸ C. Béchu, « Les ambassadeurs... », *op. cit.*

⁹ Callières, *De la manière de négocier avec les souverains*, 1716, chapitre VI

forcément un ambassadeur. Le comte de Saint-Priest est un bon exemple de cette différence de statut : il est envoyé à Lisbonne comme simple ministre¹⁰. Lorsqu'il est nommé à Constantinople, il sait qu'il a atteint un nouvel échelon dans la hiérarchie diplomatique : « *C'était pour moi un grand pas fait que d'être ambassadeur* »¹¹. L'ambassadeur est plus haut placé et plus prestigieux que le simple ministre. Le comte de Ségur, quant à lui, a aussi été envoyé en tant que ministre plénipotentiaire, comme l'étaient tous les envoyés vers la cour de Russie¹².

Choiseul à Rome, lui, est envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire¹³. Nommé généralement pour une mission plus courte que celle d'un ambassadeur permanent, l'ambassadeur extraordinaire est communément mandaté après une réconciliation militaire ou un évènement spécial¹⁴ — un mariage, une naissance, un sacrement ou un décès — mais, dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas. Son arrivée est habituellement hautement codifiée, avec tout un cérémonial de réception à respecter, notamment celle de l'entrée officielle¹⁵. L'ambassade est alors une ambassade solennelle, servant plus à faire office de représentation pendant une durée donnée qu'à gérer proprement des affaires plus « terre à terre », comme le commerce ou le sort de certains ressortissants français. Ces ambassadeurs se placent, dans la hiérarchie, un rang au-dessus de l'ambassadeur permanent.

Le statut du chevalier de Corberon, envoyé en Russie, est un peu plus spécifique. Corberon n'est pas ambassadeur à proprement parler, et ne le sera jamais durant sa courte carrière diplomatique ; il est, au début de sa mission, secrétaire d'ambassade, c'est-à-dire qu'il est adjoint direct de l'ambassadeur. Lors de l'absence de celui-ci — en l'occurrence le marquis de Juigné, pour raisons de santé — il est alors amené à assurer son intérim, ce qui lui vaut le titre de chargé d'affaires : Corberon le portera pendant une quinzaine de mois, avant de se voir refuser le titre d'ambassadeur en 1780, lors de la nomination du marquis

¹⁰ *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. III, Portugal*, Paris, F. Alcan, 1886

¹¹ Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris, Calmann Lévy, 1929, t.1, p.104

¹² *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, IX, *Russie. Tome second, 1749-1789*, Paris, F. Alcan, 1890

¹³ *Ibid.*, XX, *Rome. Tome troisième, 1724-1791*, Paris, F. Alcan, 1913

¹⁴ L. Bély, « L'invention de la diplomatie », dans Lucien Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie*, 1997, PUF, p.11-23

¹⁵ Cette entrée, soumise à un protocole assez strict, n'est exécutée que par les ambassadeurs extraordinaires. Voir Chapitre 2 de la Partie II.

de Véra¹⁶. Bien que non ambassadeur, il reste un représentant du Roi, chargé de gérer les affaires courantes en Russie et de maintenir les relations entre les deux pays lors de l'absence de l'ambassadeur officiel.

Cette différence hiérarchique entre statuts diplomatiques se retrouve également dans la différence des missions confiées à chacun, ainsi que leur importance dans la cour où ils sont envoyés : Corberon, bien que doué et compétent, ne jouit pas du même crédit officiel à la cour Russe que l'ambassadeur en titre ; à la différence de Choiseul à Rome, par exemple, il n'a pas à faire d'entrée officielle, codifiée et englobée dans un cérémonial. On peut aussi noter que, la France ne possédant pas d'ambassades permanentes partout en Europe, certains envoyés le sont, de fait, en tant que ministres plénipotentiaires, et non pas comme ambassadeur¹⁷.

Au-delà de cette différence de statut, il est intéressant, pour notre étude, de s'attarder sur les débuts de ces ambassadeurs ; leur nomination, leurs premiers pas dans le monde diplomatique, les raisons qui les ont poussés à s'engager dans cette voie. Les différences concernant leur point de vue sur cette nouvelle carrière et l'importance qu'elle revêt pour eux se retrouvent dans la manière dont ils retracent leur accession au poste et leurs premiers pas en tant qu'ambassadeurs.

La première nomination

La monde gouvernemental et politique de l'époque moderne est un monde fermé. Un poste, une charge ne s'obtiennent pas grâce au mérite et aux compétences, mais par un système de réseau personnel, de liens familiaux et de bonnes grâces : « *autrefois, les ambassades, les missions et les consulats appartenaient de droit aux favoris des ministres. C'est sur eux que se répandaient à pleines mains les gratifications et les indemnités, tandis que les agents subalternes avaient à peine de quoi subsister* »¹⁸. Les ambassadeurs sont un exemple clair de ce système de népotisme, voire de pantouflage : l'obtention du poste se fait par désignation personnelle du roi, sur recommandation du ministre des Affaires

¹⁶ L.-H. Labande, *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon*, Paris, Plon, 1901, t. 2, p.235

¹⁷ La Russie, par exemple, rentre dans cette catégorie : tous les envoyés y sont en tant que ministres plénipotentiaires. On peut aussi citer Naples, ou Parme.

¹⁸ Ministère des Affaires étrangères, *Organisation et règlements du ministère des Affaires étrangères*, vol. 1-2, f° 114, « Idées générales sur la formation du département des Affaires étrangères », s. d. [mai 1793], tel que cité dans V. Martin, « Devenir diplomate en Révolution : naissance de la « carrière diplomatique » ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-3, no. 3, 2016, pp.110-135.

étrangères¹⁹. Certains réclament d'eux-mêmes une ambassade, d'autres sont propulsés par leur famille, leurs relations ou par la force des choses. Le Cardinal de Bernis doit son premier poste à l'amitié que lui portait alors la marquise de Pompadour, et à la réputation dont il jouissait à la cour de France : ayant, au départ, visé une place de conseiller d'Etat d'Eglise, il écrit à la marquise pour obtenir l'assurance de se voir attribuer cette place si elle venait à être libre²⁰. La réponse de la favorite du Roi fut positive, mais sous réserve que Bernis accepte de servir le Roi dans les négociations²¹. Il relate alors l'étonnement du roi vis-à-vis de son absence de prétention pour une telle charge, étant donné que « *le Roi et ses ministres jugeaient qu'[il] y serait propre* »²², ce qui le pousse à demander l'ambassade de Suisse en premier lieu, avant de se voir accorder celle de Venise. N'ayant jamais eu de contacts directs avec le ministre des Affaires Etrangères, il est lui-même étonné de la réponse positive qu'il reçoit : « *Il était assez extraordinaire que j'eusse été nommé ambassadeur, sans jamais avoir parlé au ministre des affaires étrangères, sans jamais lui avoir rendu visite* »²³. Cette absence d'expérience se retrouve de même dans les instructions qui lui sont remises lors de son départ, dans un paragraphe où sont expliquées les motivations du roi dans la nomination de Bernis :

*Sa Majesté ayant jugé à propos de rappeler le sieur de Chavigny, elle a pensé qu'il ne pouvait être remplacé plus dignement que par le sieur abbé de Bernis, comte de Lyon, et bien qu'il ne fasse qu'entrer dans la carrière des négociations, la beauté de son génie, l'heureux assemblage des agréments et de la solidité de son esprit lui ont fait obtenir la préférence pour cette fonction importante, Sa Majesté étant d'ailleurs persuadée que le zèle qu'elle lui connaît pour sa personne, le soin qu'elle sait qu'il a pris d'acquérir toutes les connaissances relatives à sa destination, et les sentiments presque toujours attachés à une naissance distinguée suppléeront à ce qui pourrait lui manquer du côté de l'expérience.*²⁴

¹⁹ C Béchu, « Les ambassadeurs ... », *op. cit.*

²⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, 1878, tome 1, p.143

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*, p.147

²⁴ *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, XXVI, Venise, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1958, p. 221

Le Cardinal de Bernis n'est pas seul à être propulsé ambassadeur par ses relations politiques : c'est aussi le cas de Choiseul, qui obtient l'ambassade de Rome un peu par hasard, par le Maréchal de Noailles qui l'avait conseillé au Ministre des Affaires Etrangères de l'époque, M. de Saint-Contest²⁵. Noailles tâche de le persuader d'accepter le poste à coup d'arguments, arguant qu'« *en temps de paix il n'y avait point d'occupation plus noble que celle de la politique* »²⁶, et mettant en avant la nécessité qu'avait Choiseul, selon lui, de « *prendre de la consistance et acquérir quelque considération* »²⁷. Persuadé, Choiseul accepte le poste, non sans quelques réticences qu'il ne s'abstient pas de relater un peu plus loin dans ses Mémoires²⁸. Dans les instructions qui lui sont remises lors de son départ, il est alors noté : « *Sa Majesté s'est déterminée à donner la préférence au sieur comte de Choiseul-Stainville [...] parce qu'elle s'est aperçue qu'il réunissait toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement cette fonction honorable* »²⁹.

Fils de ministre de la guerre, apparenté lointain au ministre des Affaires étrangères, la nomination du comte de Ségur au poste d'ambassadeur en Russie est elle aussi un exemple du népotisme sévissant dans les hautes sphères du pouvoir. Sa nomination le surprend lui-même, sans pour autant l'étonner totalement : habitué de la Cour, il connaît le fonctionnement de celle-ci, où « *la position fait tout* » et où l'accès à certaines charges se fait non en cherchant « *l'homme propre à quelque grand emploi, mais l'emploi qui convient à l'homme en faveur* »³⁰. Le comte de Vergennes, alors ministre des Affaires Etrangères, est une connaissance de son père, et, selon Ségur lui-même, cherche à se les rendre redevable par une telle promotion³¹. Peu enthousiaste à l'idée de quitter l'armée, il accepte néanmoins le poste, obéissant aux empresses de son paternel.

Le marquis de Bombelles, ambassadeur à Venise, fut de son côté intronisé dans la carrière diplomatique après sa carrière militaire, comme bon nombre d'entre eux, lors de ses débuts comme conseiller d'ambassade en Hollande, en 1768 ; il est alors attaché au Baron de Breteuil, l'ambassadeur en poste, qui le protège et qui le fait ensuite grimper dans la hiérarchie diplomatique grâce à son influence.

²⁵ Etienne François de Choiseul, *Mémoires du duc de Choiseul : 1719-1785*, Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1904, p.88

²⁶ *Ibid.*, p.89

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p.90

²⁹ *Recueil des instructions ..., op. cit., XX, Rome. Tome troisième, 1724-1791*, Paris, F. Alcan, 1913, p.307-308

³⁰ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.1, p.71

³¹ *Ibid.*

Le comte de Saint-Priest, quant à lui, obtient sa première ambassade après en avoir fait la demande à Choiseul, alors ministre des Affaires étrangères, et le chevalier de Corberon est poussé par le comte de Vergennes et par ses parents à accepter sa nomination comme secrétaire d'ambassade en Russie. Toutes ces nominations, faites non pas en fonction des compétences premières du candidat, mais de ses relations et de sa réputation auprès du Roi et de ses ministres, ne sont en aucun cas une particularité réservée à la charge d'ambassadeur : ministres comme secrétaires d'Etats, la grande majorité sont nommés non pas grâce à leurs connaissances politiques, mais en fonction de leurs services rendus, et des relations qu'ils entretiennent avec les hommes les plus puissants du moment ; ce qui amène dans certains cas des hommes peu prédisposés à accepter un poste dont ils se méfiaient au premier abord.

En effet, lorsque ces ambassadeurs relatent leur engagement dans les « Affaires de l'État », il apparaît que tous ne le font pas pour les mêmes raisons, ni de la même manière. Le Cardinal de Bernis écrit sa réticence au moment de se lancer dans la carrière diplomatique :

*J'étais trop instruit des affaires pour ne pas craindre de m'y embarquer. [...] Je pressentais la confusion où des malheurs inévitables dans lesquelles les guerres jetteraient presque infailliblement les affaires. [...] Toutes ces réflexions m'attachaient de plus en plus à la vie libre et philosophique que je menais ; mais j'avais trente-six ans, point d'établissement et une famille nombreuse qui avait besoin que je fisse fortune pour suppléer à la médiocrité de la sienne. Cette dernière considération fut plus forte que mes répugnances.*³²

Il n'est pas le seul, loin de là, à décrire cette idée de carrière comme déplaisante ou contraire à ses valeurs : Choiseul, nommé à Rome l'année suivante, alors récemment revenu de campagne militaire et habitué de la cour, écrit lui aussi sa réticence lors de l'obtention de son ambassade :

³² Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres ...*, op. cit., p.142

*Jusque-là [...] je n'avais pas songé particulièrement à la politique. Je m'occupais régulièrement toute la matinée ; je me divertissais toute l'après-midi et je tenais beaucoup plus à cette dernière partie de ma vie qu'à toute idée d'ambition.*³³

Il avait, auparavant, refusé une première mission à Vienne, par peur de l'échec et de la disgrâce,³⁴ et l'ambassade romaine lui inspire alors « *plutôt de la répugnance que du désir* »³⁵. On retrouve le même ressenti dans les écrits du comte de Ségur, nommé à 32 ans à l'ambassade de Russie. Militaire de carrière, la diplomatie n'est, pour lui, pas « *très conforme à [ses] goûts ni à la franchise très vive de [son] caractère* »³⁶. Sa nouvelle charge n'est pas pour le réjouir :

*Je ne vis d'abord dans ce changement de carrière qu'un dérangement complet dans ma vie, dans mes projets, dans mes goûts, dans mes études, un long éloignement de mon pays, et un fardeau qui, tout en comprimant ma liberté, serait peut-être disproportionné à mes forces ; car je n'étais nullement préparé à paraître sur une scène où devaient se traiter et se discuter les plus grands intérêts de l'Europe.*³⁷

Plus proche des salons littéraires de Paris que des cabinets politiques Européens, il hésite, réticent à l'idée de changer de train de vie : « *Il fallait quitter l'épée pour la plume, la philosophie pour la politique, la franchise pour l'adresse, l'enjouement pour la gravité, les plaisirs pour les affaires, et travailler en conscience au maintien de la paix, tandis qu'alors je désirais ardemment la guerre, objet très naturel des vœux d'un jeune colonel* »³⁸. Il finit néanmoins par accepter le poste, convaincu à la fois par son père et par le comte de Vergennes, alors ministre des Affaires étrangères à ce moment-là.

Le peu d'intérêt porté à cette charge par certains envoyés aux prémices de leur carrière semble faire écho à certains discours contemporains, qui décrivent la charge d'ambassadeur comme n'étant pas forcément enviable pour la noblesse³⁹, et dont « *bien peu de gens voulaient suivre [cette] route stérile qui ne produisait que des chagrins, la*

³³ Etienne-François de Choiseul, *Mémoires ...*, *op. cit.*, p.88

³⁴ *Ibid.*, p. 12

³⁵ *Ibid.*, p. 90

³⁶ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires ...*, *op. cit.*, t.2, p.13-14

³⁷ *Ibid.*, p.71

³⁸ *Ibid.*

³⁹ C. Béchu, « Les ambassadeurs ... », *op. cit.*

ruine et souvent le déshonneur de ceux qui s'y engageaient »⁴⁰. Cette idée n'est somme toute pas si éloignée des réticences qui semblent animer nombre d'ambassadeurs avant leurs débuts.

Néanmoins, pour d'autres, le poste d'ambassadeur est un but en soi et une carrière recherchée : c'est le cas du chevalier de Corberon et du comte de Saint-Priest, tous deux partageant à la fois une similarité dans leur vision de cette charge et une concordance dans leurs années d'ambassade : Corberon effectue son ambassade en Russie lorsque Saint-Priest est en poste à Constantinople⁴¹.

Ils sont tous les deux très jeunes lors de leurs débuts : à 28 ans, Saint-Priest est nommé ministre plénipotentiaire au Portugal, premier poste d'une série de trois ambassades qui formeront la première partie de sa carrière politique. Corberon, lui, est envoyé en Russie alors qu'il n'a que 27 ans, comme secrétaire d'ambassade auprès du marquis de Juigné, après avoir fait ses premières armes en matière de diplomatie sous le marquis de Vérac, lors d'une première mission à Hesse-Cassel. Dans son journal, Corberon témoigne avec enthousiasme de sa nomination : « *Je ne puis qu'être très flatté, moi, d'un titre qui m'assure l'influence dans les affaires et la confiance de M. de Vergennes* »⁴². C'est un garçon ambitieux, dont le but principal est d'être nommé proprement ambassadeur, et qui cherche à se faire une place dans le monde de la diplomatie française ; mais il est aussi capricieux, et refuse, au départ, de partir en Russie, préférant suivre le marquis de Vérac au Danemark. C'est son père qui le force à accepter cette nomination, sous peine de ne plus l'aider à l'avenir, lui déclarant « *si vous n'allez pas en Russie, je ne me mêle plus de vos affaires* »⁴³.

Le comte de Saint-Priest, de son côté, heureux quant à sa nomination à Lisbonne, écrit : « *Enfin, au mois de mars, j'eus l'assurance de ma nomination. J'accomplissais ma vingthuitième année et me trouvai fort heureux, à cet âge, de débiter par une pareille mission dans la carrière diplomatique* »⁴⁴. Soutenu par celui qu'il nomme le prince de Beauveau⁴⁵, il est prompt à se plonger dans les dépêches et Mémoires de ses prédécesseurs pour parfaire son éducation, de manière à pouvoir mener à bien sa mission⁴⁶. Ministre

⁴⁰ Jean-Baptiste Colbert de Torcy, *Journal inédit... pour les années 1709 et 1711*, publ. par Frédéric Masson, Paris, 1884, p.124.

⁴¹ De 1768 à 1785 pour Saint-Priest, de 1774 à 1780 pour Corberon.

⁴² L.-H. Labande, *Un diplomate ...*, op. cit., t.1, p.27

⁴³ *Ibid.*, p.7

⁴⁴ Comte de Saint-Priest, *Mémoires ...*, op. cit., t.1, p.80

⁴⁵ *Ibid.*, p.79-80

⁴⁶ *Ibid.*, p.80

plénipotentiaire plus que réel ambassadeur à ce moment-là, sans mission particulière, il fera ses premières armes à Lisbonne avant d'être envoyé à Constantinople, poste autrement plus prestigieux, et pour un temps autrement plus long.

Contextes d'envoi et opinions personnelles.

Certaines ambassades sont plus prestigieuses que d'autres : l'ambassade de Venise, au XVIII^e siècle, ne vaut pas celle de Vienne ; l'ambassade de Lisbonne n'est pas aussi renommée que celle de Constantinople ; être envoyé à La Haye n'a pas le même poids qu'être envoyé à Rome. Cette hiérarchie entre lieux d'envoi s'explique à la fois par l'histoire de la ville en question, ses relations avec la couronne de France, ainsi que sa place dans la politique européenne du milieu du XVIII^e siècle. Ces différenciations entre postes sont évidemment connues des ambassadeurs, même avant leur première nomination : Bernis, lors de l'obtention de sa charge, sait que l'ambassade de Venise dont il est gratifié n'a plus le même poids qu'un ou deux siècles auparavant, et que sa nomination ne signifie ni gloire ni enrichissement ; au contraire, c'est une ambassade avec peu de poids politique, où ne sont envoyés que les ambassadeurs les moins en vue du corps diplomatique français⁴⁷. Néanmoins, cela n'empêche pas Venise de rester un acteur central dans la politique et l'économie de l'Europe, grâce à ses importantes possessions territoriales et sa prépondérance dans le commerce méditerranéen. Le but de Bernis, lorsqu'il y est envoyé, est de faire de cette ambassade son premier tremplin diplomatique ; il ne voit pas cette nomination comme un échec, mais comme une opportunité : « *On m'envoyait à Venise comme dans un cul-de-sac, je résolus de rendre ma correspondance plus intéressante que celle des ministres du Roi employés dans les premières cours de l'Europe, et de trouver l'art et les moyens de d'acquérir bientôt la réputation d'un ambassadeur de mérite* »⁴⁸. Une telle ambassade aurait pu être synonyme de mort politique pour d'autres, mais pas pour le cardinal de Bernis ; envoyé à l'origine pour une mission commerciale, dite l'affaire des sucres⁴⁹, il va faire à Venise « *au-delà du vraisemblable* »⁵⁰ selon ses propres dires, et se constituer tout un réseau d'informateur, de manière à devenir « *l'ambassadeur le mieux informé d'Europe* »⁵¹.

Ambassade peu prestigieuse au milieu du XVIII^e siècle, Venise l'est encore plus à la fin du

⁴⁷ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres ...*, op. cit., p.167

⁴⁸ *Ibid.*, p.151-12

⁴⁹ Voir la sous-partie 3 de ce même chapitre

⁵⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres...*, op. cit., p.179

⁵¹ *Ibid.*, p.170

siècle. Décadente et au bord de la rupture, l'intérêt d'une telle ville est peu important, encore moins pour un ambassadeur nommé et envoyé à peine quelques mois après le 14 juillet 1789, et profondément royaliste. C'est le cas du marquis de Bombelles, arrivé à Venise en septembre de cette année, alors que la France est en proie à la Révolution et les bouleversements qu'elle entraîne avec elle. Bombelles n'est alors pas ici pour trouver une quelconque gloire, à peine pour faire office de représentation pour un Roi malmené par son peuple. En plus de ressentir sa situation comme humiliante, répugné à l'idée d'être la personnification de troubles qu'il ne cautionne ni n'accepte⁵², Bombelles voit l'ambassade de Venise comme monotone, avec peu d'intérêt⁵³, ce qui se ressent dans la manière dont il en parle : son journal est axé sur les nouvelles qu'il reçoit des événements en France, et son rôle d'ambassadeur auprès du Doge de Venise passe au second plan.

A l'opposé de Venise, Constantinople est le poste le plus en vue au XVIII^e siècle, pour la simple et bonne raison que cette ambassade a la réputation de rendre riche ceux qui l'obtiennent⁵⁴. C'est un poste demandé et convoité, bien que difficile, étant l'un des plus éloignés géographiquement. Saint-Priest en parle en ses termes, lorsqu'il relate son accession à l'ambassade dans ses Mémoires : « *j'avais désiré cette place et pour cela fait quelques démarches peu auparavant, [...] et d'ailleurs cette mission passait pour lucrative, ce qui était aussi d'importance, vu mon manque absolu de fortune* »⁵⁵. Au vu des relations particulières entretenues par la France et l'Empire Ottoman depuis François 1^{er}, celle-ci hérite d'une situation privilégiée avec la Porte, notamment lorsqu'il est question de commerce ou de la protection des catholiques en Orient. Cette particularité explique l'intérêt du poste pour un Français, malgré le fait que l'empire ottoman du XVIII^e siècle soit en train de péricliter et souffre « d'indolence politique »⁵⁶.

Pour rester dans le thème de l'importance politique, l'ambassade de Russie est vite devenue une ambassade de premier plan pour la France à partir de l'avènement de Pierre 1^{er} en 1721, modernisateur de l'Empire Russe, en raison des nouvelles relations développées par les deux pays. Ségur et Corberon, tous deux nommés en Russie, font tous deux la part belle à l'importance politique de cette ambassade. Chez Corberon, ce sont les mots de Vergennes, tels qu'il les rapporte, qui le poussent à accepter sa nomination en

⁵² Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève, Droz, t. 3 (1789-1792), 1993, p.37, p.57

⁵³ *Ibid.*, p.17

⁵⁴ C'est le cas du comte de Vergennes par exemple, qui y fut ambassadeur de 1755 à 1768

⁵⁵ Comte de Saint-Priest, *Mémoires ...*, *op. cit.*, p.104

⁵⁶ *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, XXIX, *Turquie*, éd. P. Duparc, Paris, 1969, p. 457

Russie, celui-ci lui assurant qu'il y a un « *un avantage réel dans [son] voyage de Russie, que la cour étoit (sic) plus intéressante que celle du Danemark* »⁵⁷. Ségur, de son côté, s'étend sur la politique interne à la Russie et les relations l'unissant à la France, ainsi que le rôle qui lui est demandé de jouer dans ces relations, à savoir le maintien d'une bonne entente et la ratification d'un traité de commerce entre les deux puissances.

A Lisbonne, l'ambassade est de petite réputation. Durant son temps passé sur place, en tant que ministre plénipotentiaire, Saint-Priest est instruit de résoudre l'affaire dite de Lagos, concernant la destruction et la capture de vaisseaux français par les Anglais, dans ce port du sud du Portugal, et l'absence de réaction de la part du gouvernement Portugais⁵⁸. Son prédécesseur avait, dans cette tentative, provoqué l'animosité du premier ministre portugais, ce à quoi Saint-Priest s'attela à remédier.

En dernier lieu, l'ambassade romaine, où est envoyée le duc de Choiseul en 1753, détient une importance historique essentielle : le Saint-Siège a très longtemps été l'autorité supérieure en matière de relations internationales en l'Europe, lorsque la papauté avait de l'influence sur les décisions des souverains, avant que ces relations se laïcisent⁵⁹. Au XVIII^e siècle, cette importance s'est beaucoup amoindrie, et Rome n'est plus le centre de la politique européenne. Néanmoins, le pape reste une figure d'importance, et avoir son amitié est un gage d'influence et de puissance. De plus, la place de Rome comme ville historique de l'Eglise et son histoire antique, appréciée par les nouveaux courants artistiques et littéraires, fait de Rome une ambassade assez prestigieuse et plutôt enviée. Pour Choiseul, l'intérêt premier de l'ambassade romaine est de gagner et de conserver la loyauté du pape à l'égard de la France et du Roi.⁶⁰ Au XVIII^e siècle se joue, à la cour romaine, un jeu d'influences où chaque puissance européenne tente d'emporter la primauté vis-à-vis de l'amitié papale.

Différences dans le prestige des ambassades, différences dans le statut des ambassadeurs, différences dans les conditions de nominations, tout ceci nous permet de mettre en évidence la diversité des postes et des hommes qui héritent de cette charge. Mais cette diversité se retrouve également dans les différents contextes politiques lors de leur envoi, qui influent sur la vision qu'ils donnent de la mission qui est la leur, et de leur place dans la cour vers laquelle ils sont envoyés.

⁵⁷ L.-H. Labande, *Un diplomate ..., op. cit.*, t.1, p.8

⁵⁸ *Recueil des instructions..., op. cit.*, III, Portugal, Paris, F. Alcan, 1886, p.341

⁵⁹ A. Hugon, *Rivalités Européennes et hégémonie mondiale, XVIe-XVIIIe*, Paris, Armand Collin, 2002

⁶⁰ *Recueil des instructions ..., op. cit.*, XX, Rome. Tome troisième, 1724-1791, Paris, F. Alcan, 1913, p.307-308, p.310

2. Le poids du contexte politique

À Constantinople en 1768, l'accueil réservé à l'ambassadeur Français n'est pas du même genre que celui reçu par l'envoyé en Russie quelques années plus tard. Les conditions de travail d'un ambassadeur à Venise ne sont sensiblement pas les mêmes au mitan du siècle qu'à la fin, en plein milieu de la Révolution. L'ouverture romaine envers l'ambassadeur de France est d'un autre acabit que la reconnaissance accordée par Catherine II à l'envoyé de Louis XVI. Cela peut sembler évident, mais l'importance du contexte politique interne au pays où sont nommés les ambassadeurs, ainsi que les relations qu'entretient la France avec ledit pays sont des facteurs importants dans la mise en œuvre de leur tâche et dans la perception que ceux-ci ont de leur poste. Certains ont moins de difficultés à traiter avec la cour étrangère qu'ils fréquentent alors que d'autres doivent tout mettre en œuvre pour arriver à mener à bien leur mission dans un climat politique peu avenant.

Rome et Benoît XIV

Lorsque le duc de Choiseul est envoyé à Rome, en 1753, la France est alors en proie à une querelle théologique depuis la promulgation de la bulle *Unigenitus* en 1713 par le pape Clément XI. Cette bulle, qui dénonce le jansénisme et ses principes, a alors pour effet de coaliser les oppositions gallicane, richériste et janséniste. Faisant face à une fin de non-recevoir de la part du Parlement français, qui refuse de l'enregistrer, Louis XIV cherche alors à l'imposer par la force et, après sa mort, c'est le cardinal de Fleury qui l'impose en la faisant devenir loi du royaume. Jusqu'en 1746, l'opposition janséniste, après l'échec du refus de la bulle, semblait s'être éteinte ; mais cette année-là, l'archevêque de Paris décide que les fidèles doivent pouvoir justifier d'un *billet de confession* signé d'un prêtre favorable à la bulle *Unigenitus* pour recevoir la communion ou les derniers sacrements. Cette affaire ravive les oppositions, et devient rapidement politique : par conséquent, Louis XV décide de faire appel au pape, Benoît XIV, pour trouver une solution pouvant satisfaire les deux partis et calmer les troubles. C'est dans ce contexte assez particulier que Choiseul arrive donc à Rome : sur place, les troubles français étaient connus, et le pape recevait les plaintes de nombreux ecclésiastiques français depuis plusieurs mois. Jusqu'à l'arrivée de Choiseul, Benoît XIV s'était alors tenu sur la réserve, ne voulant pas intervenir sans demande directe de Louis XV. Celui-ci fini par solliciter une

encyclique au pape, de manière à remettre de l'ordre dans les affaires du clergé français. Ce fut donc l'affaire principale de l'ambassade Choiseul à Rome.

Choiseul, tel qu'il le rapporte dans ses dépêches échangées avec le ministre des Affaires étrangères, trouve en Benoît XIV un pape soucieux de plaire au Roi de France⁶¹, assez facilement influençable pour remplir les attentes de Louis XV, et plein de bonnes intentions concernant l'ambassadeur français ; sa mission est, par conséquent, plus facile à mener que s'il s'était vu opposer un pape peu enclin à accéder à ses demandes. Choiseul ne voit alors que peu de difficultés dans sa mission. Confiant, il affirme que « *rien n'était plus aisé que de remplir [les objectifs français.]* »⁶², et ne donne pas le ressenti d'arriver dans une cour qui lui serait hostile. Il arrive rapidement à s'attacher les faveurs du Cardinal Valenti, le secrétaire d'Etat, et développe une liaison qui lui permet de faire avancer facilement les affaires de la France : « *Tout en plaisantant, j'obtenais de lui, sans avoir eu l'air de lui en parler, l'expédition des petites affaires de ma Cour* »⁶³.

Il apparaît néanmoins que la réputation de l'ambassadeur français à Rome n'était pas très reluisante lors de l'entrée en poste de Choiseul ; ces prédécesseurs semblent avoir laissé faire et dire sans trop se préoccuper de maintenir leur statut et la présence qui va avec⁶⁴. Bien que ses affaires n'en fussent pas impactées, il estime avoir le nécessaire, de manière à rétablir une certaine déférence à l'égard de sa charge et vis-à-vis des affaires de la France. A Rome, Choiseul ne se trouve donc pas en terrain ennemi : la France et le Saint-Siège partagent de bonnes relations diplomatiques, et le pape est enclin à répondre à ses demandes. Il réussit à mener à bien ses affaires sans trop rencontrer d'opposition, tout en réhabilitant l'image de l'envoyé français auprès de la cour Romaine ; ses Mémoires ne laissent en tout cas pas transparaître de difficultés particulières concernant son poste et sa mission⁶⁵.

⁶¹ Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome : lettres et Mémoires inédits, 1754-1757*, Paris, Calmann-Lévy, 1895

⁶² Etienne-François de Choiseul, *Mémoires ...*, *op. cit.*, p. 96

⁶³ *Ibid.*, p. 98

⁶⁴ « *La France a la réputation de faire beaucoup de compliments, même de promesses, mais dans le fonds de ne faire ni bien ni mal. J'ai changé pendant mon ambassade cette idée, et je crois qu'absolument il faut maintenir ce changement, et le point de crainte ou d'égards où j'ai accoutumé les Romains quand il était question des affaires de France.* », Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome : lettres et Mémoires inédits, 1754-1757*, Paris, Calmann-Lévy, 1895, p.278

⁶⁵ En tout cas, il n'en rencontre pas concernant la politique romaine. Mais Choiseul déplore le secret de Louis XV dont il est victime lors de ses tractations : « *Dans cette position, j'ai été contrarié par les intrigues secrètes de France et de Rome.* », *Ibid.*, p.133

Venise, une ville sur le déclin

Il est admis que les fastes et la grandeur de la République de Venise se situent avant le début du XVIII^e siècle. A partir des années 1660, sa puissance commence à péricliter, et en 1750, son ambassade n'a plus l'importance politique et commerciale qu'elle un siècle auparavant. C'est un poste peu prestigieux, où les ambassadeurs sont envoyés comme dans un « *cul de sac* »⁶⁶ et où peu d'entre eux finissent auréolés de gloire ou de fortune. Lors des trois années d'ambassade du cardinal de Bernis, la République est officiellement gouvernée par le doge Francesco Loredano, bien que les doges aient perdu la quasi-totalité de leur pouvoir depuis le début du siècle, et que les affaires politiques internes soient parasitées par l'affrontement entre les conservateurs et les réformistes qui désirent voir des changements importants dans la République.

À Venise, Bernis a dû faire face à une indifférence institutionnelle plus qu'à une véritable opposition. Il explique que dans la Sérénissime, les ambassadeurs, quels qu'ils soient, traitent avec « *gouvernement invisible, et toujours par écrit* »⁶⁷ et que ce gouvernement est de plus, peu enclin à accorder audiences et rendez-vous aux envoyés étrangers⁶⁸. Lors de son temps sur place, Bernis se targue d'avoir réussi, de manière individuelle, à faire changer le point de vue qu'avaient les Vénitiens des Français : il explique que ces derniers étaient, lors de son arrivée sur place, « *si fort en horreur dans cette ville qu'ils couraient le risque de se faire insulter en paraissant dans les places publiques* »⁶⁹ et que c'est en s'adaptant aux mœurs Vénitiens qu'il sut se débarrasser des inimités à l'égard des français⁷⁰. Dans ses écrits, il met en avant ses initiatives pour réhabiliter l'image des envoyés français dans l'esprit du Sénat vénitien ; il dit étudier « *les meurs du pays* » et s'y « *conformer sans avoir l'air d'être gêné* » pour finir par ne garder « *de l'esprit de ma nation que les grâces qui font plaisir, sans aucune teinture de cette présomption qui nous fait haïr des étrangers* »⁷¹. Par son entreprise, le Sénat l'estime alors comme un homme maître de lui-même, ce qui lui ouvre les portes de certaines rencontres avec le Doge. Il apparaît alors plus simple pour Bernis de mener à bien sa mission commerciale et de s'attirer les faveurs des hommes les plus puissants de la République, sans, selon ses mots,

⁶⁶ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres...*, op. cit., p.151

⁶⁷ *Ibid.*, p.167

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*, p.164

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

« avoir rien à faire et surtout sans avoir l'air affairé »⁷².

L'ambassade de Venise se passe un peu différemment pour le marquis de Bombelles. Arrivé en septembre 1789, il se retrouve en poste dans un contexte français troublé, et avec des ordres peu clairs et, au final, peu politiques⁷³. L'état intérieur du gouvernement français ne donne pas beaucoup de marge de manœuvre aux envoyés encore en poste à l'étranger, et Bombelles le ressent bien : son ambassade se fera, dans sa quasi-totalité, dans un état d'attente, alors qu'il correspond avec une grande partie de la noblesse française exilée par la Révolution et notamment le comte d'Artois, futur Charles X, qui veut rétablir la monarchie absolue. Lorsqu'il apprend la volonté du nouveau gouvernement révolutionnaire français de réformer l'appareil diplomatique, il écrit : « *J'attendrai mon sort, sans une triste inquiétude, et je le supporterai j'espère, avec le courage que donne la conviction de s'être bien conduit* »⁷⁴. Conséquences d'un tel désordre gouvernemental, qui se répercutent sur les conditions de travail des ambassadeurs, il ne relate, dans son journal, quasiment aucune action politique ou travail d'ambassade, à part quelques rares rencontres de protocole avec le Doge lors de soirées à l'Opéra⁷⁵. Il décrit quelques tableaux de la vie vénitienne⁷⁶, mais sa plus grande préoccupation reste la politique française et les troubles amenés par la Révolution : par sa correspondance assidue avec la noblesse française, il fait de son ambassade un point de passage pour cette noblesse exilée ou à la recherche d'un appui politique pour ceux souhaitant un retour de Louis XVI. Il écrit l'agitation qui prend alors l'Europe en cette fin d'année 1790, et résume alors sa charge à une affaire de représentation, estimant qu'un ambassadeur de France se doit de conserver une certaine décence et image extérieure, même avec les événements qui se déroulent alors à Paris⁷⁷.

La Russie de Catherine II

Lorsque le chevalier de Corberon est envoyé en Russie, Catherine II est au pouvoir depuis douze ans. Les relations entre la France et l'Empire russe ne sont alors pas au beau fixe, et les Français ne sont pas très bien vus sur place, ce qui est l'une des conséquences de la guerre de 7 ans. Corberon relate dans son journal deux exemples de

⁷² *Ibid.*, p.170

⁷³ *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, XXVI, Venise, Paris : Centre National de la Recherche Scientifique, 1958, p.307

⁷⁴ Marquis de Bombelles, *Journal ...*, *op. cit.*, p.37

⁷⁵ *Ibid.*, p.44

⁷⁶ *Ibid.*, p.22, p.39

⁷⁷ *Ibid.*, p.73

marchands français ayant fait les frais de l'animosité russe à leur rencontre⁷⁸ ; animosité qui se retrouve jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir russe et qui n'aide pas l'ambassadeur français dans ses affaires : il rapporte que le Prince Orlov, favori de Catherine II, général-en -chef et haut personnage de la cour russe, n'aimait pas l'utilisation du français par la cour et par les aristocrates russes⁷⁹. Néanmoins, il est intéressant de noter l'importance de la culture « à la française », diffusée en Russie depuis Pierre 1^{er} et son ouverture à l'Europe : on y parle français, et on essaie d'imiter beaucoup des codes et habitudes françaises, comme dans certaines grandes cours d'Europe du XVIII^e siècle⁸⁰. La Russie est alors un nouvel acteur sur la scène européenne, et est considérée par beaucoup comme « l'élément hasardeux de l'Europe », au même niveau que la Prusse de Frédéric II, du fait de leurs ambitions de conquêtes et des dangers qu'ils font planer au-dessus du fameux « équilibre européen »⁸¹.

Ces relations, au départ plutôt tendues, commencent à se stabiliser aux alentours de 1778 : à cette époque, la France et la Russie mènent alors une médiation conjointe entre l'Autriche et la Prusse, à l'occasion de la guerre de succession de Bavière⁸² ; c'est Corberon qui est chargé, par volonté royale, de « *présenter un plan d'accommodement entre les puissances de l'Allemagne* »⁸³ au gouvernement russe. Même si la Russie favorise alors l'Angleterre pour le commerce dans la mer du Nord, et que cela provoque parfois des tensions au sein même du gouvernement russe⁸⁴, la France fait en sorte de se positionner comme alliée de la Russie, notamment en se plaçant comme médiatrice lors de la 7^{ème} guerre russo-turque, entre 1787 et 1792. Cette période correspond à la fin de l'ambassade de Ségur, qui a alors pour but de maintenir l'influence française et d'essayer de saper celle des Anglais à la cour russe, tout en favorisant le commerce pour le royaume de France. La fin de son ambassade est marquée par la déclaration de la guerre entre la Prusse et la Hollande, la guerre entre la Suède de Gustave III et la Russie de Catherine II, ainsi que les troubles internes à la France, qui rendent celle-ci incapable d'agir correctement sur le plan

⁷⁸ L.-H. Labande, *Un diplomate ...*, op. cit., t.1, p.268

⁷⁹ *Ibid.*, p.350

⁸⁰ M. Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Fallois, 2001,

⁸¹ G. Livet, *L'équilibre Européen de la fin du XV^{ème} à la fin du XVIII^e*, Paris, PUF, 1976.

⁸² En 1777, lors de la mort de Maximilien III Joseph de Bavière, le duché de Bavière se retrouve sans prince-électeur, et les différentes revendications concernant la souveraineté sur le duché, à la fois de la part de Joseph II d'Autriche et de Frédéric II de Prusse, entraînent les deux états dans une guerre ouverte, sans pour autant se traduire par des batailles majeures, seulement des escarmouches. Pour tenter de rétablir le statu-quo, la France et la Russie opèrent une médiation de paix conjointe qui s'achève en mai 1779 avec la signature du traité de Teschen.

⁸³ L.-H. Labande, *Un diplomate ...*, op. cit., t.2, p.198

⁸⁴ *Ibid.*, p.370

géopolitique européen, et laissent Ségur dans l'embarras concernant sa manière de se positionner par rapport aux affrontements en cours.

Dans un tel contexte, Corberon puis Ségur estiment tous les deux que leur but premier est de gagner la confiance des Russes, et, à défaut de se voir accorder l'estime de l'impératrice elle-même, réussir à gagner celle de ses ministres les plus influents à cette période : le comte Nikita Panine, ministre des Affaires étrangères russes de 1763 à 1781, Potemkine, favori de Catherine II, second personnage de l'Empire et président du conseil militaire, ainsi que, dans une moindre mesure, les frères Orlov, Grigori et Alexeï, fidèles partisans de l'impératrice. Pour Ségur, cette confiance est plus nécessaire à obtenir que pour Corberon, et surtout plus difficile : sa position lors des différentes guerres de 1787 à 1789 est plus compliquée à tenir et à justifier, étant donné le peu de soutien et d'ordres qu'il reçoit de la part du secrétariat des Affaires étrangères français⁸⁵. Lorsqu'il arrive en Russie, le peu de crédit que Corberon disait avoir réussi à gagner s'est envolé, et Ségur écrit que « *[son] rôle semblait devoir se borner à celui d'observateur attentif dans une cour sur laquelle nous n'avions aucune influence* »⁸⁶. Réussir à faire de Potemkine un allié, lui qui, selon les mots de Ségur, « *haïssait [les français] comme les protecteurs des Turcs, des Polonais et des Suédois* »⁸⁷, est alors indispensable pour pouvoir réussir à jouir d'une certaine influence à la cour Russe et faire signer à la Russie un traité de commerce avec la France. Son entreprise réussit, mais son statut reste incertain pendant la plus grande partie de son ambassade, soumis au bon vouloir de Potemkine, qui semble changer d'humeur au gré de ses ambitions politiques⁸⁸.

L'ambassade en Russie n'est pas un poste simple : le statut de l'Empire en Europe fait que les envoyés français marchent souvent sur des œufs concernant leur politique et leur comportement face à la cour russe. On y encense la France pour son art de cour et sa culture, mais on ne voit pas d'un très bon œil les ressortissants français et leurs manières. Cette dualité explique certaines difficultés rencontrées par Ségur comme par Corberon lors de leurs missions respectives, et qu'ils relatent dans leurs écrits.

⁸⁵ Voir à ce sujet la sous-partie suivante, concernant les ordres et la politique menée par les ambassadeurs

⁸⁶ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires ...*, op. cit., t.1, p.275

⁸⁷ *Ibid.*, p.277

⁸⁸ *Ibid.*, t.3, p.85

Constantinople et l'Empire ottoman

Des difficultés, l'ambassadeur en place à Constantinople en rencontre également. La place de la Porte en Europe et ses relations avec les autres États européens au XVIII^e siècle est complexe ; son rival principal est la Russie, d'abord celle de Pierre 1^{er}, puis, et surtout, celle de Catherine II : sept conflits opposent les deux Empires entre le XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Bien qu'immense par sa taille, l'Empire ottoman du mitan du XVIII^e siècle est un empire affaibli, en retard militairement et techniquement parlant, et ayant souffert contre les Russes et les Autrichiens. Catherine II annexe la Crimée en 1782, profitant de troubles internes et du peu d'organisation militaire de l'Empire. Dans la vision politique de certains pays européens, la Porte ne fait pas partie de l'Europe, mais menace l'équilibre précaire de celle-ci par ses conflits avec la Russie. D'un autre côté, l'Empire ottoman fait office de contrepoids face aux puissances de l'Europe de l'Est, notamment face à la Russie, dont les ambitions d'expansion commençaient à inquiéter certains pays d'Europe comme la France. Économiquement parlant, son importance est toujours capitale, car c'est elle qui contrôle l'accès à la mer Noire ; ses bonnes relations avec les Anglais mécontentent les Français, qui essaient de faire pencher la balance en leur faveur, tout en jouant les intermédiaires entre la Russie et l'Empire ottoman pendant la 7^{ème} guerre russo-turque. Dans l'ensemble, l'Empire ottoman est sur le déclin au XVIII^e siècle, et cela se ressent dans son impuissance face aux Russes et aux Perses, mais son intégrité est un principe central de la politique orientale européenne.

Ses relations avec la France sont, elles aussi complexes, et ce depuis l'alliance franco-ottomane de 1536, établie par François 1^{er} et Soliman le Magnifique. Au XVIII^e siècle, cette alliance perdure, notamment car la France affirme son soutien à l'Empire ottoman pour maintenir une sorte d'équilibre en Europe contre ses ennemis, à savoir l'Autriche et la Russie, pendant un temps, puis elle se positionne comme intermédiaire. L'Empire ottoman, qui cherche à moderniser son armée et sa marine, s'attache par ailleurs à recruter des ingénieurs français. Par conséquent, au vu de l'histoire des deux pays et de leurs relations, la place d'ambassadeur à Constantinople est une place renommée et prestigieuse, et s'en acquitter assure presque toujours une certaine gloire à son retour. Néanmoins, Saint-Priest rapporte dans ses Mémoires que le but politique de la France en 1768 était « *de susciter la Porte contre l'impératrice de Russie* »⁸⁹, du fait de la politique

⁸⁹ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.106

du duc de Choiseul alors en poste aux Affaires étrangères, et qui souhaitait engager une opposition directe contre la Russie à cause de l'affaire du Roi de Pologne⁹⁰.

Lorsque le comte de Saint-Priest arrive donc à Constantinople en 1768, le but politique de son prédécesseur, le comte de Vergennes, suivant les ordres de Choiseul, était de mener les Turcs dans une nouvelle guerre contre les Russes ; guerre qui se déclenche en octobre 1768, et occupe les six premières années d'ambassade de Saint-Priest⁹¹. Par conséquent, son but premier, suivant ses ordres, et d'acter le plus profondément possible la rupture entre l'Empire et les Russes, en achetant la collaboration de certains ministres ottomans et en poussant le plus possible la Porte dans la guerre.

Saint-Priest ne traite pas en tête à tête avec le Sultan, mais rencontre plusieurs ministres, et le grand vizir⁹². La principale difficulté rencontrée alors par les envoyés étrangers se trouve dans l'animosité dirigée à leur encontre par une grande partie de la population de Constantinople, méprisant les Européens et plus particulièrement les chrétiens. Saint-Priest relate avoir été agressé à plusieurs reprises, lui et surtout ses gens d'ambassade, qui n'ont pas la chance d'avoir une protection lors de leurs sorties⁹³. En dehors de ce type d'événements, Saint-Priest s'attarde peu sur les apparentes difficultés de son ambassade, hormis l'éloignement. Son but, après la fin de la guerre, est de faire fructifier le commerce entre les deux pays, puis d'appuyer le rapprochement entre la Russie et l'Empire ottoman. L'ambassade de Saint-Priest dure treize ans, et il s'y attire les honneurs, à tel point que Vergennes, devenu ministre des Affaires étrangères et lui gardant rancœur d'avoir été nommé au moment où ses tractations pour obtenir la guerre allaient enfin aboutir, lui refuse le retour en France pendant quelques années, avant de finir par le lui accorder, en 1785, soit deux ans avant la 7^{ème} guerre russo-turque⁹⁴. Son ambassade de Hollande, qu'il obtient ensuite, constitue un échec global, dû à la révolution batave qui agite le pays, et il ne reste en poste pas plus de cinq mois, avant de revenir en France.

*

Chaque ambassade offre à son ambassadeur un contexte différent. Tous doivent s'en accommoder s'ils veulent mener à bien leurs ordres, qui sont le cœur de leur emploi,

⁹⁰ Voir à ce sujet F. Tòth, « Missions militaires françaises en Turquie à la fin de l'ancien régime. Le baron de Tott et La Fitte-Clavé (1769-1784) », dans F. Dessberg et E. Schnakenbourg (dir.), *Les horizons de la politique extérieure française. Stratégie diplomatique et militaire dans les régions périphériques et les espaces seconds (XVIe-XXe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2011

⁹¹ C'est la 6^{ème} guerre russo-turque, de 1768 à 1774.

⁹² Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.123

⁹³ *Ibid.*, p.126

⁹⁴ *Ibid.*, p.122, p. 159, p.183-4, p.179-80.

mais qui, on va le voir, ne sont pas toujours précis et exhaustifs, et qui les poussent parfois à prendre des initiatives selon ce qu'ils jugent bon ou non, et qui peuvent leur valoir les foudres ou la reconnaissance de leur hiérarchie.

3. Ordres reçus et politique menée.

Nous avons précédemment rapidement évoqué les missions de chacun des ambassadeurs en même temps que leur contexte d'envoi. Il est nécessaire de s'attarder plus longuement sur ces différentes missions, ainsi que sur les ordres reçus par ces ambassadeurs lors de leur départ de France. Au-delà de ce que ces ordres et missions révèlent des intérêts que la France cherchait alors à maintenir en Europe, il est intéressant de voir quelles furent les réactions de ces ambassadeurs face aux missions qui leur étaient confiées, la manière dont ils parlent de la mise en œuvre de ces projets lors de leur ambassade, la capacité d'improvisation dont ils étaient dotés, ainsi que les relations qu'ils entretenaient alors avec leur hiérarchie, selon la politique qu'ils menaient, ou jugeaient bon de mener ou non, lors de leur temps en poste.

Ressenti face aux missions principales

Pour les ambassadeurs étudiés ici, les deux types d'instructions qui reviennent le plus souvent sont en rapport avec le commerce ou la politique : conclusion d'un traité, rapprochement entre les deux cours, protection d'intérêts commerciaux ou rétablissement de bonnes relations politiques. Chacun ne voit pas ces missions de la même manière. Le cardinal de Bernis, envoyé à Venise pour régler l'affaire des sucres, se sent à l'étroit dans les ordres qui lui sont transmis, et cherche à les dépasser, non sans dire que le ministre des Affaires étrangères et ceux qui l'entourent sont des incapables avec peu d'ambitions : « rien n'était plus borné que les instructions qu'on m'avait remises. M. de Saint-Conteste avait peu de vues et était peu appliqué »⁹⁵. On reconnaît là l'ambition du cardinal, qui transparait dans ses Mémoires ; mais on peut aussi y voir une manifestation de l'importance accordée au statut d'ambassadeur — et peut-être plus largement au ministère et aux affaires étrangères — estimant qu'il est nécessaire d'avoir les idées larges et audacieuses quand on traite de politique, et que de tels ordres pourraient être améliorés avec un peu d'esprit. Néanmoins, il s'attaque à sa tâche avec zèle, car il estime qu'un

⁹⁵ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres...*, op. cit., p.171

échec l'aurait conduit à des conséquences assez fâcheuses, étant donné que cette nomination est sa première : « *j'étais perdu si je n'avais pas réussi* »⁹⁶.

Du côté du duc de Choiseul, c'est la religion qui est le point principal des instructions qui lui sont données : il doit veiller aux intérêts des communautés religieuses françaises à Rome et au maintien de « la plus parfaite intelligence »⁹⁷ entre la France et le Saint-Siège. Choiseul résume ainsi ces ordres dans ses Mémoires :

*Je n'avais aucun objet particulier à traiter avec cette Cour. Le travail de l'ambassadeur, depuis longtemps, consistait dans des détails d'expédition, des grâces à demander au ministère romain pour les ecclésiastiques [...], la protection à accorder aux différents établissements religieux établis à Rome et le maintien de la dignité du Roi dans cette capitale ecclésiastique.*⁹⁸

Comme Bernis, il semble être assez ennuyé par de tels ordres, simplistes ; et parle ensuite de s'attacher à étudier des affaires plus diverses : « *rien n'était plus aisé que de remplir ces objets ; mais comme ils ne pouvaient pas occuper sérieusement un homme raisonnable, je me formai des objets d'occupation plus étendus* »⁹⁹. A la différence de Bernis, qui entreprend des actions politiques directes, à savoir la rédaction d'un mémoire concernant Venise et l'importance que la ville pourrait revêtir si elle passait sous protection française, Choiseul lui préfère se renseigner sur la politique européenne, les principes de la politique romaine et les personnages importants de la Cour de Rome, de manière à gagner en influence et en connaissances.¹⁰⁰ D'après lui, c'est aussi une des caractéristiques de la ville de Rome : écouter ce qui s'y raconte permet d'être mieux informé qu'en prenant des initiatives politiques : « *Rome a un avantage très particulier : c'est que dans très peu de temps un homme en représentation, sans se donner aucune peine que celle d'écouter, est instruit des secrets de toute la ville* »¹⁰¹. Choiseul est moins virulent dans ses plaintes concernant ses ordres que Bernis, mais ne se prive pas, lui non plus, d'adresser des reproches au ministre en poste et de le dénigrer¹⁰² : « *je ménageai l'amitié de M. de Rouillé*

⁹⁶ *Ibid.*, p.173

⁹⁷ *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, XX, Rome. Tome troisième, 1724-1791, Paris, F. Alcan, 1913, p.310

⁹⁸ Etienne-François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.96

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*, p.97

¹⁰² Il le fait à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* : p.115, p.141, p.142.

*et négligeai ses instructions, et je jugeai qu'il valait mieux, d'après les connaissances que j'acquerrais à Rome et les circonstances, fournir des lumières à mon ministre que d'en attendre de lui »*¹⁰³. Il ressort, globalement, de ses écrits, un ennui et un désagrément face aux instructions qui lui sont fournies, plus qu'une véritable défiance ou opposition.

Ce dénigrement des ministres des Affaires étrangères n'est pas un cas isolé : Saint-Priest aussi s'y adonne, lors de la nomination du duc d'Aiguillon, mais avec moins de dédain : critique, il le décrit comme un « *homme d'esprit, mais dur et despote. [...] Malheureusement il était fort novice en politique ; dès son début dans son nouveau département, il fit deux fautes assez graves relativement à ma mission [...] Ses désastres continuels ne lui permirent pas d'élever la voix pour se plaindre »*¹⁰⁴. La personne principale qui fait néanmoins l'objet des critiques de Saint-Priest reste le comte de Vergennes, qu'il dit lui être hostile, et qui refusa longtemps son retour en France.

Du côté du chevalier de Corberon, particulièrement lorsqu'il est chargé d'affaires par intérim entre 1777 et 1779, il ne semble pas y avoir de ressenti aussi négatif face aux instructions officieuses que lui fait envoyer le comte de Vergennes¹⁰⁵, au contraire : lorsque le marquis de Juigné quitte la Russie et que Corberon prend le relai, il s'estime « *plus flatté, comme tu l'imagines, du travail que cela me doit procurer, que du titre que cela me donnera »*¹⁰⁶. Il semble s'en acquitter avec zèle, ce qui est compréhensible étant donné le caractère du jeune homme, qui cherche essentiellement à se faire bien voir de Vergennes et du Roi pour pouvoir ambitionner à d'autres postes plus prestigieux. Sa tâche principale se résumant à opérer un rapprochement entre Catherine II et la cour de France, il s'y emploie, durant les deux années que dure son intérim, tout en se faisant bien voir de la part de Vergennes, en lui envoyant de nombreux Mémoires sur la politique, les finances et l'organisation de la Russie¹⁰⁷.

De manière générale, lorsqu'ils relatent leurs missions dans leurs écrits, la manière d'en parler est différente pour chacun, et fluctue selon les sentiments que leur inspiraient alors leurs ordres directs. Chez certains, il s'agit de faire du zèle et de montrer qu'ils sont les plus capables pour ce genre de missions, par exemple Saint-Priest, qui accepte n'importe quelle mission d'ambassade, « *au nord comme au midi, à la Chine comme en Amérique*

¹⁰³ Etienne-François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.96

¹⁰⁴ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.143-145

¹⁰⁵ *Recueil des instructions...*, *op. cit.*, IX, *Russie. Tome second, 1749-1789*, Paris, F. Alcan, 1890, p.337, p.343

¹⁰⁶ L.-H. Labande, *Un diplomate ...*, *op. cit.*, t.2, p.176

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.121

»¹⁰⁸. Chez d'autres, il s'agit de se mettre en avant et de montrer qu'en plus de pouvoir mener à bien sans problème les missions qui leur sont confiées, ils sont capables de décider et de d'improviser selon le contexte du moment, et de faire avancer à eux seuls les affaires de la France ; on peut citer dans ce cas-là le cardinal de Bernis, à Venise, lorsqu'il s'attache à faire de Venise une cité sous protection française, le comte de Ségur lorsqu'il relate ses manœuvres pour instaurer une quadruple alliance lors de la 7^{ème} guerre russo-turque, ou encore Corberon, qui se démène pour prouver à Vergennes et aux ministres français qu'il est plus que légitime à être nommé ambassadeur au vu de la réussite de son intérim en tant que chargé d'affaires. Lorsqu'ils en parlent dans leurs écrits, c'est néanmoins toujours d'une manière à se mettre en avant, pour affirmer à la fois leurs capacités, leur légitimité dans leur rôle, mais aussi leur efficacité. L'idée qui en ressort est de se mettre en scène comme l'ambassadeur ayant réussi ses missions, mieux que ses collègues, et ayant aussi fait preuve de zèle dans la conduite des affaires, dans la droite ligne de l'écriture de Mémoires qui sont dans de nombreux cas un moyen de rappeler et d'appuyer les réussites de son auteur.

Au-delà de leur ressenti sur les missions qui leur sont confiées, il est aussi intéressant de voir que ces ambassadeurs ne se privent pas de parler de l'intérêt ou de la pertinence de celles-ci, estimant souvent qu'ils seraient plus efficaces en suivant leurs propres initiatives plutôt que les instructions dont ils sont pourvus. Certains en profitent aussi pour dénigrer les différents ministres des Affaires étrangères et leur politique, que certains jugent peu ambitieuse, et ce, dans un but de mise en avant personnelle, particulièrement dans des Mémoires, qui privilégient l'autocongratulation de l'auteur.

Ces points de vue, qui s'insèrent dans une perception globale de leur charge, leur viennent à la fois de leur statut : ambassadeur au milieu de la géopolitique européenne ; et de leur classe sociale, noble aristocrate souvent militaire et porté sur la politique des grandes maisons d'Europe.

Improvisation et prise d'initiatives

Là où les instructions ne sont pas, ou peu, précises, certains de nos ambassadeurs estiment alors qu'il est de leur devoir de les dépasser pour prendre des initiatives. Ce cas de figure, fréquent bien qu'hasardeux dans ses conclusions, est relaté par ici par quelques-uns de nos ambassadeurs : on citera le chevalier de Corberon, le comte de Ségur et le

¹⁰⁸ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.104

cardinal de Bernis. Quand ils en parlent dans leurs Mémoires, la plupart le font en fustigeant parallèlement le peu de crédit ou de soutien que leur ont accordé en retour le ministre alors en poste aux Affaires étrangères, et à qui ils devaient alors répondre, ainsi que l'absence de confiance qu'ils reçoivent en retour. Tenus pour responsables lors des échecs, mais souvent éclipsés par les souverains lors des réussites, les ambassadeurs prudents se devaient d'accorder leurs actions et leurs initiatives à l'humeur de la cour et la politique du gouvernement¹⁰⁹. Le cardinal de Bernis, estimant que le champ des affaires qu'il avait à traiter est « *trop resserré* »¹¹⁰, relate ainsi dans ses Mémoires son initiative concernant la place de Venise en Europe et l'intérêt que pourrait en retirer la France :

*Parcourant un jour la carte de l'Etat de Venise, je fus saisi de l'utilité dont ce gouvernement pouvait être à la France dans toutes les guerres que nous aurions avec la maison d'Autriche en Italie. Je vis que la République était par rapport à l'Allemagne ce que le roi de Sardaigne est par rapport à la France ; c'est à dire que l'un et l'autre sont les maîtres des passages et peuvent être regardés comme les portiers de l'Italie. Je compris qu'en nous assurant des Grisons, nous pouvions fermer entièrement l'entrée de l'Italie aux Allemands. Ce point de vue rendit tout à coup l'ambassade dont j'étais chargé fort importante. [...] Je vis avec autant de surprise que de joie qu'un objet si simple à saisir était encore tout neuf ; [...] et je formai le projet hardi d'engager la république de Venise, malgré sa fierté, de se mettre sous la protection du Roi.*¹¹¹

Fier de sa trouvaille et certain de réussir, il s'emploie à « *gagner tous les esprits, plaire également au peuple et à la noblesse et devenir en quelque façon citoyen de Venise* »¹¹². Mais ses plans se trouvent contrecarrés par le peu d'enthousiasme du ministre des Affaires étrangères, M. de Saint-Contest, qui fait péricliter son ambition.

Le niveau d'improvisation et d'adaptation d'un ambassadeur dépend aussi beaucoup du degré d'éloignement avec la cour et donc le roi et les ministres : plus les dépêches mettent

¹⁰⁹ “The lack of an orderly hierarchy of administration made it impossible for an ambassador to be sure he was receiving the information and advice he needed [...]. A prudent ambassador, therefore, did not rely on official channels, but cultivated some private friends at court who could keep him posted.” (G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, New York, Dover, 1988, p.197)

¹¹⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres ...*, op. cit., p.175

¹¹¹ *Ibid.*, p.176

¹¹² *Ibid.*

du temps à faire le trajet, plus la nécessité, pour l'ambassadeur mais aussi pour les intérêts du roi, de savoir agir rapidement et de manière individuelle est importante. Saint-Priest est justement instruit à ce propos dans les instructions qui lui sont remises avant son départ à Constantinople :

*L'opinion avantageuse qu'on a donné au roi du zèle et des talents du sieur de Saint-Priest, a déterminé Sa Majesté à le nommer pour remplacer le sieur chevalier de Vergennes en qualité de son ambassadeur près de la Porte ottomane ; cette marque de confiance est d'autant plus grande et plus distinguée que l'éloignement des lieux ne permettant pas d'attendre dans chaque occurrence les ordres de Sa Majesté, et les circonstances exigeant souvent que l'ambassadeur prenne sans différer un parti, il faut autant d'habileté que de fermeté et de prudence pour s'arrêter toujours à celui qui est le convenable à la dignité du roi et le plus utile au bien de son service.*¹¹³

De même pour les envoyés en Russie : le temps mis par les dépêches pour arriver dans les mains du ministre est presque aussi long que depuis Constantinople. Ce délai est à double tranchant : d'une part, il permet à certains ambassadeurs de prendre des initiatives, et d'agir rapidement et efficacement, sans forcément avoir à attendre une approbation qui mettrait plusieurs semaines à arriver et qui ne serait peut-être pas positive ; d'autre part, ce délai est aussi source de frustration, notamment lors d'un besoin rapide de l'aval du ministre, pour autoriser ou ratifier un traité ou un accord ; l'exemple de Ségur, alors en poste en Russie lors du début de la 7^{ème} guerre russo-turque en 1787 est assez parlant : pris entre deux feux, au vu des alliances françaises de cette époque, il essaye de mettre en place ce qu'il appelle une « quadruple entente » entre la France, l'Espagne, la Russie et l'Autriche, pour se sortir des problèmes engendrés et pour contrecarrer la puissance couplée de l'Angleterre et de la Prusse. Mais comme la situation intérieure française commence alors à se dégrader, les réponses qu'il reçoit à ses sollicitations restent négatives :

¹¹³ *Recueil des instructions..., op. cit., XXIX, Turquie*, éd. P. Duparc, Paris, 1969, p. 429

*Telle était la situation déplorable du royaume, lorsque je reçus, en Russie, des reproches ministériels pour avoir trop accéléré la formation d'une quadruple alliance.*¹¹⁴

Forcément, le type même de notre source ne permet pas d'avoir un point de vue objectif sur ce type d'évènements : Ségur rapporte le refus du gouvernement français comme étant le fruit d'une instabilité interne, mais il serait tout aussi probable que son projet de quadruple alliance aille à l'encontre des politiques françaises entreprises à ce moment donné et soit finalement irréalisable, le mettant alors en porte-à-faux par rapport aux ministres, point de vue qu'il s'abstiendrait de relater dans ses écrits.

Pour les ambassadeurs plus proches géographiquement de la France, le rythme d'échange de dépêches laissait moins de place à l'improvisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'en ont jamais usé, au contraire. Il est intéressant de s'attarder sur le cas de Corberon, qui, bien que n'étant pas ambassadeur et ayant officié comme chargé d'affaires par intérim durant seulement quatorze mois, se vante dans son journal d'avoir avancé les affaires françaises mieux que le marquis de Juigné, et d'avoir en plus ouvert la voie à un possible traité de commerce avec la Russie, alors que ce n'était pas dans les cartons du ministère français.

Il semble, selon les dires de nos ambassadeurs, que la prise d'initiative personnelle soit vue par certains d'entre eux comme un point principal de leur métier, qu'il est nécessaire pour eux, en leur qualité de représentant et d'envoyé, d'aller au-devant des ordres reçus pour faire avancer les affaires du roi et de la France. Tout du moins, c'est de cette manière qu'ils relatent leurs initiatives personnelles dans leurs écrits : chez Ségur, la quadruple alliance est une affaire de politique, qui permettrait de « rendre à notre gouvernement quelque force, quelque dignité au dehors, et le repos au dedans, en tournant vers la guerre les esprits d'une ardente jeunesse, qui ne combattait les abus du pouvoir et ce pouvoir lui-même, qu'à défaut d'autres occupations et d'autres adversaires »¹¹⁵.

Ce type d'initiative n'est donc ni rare, ni malvenu, et fait partie intégrante de la charge qui leur est confiée.

*

¹¹⁴ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires ...*, op. cit., t.3, p.329

¹¹⁵ *Ibid.*

Nous avons vu, dans ce chapitre, l'importance que revêtent le contexte extérieur et les caractéristiques propres à chaque ambassade dans leur appréhension par les ambassadeurs qui en sont chargés. Loin d'être un détail, ces caractéristiques influent grandement sur la perception qu'ils peuvent avoir de leur charge et de leurs missions, tout en les rendant plus ou moins difficiles selon le contexte dans lequel ils se retrouvent. Savoir anticiper et prendre des initiatives politiques, même si celles-ci sont plus motivées par une ambition et une recherche de gloire personnelle que par une envie de faire avancer les affaires françaises, reste d'une importance capitale dans le bon déroulement de leurs missions, et semble lié intrinsèquement au comportement de l'ambassadeur de l'Ancien Régime. D'un autre côté, cette prise d'initiative est relatée, dans les écrits des ambassadeurs, comme une nécessité face à l'incompétence avouée de leur hiérarchie, ministres ou de leur roi lui-même, et donc comme quelque chose qu'ils se doivent de faire pour mener à bien leurs projets, sans quoi ces derniers échoueraient. Par ce dénigrement de leur hiérarchie, ils mettent en avant, par effet d'opposition, leurs compétences et leur réussite, et insistent sur leur propre supériorité, réelle ou fantasmée, dans leur domaine et en tant qu'ambassadeur.

CHAPITRE II : Les ambitions personnelles

Il est intéressant de remarquer les disparités qui se retrouvent dans la manière qu'ont nos ambassadeurs d'appréhender leur charge et leurs missions. Il est aussi intéressant de pointer que ce n'est pas uniquement d'un point de vue pratique et politique que leurs visions divergent ; leurs intérêts personnels concernant cette charge ne sont pas les mêmes non plus. Historiquement parlant, le statut d'ambassadeur a toujours été monopolisé par une certaine catégorie sociale : les nobles et aristocrates, seuls à être considérés comme dignes d'avoir l'honneur de représenter le roi¹. Ce principe se retrouve dans la grande majorité des cours d'Europe, et amène alors à une connivence sociale et culturelle parmi les ambassadeurs : « *La noblesse formait en ce temps, à la surface de toute la société européenne, comme un grand ordre de chevalerie dont tous les membres étaient liés par des sentiments, ou si l'on veut, des préjugés communs et souvent aussi des alliances domestiques. Pour y pénétrer il fallait être de la famille* »². Bien que ce ne soit pas une exception en soi, la noblesse étant alors omniprésente dans la politique européenne de l'époque moderne, cette surreprésentation d'aristocrates dans les rangs des ambassadeurs mène à se questionner sur le regard qu'avait cette noblesse sur cette charge, et sur ce qu'ils attendaient de cette fonction : les privilèges et le statut qu'elle conférait alors étaient-ils assez importants pour un fils d'une famille noble ? Était-ce une charge qui convenait à toutes les familles de l'aristocratie, ou était-elle bien plus enviable parmi la petite noblesse ? Quelles étaient les ambitions personnelles des hommes qui cherchaient à s'attacher une telle charge ? Quels étaient les attraits d'une telle voie pour des hommes venant déjà d'une classe et d'un rang social supérieur ? Comment mettent-ils en avant ces ambitions et ces attentes dans leurs écrits, et comment relatent-ils leurs rapports personnels aux privilèges qui leur sont accordés ? Leurs Mémoires traduisent-ils une ambition particulière concernant ce nouveau poste et si oui, de quelle manière ? Étudier la perception qu'avaient ces ambassadeurs de leur propre charge passe aussi par une étude de leurs ambitions et de leurs intérêts personnels.

¹ C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle : formation et carrière », dans Lucien Bély, (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris : PUF, 1997, p.331-346

² Duc Albert de Broglie, *Histoire et diplomatie*, Paris, Calmann Lévy, 1889, p. 96-97

1. De l'importance de la charge

Si on se penche sur les privilèges et l'importance conférés par leur nouvelle charge, il est compréhensible que certains ambassadeurs envisagent ce poste comme un simple moyen de s'enrichir ou de gagner les honneurs, étant donné l'importance que revêt ce statut. Louis Rousseau de Chamoy, en 1687, quand il écrit son *L'idée du parfait ambassadeur*, ne dit-il pas lui-même que :

L'honneur attaché au rang d'Ambassadeur, la qualité et l'importance des affaires qui lui sont données, le commerce personnel qu'elles lui font avoir avec les Princes et les Ministres de l'État où il sert, les occasions qu'elles lui donnent de se faire connaître particulièrement à son maître et à ses Ministres, et l'exemple de ceux que les Ambassades ont fait parvenir aux premières dignités de l'État et de l'Église, sont des avantages si considérables qu'on ne doit pas s'étonner que tant de personnes de différentes professions pensent à ces emplois et n'oublient rien pour les obtenir.³

Quelles sont donc exactement ces prérogatives et les honneurs qui se rattachent au statut d'ambassadeur français en Europe au XVIII^e siècle ? Il est important de s'y attarder pour comprendre les différentes ambitions personnelles de chaque envoyé qui peuvent en découler, et leur importance sur l'idée qu'il se font de leur charge.

Prérogatives générales

On l'a déjà dit, mais l'ambassadeur seul a le pouvoir de représenter son roi. Au-delà du prestige, cette prérogative amène également une déférence à l'égard de la personne de l'ambassadeur : on lui doit respect et considération. Choisi par le roi, il a, en théorie, la confiance de celui-ci pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. Son poids social est conséquent, étant donné qu'il est le direct représentant d'un roi et d'un pays, et ce poids est d'autant plus important si le roi en question fait partie des plus puissants d'Europe : le principe de la préséance des ambassadeurs dans les cours européennes en est un exemple direct, sur lequel nous reviendrons dans un chapitre à part. Pour les ambassadeurs français, cette importance est soutenue par le prestige que revêt toujours la France sur le plan politique européen — « *au mitan du siècle, l'Europe semble se mettre à l'école de la*

³ Rousseau de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, 1687, p.17

France », selon les mots de Pierre-Yves Beaurepaire⁴ — ainsi que par le fait que la langue de Molière est celle de la diplomatie, des relations entre états et des cours d'Europe depuis un siècle déjà⁵.

L'ambassadeur fait également partie d'une élite, élite sociale et politique ; c'est une charge qui se place, par définition, au-dessus du peuple. Critiqué comme étant un homme qui « voit les catastrophes d'une terrasse »⁶, son statut lui permet d'être aux premières loges des grands mouvements politiques européens, et au contact des hommes et des femmes les plus puissants du siècle : Frédéric II, Marie-Thérèse d'Autriche, Catherine II de Russie, le Pape, le sultan Ottoman, les rois et princes de l'Italie, le Parlement anglais ... Il traite de questions diverses, dynastiques, territoriales, juridiques, religieuses ou économiques⁷. Il n'hésite pas à prendre des décisions qui peuvent affecter les relations de plusieurs pays et est souvent au premier rang lors des signatures de traités ou d'alliances. Respecté par la plupart de ceux qu'il rencontre, il se doit aussi de mettre en avant son statut et son rang, parallèlement au fait de maintenir le prestige français sur la scène internationale⁸. Cela passe par une certaine tenue en poste, par l'organisation de dîners, par la tenue de salons, par la fréquentation de la cour, des institutions culturelles et scientifiques, par tout un ensemble de faits et gestes qui ont pour but de faire autant resplendir la personne elle-même que le pays qu'elle représente : « ce sont eux, plus que les grands seigneurs du pays, qui animent la société par une représentation habituelle, par des repas splendides, des fêtes brillantes et des bals nombreux »⁹. Cette phrase, écrite par le comte de Ségur, est tout aussi valable pour la Russie que pour le reste des cours européennes. Cette importance et ce poids social expliquent alors certaines velléités et ambitions émises par les hommes qui accèdent à cette charge, et qui cherchent à en profiter de différentes façons.

L'ambassadeur, un homme ambitieux ?

En étudiant les écrits de ces ambassadeurs, il apparaît que leur point de vue personnel sur l'importance que revêt leur charge étaient bien différent de l'un à l'autre ; là où certains mettent en avant les différentes gratifications que cela peut leur rapporter, voire

⁴ P.-Y. Beaurepaire, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle : diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Éditions Autrement, 2007

⁵ M. Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Fallois, 2001

⁶ L. Bély, « L'invention de la diplomatie », dans Lucien Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie*, 1997, PUF, p. 11-23

⁷ *Ibid.*

⁸ L. Bély, *Les relations internationales en Europe, XVII^e-XVIII^e*, 4e ed, Paris, PUF, 2007

⁹ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.2, p.265

les réclament activement, d'autres à l'inverse n'hésitent pas à reprocher à certains de leurs collègues la manière dont ils profitent de leur statut, estimant qu'un ambassadeur qui ne recherche que la fortune n'en est pas un bon. Chez le chevalier de Corberon, c'est son supérieur, le marquis de Vérac, qui fait les frais de critiques sur sa conduite : « [Vérac] ne voit dans sa place que la figure qu'il y doit faire, comme dans sa mission l'objet d'y obtenir le cordon bleu »¹⁰. Dans son esprit, un ambassadeur attiré uniquement par les honneurs n'a pas sa place dans le corps diplomatique et ne sert pas correctement les intérêts de son roi : « le marquis de Vérac est un grand seigneur qui ne voit dans sa place que l'échelon qui le mène aux honneurs »¹¹. Ces honneurs qui se traduisaient, pour beaucoup, par l'obtention du fameux « cordon bleu » tel qu'on appelait la décoration de la Croix de l'Ordre du Saint-Esprit, décernée comme récompense assez systématique aux ambassadeurs de l'Ancien Régime.

Des ambitions de ce genre, on en retrouve aussi dans les écrits du duc de Choiseul, mais relatées d'une autre manière ; comme dit précédemment, Choiseul passe une bonne partie de ses Mémoires à se dédouaner de toute recherche de gloire ou de renommée, et affirme que son accession au poste d'ambassadeur, puis, plus tard, au ministère des Affaires étrangères, n'était qu'une conséquence du hasard. Il affirme, dans la lettre XV de son mémoire :

*Je n'ai pas ignoré, et j'en ai eu du chagrin, que l'on a cru dans le monde que j'avais pris de mauvais moyens pour satisfaire mon ambition. Je n'avais pas et je n'ai jamais eu d'ambition que celle d'être estimé de ceux avec qui j'étais en relation d'amitié ou d'affaires. Je crois que de mériter l'estime est la première de toutes les ambitions ; elle est si au-dessus des désirs de fortune que les emplois et les dignités que l'on acquiert ne paraissent que des moyens pour faire valoir la vraie et la seule ambition estimable.*¹²

Mais sa recherche d'honneurs transparait lorsqu'il relate l'approbation du roi concernant sa nomination à Rome ; Louis XV a, toujours selon Choiseul, refusé son investiture pendant

¹⁰ L.-H. Labande, *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon*, Paris, Plon, 1901, t.2, p.235

¹¹ *Ibid.*, p.237

¹² Etienne François de Choiseul, *Mémoires du duc de Choiseul : 1719-1785*, Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1904, p.93

trois semaines¹³. Lorsqu'il finit par accepter, il le fait « à condition qu'on ne le presserait pas pour [le] faire chevalier de l'ordre »¹⁴. Outré, Choiseul menace de rendre l'ambassade si c'est le cas, estimant que les tracasseries que lui posent son poste sont bien supérieures à cette récompense :

*Moi, qui sentais avec plus de hauteur la restriction que je n'étais flatté d'être ambassadeur à Rome, je me récriais fort sur cette condition et je voulais qu'elle fût annulée ou que je remettrais l'ambassade.*¹⁵

Choiseul, en écrivant ces mots, semble se contredire lui-même concernant ses vellétés de gloire et l'importance qu'il attache à l'ordre du Saint-Esprit, bien qu'il persiste, dans la suite de ses Mémoires, à se dédouaner de toute ambition politique.

Choiseul n'est pas le seul ambassadeur à se sentir comme légitime à de telles gratifications : l'ambition, qu'elle soit personnelle ou dirigée vers la résolution des affaires françaises, semble leur être un trait assez commun. Pour son ambassade à Venise, le cardinal de Bernis estime, non qu'elle lui revienne de droit, mais qu'elle lui est nécessaire pour lancer sa carrière politique, lui qui n'a ni statut prestigieux ni rente financière pérenne, et qui ambitionne une place plus importante dans la politique française¹⁶. Il veut se faire voir, et se faire bien voir : ses manœuvres à Venise et son envie de faire de son ambassade la mieux informée de toute l'Europe, tout en s'attirant les honneurs pour ses prises d'initiatives, rend compte d'une certaine ambition personnelle sur le plan politique. Il est certes nécessaire de préciser que, même si on ne semble pas retrouver d'aussi nettes marques d'ambition personnelle ou de projets à mener à bien dans les écrits du comte de Ségur ou du comte de Saint-Priest, cela ne veut pas dire pour autant qu'eux-mêmes en étaient dépourvus. Il s'agit de mettre en relief les différents types d'écrits qui sont étudiés ici : les intentions précédant la rédaction ne sont pas les mêmes, par conséquent, certains peuvent avoir estimé qu'il n'était pas nécessaire outre mesure de s'attarder sur leurs objectifs passés, et qu'il était donc mieux de passer sous silence certains espoirs qu'ils auraient pu avoir, pour se concentrer uniquement sur un récit factuel des événements de leur vie et du monde qui les a vu se jouer. On peut aussi émettre l'hypothèse que certains,

¹³ *Ibid.*, p.90

¹⁴ *Ibid.*, p.92

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ J.-P. Desprat, *Le cardinal de Bernis : la belle ambition : 1715-1794*, Paris : Perrin, 2000

un peu comme le duc de Choiseul, auraient estimé que taire leurs envies d'honneur ou d'ambition était plus profitable, spécialement si le contexte d'écriture de leurs Mémoires n'est pas vraiment propice aux souvenirs de l'Ancien Régime et aux services rendus au roi, par exemple sous la 1^{ère} République ou le Consulat, ce qui peut être le cas du comte de Ségur ou du comte de Saint-Priest, qui ont rédigé leurs Mémoires dans la première moitié du XIX^e siècle.

Enfin, il est intéressant de revenir rapidement sur le chevalier de Corberon, qui, bien que très critique à l'égard de ses supérieurs et collègues — il parle du marquis de Bombelles en termes peu élogieux, le disant « *maniéré, petit, sujet aux étiquettes dont il est esclave et jaloux tout à la fois, un homme enfin fort au-dessous de sa place* »¹⁷. — n'est pas non plus en reste concernant les ambitions personnelles et l'envie d'avancement. À peine nommé secrétaire d'ambassade, n'ayant passé auparavant que quelques années en formation auprès du marquis de Vérac, ses ambitions sont claires : il veut littéralement tout ou rien. Alors qu'il est sur le départ après ses six années en Russie, ayant échoué dans son entreprise à se faire nommer comme ambassadeur en remplacement du marquis de Juigné, il écrit, toujours optimiste et ambitieux concernant son futur et parlant des ambassades qu'il espère se voir accorder : « *Berlin, Constantinople, ou la liberté* »¹⁸. Cette revendication de deux des ambassades les plus prestigieuses à ce moment-là témoigne de l'ambition qui caractérise le chevalier, rentré dans la diplomatie par envie de se faire une place ailleurs qu'à l'armée, et fort de ses réussites et de sa réputation faite à la cour de Catherine II.

En dernier point, pour conclure ce passage sur le poids social et politique de la charge d'ambassadeur, et les ambitions qui viennent avec elle, il est intéressant de s'attarder sur cette phrase du cardinal de Bernis, qu'il écrit juste après sa nomination à l'ambassade de Venise : « *Je sollicitais mon départ avec autant d'empressement que les autres ambassadeurs sollicitent le prolongement de leur séjour à Paris* »¹⁹. Elle semble appuyer le fait que les avantages et prérogatives de l'ambassadeur sont plus agréables et enviabiles à la cour de France que dans le pays d'accueil ; et que nombreux sont les ambassadeurs qui préfèrent profiter de leur rang et de leur statut — ainsi que de leur rente — à Paris, au milieu de la cour et près du roi, que dans le pays d'envoi.

¹⁷ L.-H. Labande, *Un diplomate français...*, *op. cit.*, p.45-46

¹⁸ *Ibid.*, p.237

¹⁹ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, 1878, tome 1, p.155

2. De l'utilisation individuelle du statut conféré

On peut donc affirmer que certains envoyés ont fait en sorte d'utiliser le statut d'ambassadeur et son importance à leurs propres fins, et de faire coïncider leurs espoirs et ambitions personnels avec la mise en œuvre de leur charge, que ce soit pour faire avancer leur propre agenda politique, nouer des liens, agrandir leurs relations ou affirmer leur place au sein d'un groupe ou d'une société en particulier. Les écrits étudiés ici nous donnent des exemples assez parlants de cette utilisation personnelle faite par les ambassadeurs de leur nouvelle charge et de ses avantages, dans des buts variés, pas uniquement politiques, mais concernant aussi les arts et les sciences.

Politique et relationnel

Certains ambassadeurs sont portés par un but politique particulier, et voient en leur statut une manière de l'appuyer et de le faire avancer plus facilement : on pourrait citer comme exemple à ce cas de figure la particularité de l'ambassade du marquis de Bombelles à Venise. En effet, envoyé alors que les troubles de la Révolution battent leur plein en France, il écrit dans son journal l'indignation qui est la sienne face à ses soulèvements : « *c'est un peuple qu'on excite sans qu'il sache pourquoi il s'irrite* »²⁰. Profondément attaché à la cause royale, il va rapidement transformer son ambassade en point de chute pour de nombreux nobles exilés, et utilise son réseau et ses ressources pour entretenir une correspondance nourrie avec nombre d'entre eux dispersés en Europe ; l'exemple le plus important étant la correspondance qu'il entretient avec le comte d'Artois, futur Charles X, et la sœur de ce dernier.²¹ De plus, le marquis semble aussi avoir été au courant de certaines des manœuvres mises en place pour faire sortir Louis XVI de France, au vu de ce qu'il rapporte dans son journal. Bien qu'il n'expose pas de but personnel particulier, comme une avancée politique ou une rétribution si jamais Louis XVI venait à recouvrer les pouvoirs que la Révolution lui a enlevé, il est assez évident que ses actions lors de son ambassade sont destinées non pas à faire avancer une quelconque mission ordonnée par le gouvernement français, mais à mener à bien les intérêts qu'il partage avec le comte d'Artois et une partie de la noblesse exilée. Son zèle et soutien envers le roi lui apportent de nombreux soutiens parmi l'aristocratie européenne, et il accueille même au

²⁰ Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève : Droz, t. 3 (1789-1792), 1993, p.57

²¹ *Ibid.*, p.73

sein de son ambassade l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Elizabeth, sœur de Joseph II et Marie-Antoinette, pendant quelques semaines²².

Pour Bombelles, son ambassade Vénitienne n'est ni utile au niveau économique, ni même au niveau politique ; le seul intérêt qu'il semble lui trouver, c'est son éloignement des troubles de la Révolution, ainsi que la capacité qu'elle lui confère à s'informer, être informé et correspondre avec les nobles exilés de la cour de France. Ses ambitions se réduisent à la restauration de l'ordre et de la monarchie absolue en France, but qu'il poursuit depuis Venise.

Pour le cardinal de Bernis, cette utilisation personnelle se manifeste dans une manière plutôt similaire à celle qu'en fait le marquis de Bombelles : envoyé dans une ambassade qui ne détient plus de pouvoir politique important au mitan du XVIII^e siècle, il décide de faire d'elle la mieux informée d'Europe²³. Il s'attache les services de Casanova comme informateur²⁴, et développe un réseau qui court dans toutes les cours européennes. Lorsqu'il tient salons et dîners à Venise, il explique sans détour que de telles actions sont des investissements sur le long terme : les gens qu'il y accueille sont « *une foule d'étrangers illustres* »²⁵, de passage à Venise en rentrant de Rome, et que ces étrangers, qu'il attire dans son ambassade, vont parler de lui dans l'Europe, et, inévitablement, à la cour de Versailles, ce qui va faire grandir sa renommée et sa réputation :

*Pour moi, je regardais tous ces étrangers de passage comme mes trompettes qui allaient sonner mes louanges dans toute l'Europe ; je savais que ce bruit flatteur reviendrait par écho à Versailles, et lorsque mes amis me grondaient de la grande dépense que je faisais, je leur répondais : je place mon argent à fonds perdu à un denier fort avantageux.*²⁶

Cette idée d'une création de réseau pour gagner en réputation et en influence peut-être rattachée à l'attitude du chevalier de Corberon pendant son temps en ambassade : lors de son passage à la cour de Catherine II, Corberon passe une grande partie de ses journées à rencontrer, dîner et se divertir avec les membres de la haute société aristocratique russe. Jeune, habitué à la cour de Paris, il s'intègre et se crée tout un réseau de relations dans le

²² *Ibid.*, p.130

²³ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires ...*, *op. cit.*, p.170

²⁴ J.-M. Rouart, *Bernis, le cardinal des plaisirs*, Paris, Folio Gallimard, 1998

²⁵ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, *op. cit.*, p.164

²⁶ *Ibid.*, p.165

monde aristocrate russe. Les Russes empruntent beaucoup à la France, comme de nombreux autres pays du XVIII^e : même langue à la cour, même mode, mêmes habitudes, mêmes livres, même art. Corberon observe, relate et apprend. Ces réseaux, il les cultive, les consolide, les développe durant tout le temps de son séjour. Son but premier est de se faire nommer ambassadeur, proprement, et si possible dans une ambassade prestigieuse : « *Berlin, Constantinople, ou la liberté* »²⁷. Pour lui, cette charge de secrétaire, puis, surtout de chargé d'ambassade, est un tremplin vers une nomination en bonne et due forme, vers une ascension dans la diplomatie française. Plutôt soutenu par Vergennes, alors ministre, il s'attache, de manière à se faire bien voir par ses compétences et ses connaissances, à approfondir en détail la situation politique de l'empire, à connaître le caractère de l'Impératrice, celui de ses ministres, Potemkine ou Panine, ainsi que celui des personnages importants de la cour et de la politique russe, les grands aristocrates comme les envoyés étrangers et leurs attachés. Sûr de lui et arrogant, Corberon n'hésite pas à dire qu'il est le mieux informé et le plus apte à remplir la tâche d'ambassadeur en Russie au bout de quelques années sur place ; et que Juigné, chez qui il officie, ou Vérac, qui le remplace en 1780, ne sont pas à la hauteur²⁸. Lors de ses quatorze mois comme chargé d'affaires en remplacement de Juigné, il se fait une réputation et un nom à la cour, de manière à s'attirer faveurs et appuis pour son futur politique :

J'ai soutenu le caractère de franchise et de fermeté annoncé [...] On a cessé de me croire faible, et en me faisant un peu valoir, on a véritablement cru que je valais davantage. Cette manière m'a concilié ici les gens les plus intéressants, comme Panin, Potemkin, Ivan Czernichef et les deux ministres étrangers Solms²⁹ et Harris^{30, 31}.

Son ambition se ressent à travers ses écrits, à travers ses paroles. Début avril 1779, il écrit dans journal : « *Je suis trop heureux que de Juigné ne se dépêche pas de venir ; c'est une*

²⁷ L.-H. Labande, *Un diplomate français...*, *op. cit.*, p.237

²⁸ *Ibid.*, p.291, p.407

²⁹ Victor-Frédéric de Solms, ministre plénipotentiaire de Prusse en Russie jusqu'en 1779

³⁰ James-Howard Harris (1746-1820), comte de Malmesbury. Secrétaire d'ambassade en Hollande, puis à Madrid, il ensuite été nommé ministre plénipotentiaire du royaume de Grande-Bretagne à Berlin en 1771, avant de venir à Pétersbourg succéder au ministre Oakes. Sa mission auprès de Catherine II consistait à conclure avec elle une alliance offensive et défensive

³¹ L.-H. Labande, *Un diplomate français...*, *op. cit.*, p.208-209

belle occasion pour moi d'être à la tête des affaires »³². Plus tard, lorsqu'il apprend les tractations, en France, faites pour remplacer Juigné, alors que lui-même se destinait au poste, son journal nous renseigne encore sur son ressenti face à ces nouvelles, qui s'opposent à ses ambitions :

*[On] m'a dit que M. de Juigné ne revenait sûrement pas et qu'on disait à Paris que M. d'Entraigues, de Dresde, le remplaçait. Cela m'a chiffonné, car cela dérangerait mes affaires (sic).*³³

Mais bien qu'ambitieux, Corberon admet que la politique n'est pas forcément sa motivation première ; la charge d'ambassadeur, en soi, lui permet surtout de voir le monde, d'apprendre et de se distraire :

*Je me suis rappelé la deuxième année que j'ai passée seul ici, et la manière dont j'y vivais libre et content. J'avais des affaires, un ami et une amie, et je vivais alors loin du grand monde, bien plus heureux et jouissant à ma manière. Cela me fait penser avec justice que je ne suis point fait pour la société bruyante et que la politique n'est chez moi qu'un goût accessoire, que je saurai remplacer par des occupations suivies quelconques (sic).*³⁴

Sa vision personnelle de ce poste est une manière différente de voir les choses : pour Corberon, au-delà d'être une porte d'entrée dans les hautes sphères de la diplomatie, la charge d'ambassadeur permet, par ses prérogatives, ses atouts et ses devoirs, de se faire un nom et une réputation auprès des cours d'Europe, de rencontrer et d'observer les monarques et ministres de ces cours, et de participer à la politique et à la vie de ces pays étrangers. Somme toute, Corberon est un jeune aristocrate, qui voit dans le statut d'ambassadeur un moyen de s'élever et surtout de voir du monde.

Assez sûrement, il est plus simple de trouver des traces et des récits de ces ambitions chez les ambassadeurs ayant tenu un journal : les écrits au jour le jour permettent de mettre en lumière les attentes qui les animaient au fur et à mesure de leur séjour à l'étranger. Il est plus compliqué de décerner des buts et des ambitions personnelles claires dans les

³² *Ibid.*, p.212

³³ *Ibid.*, p.230

³⁴ *Ibid.*, p.302

Mémoires, plus particulièrement quand celles-ci sont écrites à postériori, et où leur auteur a pu juger parfois inutile de revenir sur des ambitions passées qui ne se sont pas concrétisées au moment où il relate sa vie. En exemple, on peut citer le comte de Ségur, qui, envoyé en Russie, ne semble pas, dans ses Mémoires, mettre en avant une quelconque ambition personnelle, ou un but particulier ; il raconte son ambassade assez simplement, en faisant la part belle à des descriptions dithyrambiques de la Russie ou de Catherine II³⁵, qui s'étalent sur plusieurs dizaines de pages. Cette absence de but déclaré peut s'expliquer par le fait que ses Mémoires, rédigés bien à postériori³⁶, ne tiennent pas le même caractère introspectif que le journal de Corberon : inutile de parler d'idéaux passés et abandonnés ; en outre, les Mémoires ont moins tendance à s'arrêter sur les sentiments les plus personnels de leur auteur. De plus, Ségur fait part, dès le début, de la réluctance qu'était la sienne lors de sa nomination³⁷. Lui qui était très peu porté sur la politique et la diplomatie, il est compréhensible que ce poste ne lui soit pas apparu comme une porte d'entrée vers de plus grandes responsabilités dans ce domaine. À défaut donc de parler d'ambition explicite, ou d'utilisation personnelle de son statut, on peut affirmer que Ségur, un peu comme Corberon mais en moins exubérant, prend son poste comme un moyen de voir une autre partie du monde et de rencontrer un autre type de politique.

Culture et mondanités

Dans un autre registre, on peut aussi s'attarder sur les utilisations plus éloignées de la politique qui émaillent les écrits de nos ambassadeurs. Bien que l'essentiel de leur temps soit consacré à l'exécution de leurs ordres, il arrive que leur statut leur demande, ou leur octroie, des obligations moins portées sur la politique. On peut tout à fait considérer que de telles occupations fassent partie intégrante de leur charge et de la construction de leur identité en tant qu'ambassadeur. Eduqués et cultivés, évoluant dans un siècle « où l'on s'occupait plus des plaisirs que des affaires, des lettres que la politique, des intrigues de la société que des intérêts des peuples, aimant avec passion la poésie et cette philosophie nouvelle »³⁸, il n'est pas étonnant que le monde des arts, des sciences et des lettres soit imbriqué avec celui de la politique et se diffuse dans celui-ci. Que ce soit par le théâtre, l'opéra ou les salons, la vie des ambassadeurs est constellée de moments où les arts et les

³⁵ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.2, respectivement p.220 et p.230

³⁶ Elles ont été écrites à la fin de sa vie, aux alentours de 1820

³⁷ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.1, p.13-14

³⁸ *Ibid.*

activités mondaines se mêlent avec la vie politique, et parfois même la rejoignent, formant un ensemble. On sait que le milieu des ambassadeurs français est très proche de celui des arts et des lettres au XVIII^e siècle³⁹. Les exemples des diplomates adhérant, ou, du moins, s'intéressant de près aux idées des Lumières et au développement de nouveaux mouvements artistiques et scientifiques sont plutôt fréquents : de ceux que nous étudions, on peut citer le chevalier de Corberon, le comte de Ségur, le duc de Choiseul ou le cardinal de Bernis. Ce sont des hommes cultivés, et au fait des courants artistiques, philosophiques, politiques et littéraires de l'époque et du lieu où ils résident, et par conséquent plus enclins à s'y intégrer. Dans leur quotidien, pendant leur temps en ambassade, cette association avec les milieux culturels se manifestait de différentes manières, et la trace qu'on en retrouve dans leurs écrits nous permet d'avoir une idée de l'importance qu'ils y attachaient.

Trouver des traces de telles occupations est plus évident chez le chevalier de Corberon, de par la nature de ses écrits : son journal raconte sa vie en Russie, au jour le jour, jusqu'à son départ. De plus, c'est un jeune homme désireux de connaître le monde qui l'entoure et de se faire une place dans l'univers aristocratique de la Russie. Durant ses premières années en poste, il passe en effet beaucoup de temps à courir salons et dîners, visiter des académies et se rendre au théâtre et à l'opéra : ces occupations sont parties prenantes de sa vie, et occupent nombre de ses journées, au point que telles qu'on les voit relatées dans son journal, il semble ne rien faire d'autre. Néanmoins, Corberon n'étant alors qu'un simple attaché d'ambassade, il est nécessaire de mettre en relief ses occupations face à celles d'ambassadeurs nommés en bonne et due forme.

On peut affirmer que l'ambassadeur est un visiteur assidu de théâtres et opéras : c'est le cas du cardinal de Bernis lors de son ambassade vénitienne, du marquis de Bombelles, du chevalier de Corberon et du comte de Saint-Priest lors de son temps au Portugal : il y avait des loges réservées aux ambassadeurs dans les deux théâtres de Lisbonne⁴⁰. À Venise, selon les dires de Bernis et de Bombelles, l'un des endroits les plus fréquentés par les ambassadeurs de tous les pays reste le théâtre. Le carnaval, qui dure alors six mois à la fin du XVIII^e siècle, et qui est une période de réjouissances et de fêtes, organisées également par les ambassadeurs eux-mêmes⁴¹, permet à ceux-ci de se rencontrer

³⁹ C. Béchu, « Les diplomates et le goût des lettres et des arts dans la France du XVIII^e », texte non publié à ce jour.

⁴⁰ Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis & XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris : Calmann Lévy, 1929, t.1, p.86

⁴¹ Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève : Droz, t. 3 (1789-1792), 1993, t.3, p.63

et de rencontrer les nobles vénitiens d'une manière bien moins formelle, leur approche étant d'ordinaire entourée de tout un cérémonial. Il s'agit aussi, ici, de faire bonne impression auprès des autres envoyés ainsi que du gouvernement vénitien.

Cette faveur envers les arts de la représentation se retrouve également dans la pratique de la création et de la représentation d'une pièce par les ambassadeurs eux-mêmes, lors de leur temps en poste. En témoignent les écrits du chevalier de Corberon, qui s'y emploie en février 1776, lors d'une fête chez le comte Ivan Czernichef, où il joue le rôle de Thibaudois dans l'Esprit de contradiction⁴². Le comte de Saint-Priest, lui aussi se prête à de telles occupations, relatant par ces mots la représentation d'une pièce de théâtre en compagnie des autres ambassadeurs étrangers à Lisbonne :

*Le comte de Layrian, ministre plénipotentiaire de Sardaigne, eut l'idée de jouer la comédie entre nous autres ministres étrangers ; je m'y prêtais volontiers pour ma part et nous établîmes un théâtre chez l'ambassadeur d'Espagne [...]. Le choix des pièces tomba d'abord sur la tragédie de Mahomet de Voltaire et, pour petite pièce, l'Épreuve de Marivaux. Le rôle de Mahomet me fut donné [...] ; notre parterre n'était pas fort difficile, tout composé qu'il était de ce qu'il y avait de plus distingué à la Cour du Portugal en femmes et en hommes et des ministres du pays. Après la représentation, tous les spectateurs furent invités à souper chez moi, et un grand bal qui dura toute la nuit termina la soirée.*⁴³

Ce genre d'occupation peut sembler, d'un point de vue moderne, très éloigné de ce que devrait être le comportement d'un ambassadeur. Néanmoins, le théâtre et l'art en général n'étaient pas aussi détachés de la politique qu'ils le sont aujourd'hui, et jouer et savoir jouer des pièces était alors considéré comme étant une qualité importante d'un homme cultivé et bien né.

Le dernier exemple et peut-être le plus probant de cette dualité entre ambassadeurs et goût des arts est sans doute celui du cardinal de Bernis, pendant son ambassade à Rome. Malheureusement absente de ses Mémoires, on sait néanmoins qu'elle fut pour lui, qui était un grand amateur d'art, un aboutissement en la matière⁴⁴ : il y rencontra de nombreux artistes, et son ambassade devint le point de chute de nombreux

⁴² L.-H. Labande, *Un diplomate français...*, op. cit., t.1, p.171

⁴³ Comte de Saint-Priest, *Mémoires ...*, op. cit., p.87

⁴⁴ C. Béchu, « Les diplomates... », op. cit.

savants, peintres, philosophes ou écrivains à la fin du XVIII^e siècle⁴⁵, qui contribuèrent, encore, à la diffusion et au rayonnement de son nom et de son ambassade à travers l'Europe, preuve s'il en est de l'importance qu'accordaient les ambassadeurs au monde culturel qui les entourait.

3. Le poste d'ambassadeur, un tremplin politique ?

Cette utilisation des privilèges de l'ambassadeur à des buts personnels d'avancement semble parfois avoir porté ses fruits : les cas d'ambassadeurs ayant gravi les échelons de la politique de l'Ancien Régime ne sont pas rares. On peut, parmi ceux étudiés ici, citer le duc de Choiseul, le Cardinal de Bernis, et dans une moindre mesure le comte de Saint-Priest. À ces noms, il est aussi pertinent d'ajouter celui du comte de Vergennes, ambassadeur devenu ministre et personnage ayant marqué la politique européenne française de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ainsi que celui de César-Gabriel de Choiseul-Praslin, cousin du duc de Choiseul. Mais est-ce que le statut d'ambassadeur et le fait d'avoir officié comme tel pendant une ou plusieurs années étaient réellement vus comme un point de départ vers le poste de ministre des Affaires étrangères ? Était-ce une place enviée, pourquoi et à quelles fins ? Il est évident que tous les ambassadeurs de l'Ancien Régime ne deviennent pas ministre ; mais essayer de comprendre les raisons et causes qui poussent certains à le devenir peut-être intéressant pour notre recherche.

Le ministère des Affaires étrangères

Hormis pour les deux personnages ayant accédé au poste, à savoir le duc de Choiseul et le cardinal de Bernis, il n'y a pas, dans les écrits des autres ambassadeurs étudiés ici, de passages explicites qui pourraient nous permettre d'affirmer avec exactitude que ceux-ci recherchaient activement la place du ministère des Affaires étrangères. On connaît peu de choses de leur vision personnelle de ce poste, et il faut se référer principalement aux écrits de ceux qui l'ont occupé pendant quelques années pour avoir quelques informations ; et comme pour toute fonction ou poste au gouvernement sous l'Ancien Régime, il faut être nommé par le Roi pour y être admis.

La nomination du cardinal de Bernis se fait en 1756, un an après son retour de Venise, et fait suite à la négociation d'alliance inédite avec l'Autriche, qu'il avait été sommé de

⁴⁵ G. Montègre, *La Rome des Français au temps des Lumières : capitale de l'antique et carrefour de l'Europe, 1769-1791*, Rome, École française de Rome, 2011

diriger.⁴⁶ Il y est nommé sur demande expresse du duc de Choiseul, en condition à sa propre nomination à l'ambassade viennoise la même année⁴⁷. Pour Bernis, cette nomination semble plus être un évènement fâcheux qu'une véritable avancée politique. Il écrit :

*Lorsque je rentrais au conseil, je fis promettre à madame de Pompadour que jamais il ne serait question pour moi de département : j'en craignais les dangers ; je savais, d'ailleurs, que je serais responsable au public des évènements dès que j'aurais la direction immédiate des affaires ; que le roi n'en imposerait point aux jalousies, ni aux intrigues des autres secrétaires d'Etat ; que je risquerais de me brouiller avec la marquise dès que je serais chargé des affaires étrangères ; qu'elle voudrait nommer aux ambassades, qu'elle écrirait de son cabinet directement aux ambassadeurs, et que, si mes opinions sur les affaires devenaient différentes des siennes, je n'étais pas homme à lui sacrifier ni le bien de l'Etat, ni ma réputation. Je ne pouvais éviter tous ces dangers qu'en me tenant à la place que j'occupais au conseil sans département ; il me suffisait qu'on mît dans le poste de M. Rouillé un ministre plus capable et moins jaloux.*⁴⁸

Bernis ne semble pas vraiment vouloir hériter d'un tel poste, et passe le début du chapitre suivant à raconter les soi-disant manœuvres du duc de Choiseul en vue de sa nomination⁴⁹ ; mais il cède devant l'insistance du roi, se justifiant alors en disant qu'il le fait dans l'optique du « plus grand bien »⁵⁰. De son point de vue, le poste de ministre des Affaires étrangères n'aurait pas dû lui échoir ; mais Bernis admet lui-même qu'il n'avait pas de véritable raison de refuser d'y être nommé officiellement étant donné qu'il en remplissait les principales fonctions depuis plus de deux ans, depuis le début des tractations secrètes avec l'Autriche concernant le futur traité de Versailles⁵¹. Les responsabilités qui viennent avec la charge, ainsi que ses avantages et l'importance qui y est attachée ne sont ici ni nommées ni même mentionnées ; on pourrait admettre que le cardinal, n'ayant pas cherché à être nommé à ce poste et n'ayant occupé la place au final qu'une année — il est exilé en

⁴⁶ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, op. cit., chapitres XIV à XXVI, puis chapitre XXXIII

⁴⁷ *Ibid.*, p.386-387

⁴⁸ *Ibid.*, p.384

⁴⁹ *Ibid.*, chapitre XXXV

⁵⁰ *Ibid.*, p.388

⁵¹ *Ibid.*

1757, après la perte des faveurs de Mme de Pompadour et les déboires de la France dans la guerre de 7 ans — n’ait pas envisagé de dicter à sa nièce l’écriture de sentiments positifs. Il est bien plus avare de commentaires sur cette soudaine nomination qu’il ne l’a été concernant sa prise de fonctions comme ambassadeur. Les raisons peuvent être diverses, la courte durée de son office, la disgrâce subie par la suite, ou, et là est le côté intéressant, ses réelles motivations derrière sa nomination, qu’il attribue au duc de Choiseul dans une opération de sape politique ; le point de vue du cardinal est le seul que nous ayons de cet évènement, étant donné que la nomination de Choiseul au poste de ministre, et une grande partie de son temps aux Affaires étrangères n’apparaît pas dans ses Mémoires, et il est donc encore plus difficile de savoir ce que lui-même en pensait.

Il n’est pas possible d’affirmer que le poste de ministre des Affaires étrangères soit un poste effectivement recherché et courtisé par ceux qui sont envoyés en ambassade dans l’Europe du XVIII^e siècle. On peut penser que certains l’ambitionnent particulièrement, tandis que d’autres se contentent de leur statut d’ambassadeur, mais l’absence de récits particuliers à ce type d’ambition ne nous permet pas d’aller plus loin dans nos affirmations. On peut néanmoins noter que sur les quatorze ministres des Affaires étrangères ayant officié entre 1737 et 1791, sept d’entre eux ont été ambassadeurs avant d’être nommés ministres⁵², soit plus de la moitié, ce qui pourrait effectivement tendre vers une continuité entre la charge d’ambassadeur et la nomination aux Affaires étrangères⁵³.

Après la révolution

Il est plus difficile d’affirmer que certains de ces ambassadeurs ont continué leur carrière politique après la révolution grâce à leur temps en ambassade. Bien qu’il soit assez évident que ce temps leur ait donné des opportunités et des connaissances, les bouleversements et les changements de régime suivant la Révolution rendent difficile une évolution linéaire, encore plus quand on sait que la position et le statut d’ambassadeur change du tout au tout avec le gouvernement post-révolution, et est grandement remis en question⁵⁴. Néanmoins, il est assez intéressant de voir les évolutions personnelles de

⁵² Dans l’ordre chronologique, Jean-Jacques Amelot de Chaillou, Louis-Philogène Brulat marquis de Puyzieulx, François Dominique de Barberie marquis de Saint-Contest, le cardinal de Bernis, le duc de Choiseul, César-Gabriel duc de Choiseul-Praslin, Charles Gravier comte de Vergennes, et Armand-Marc comte de Montmorin.

⁵³ L. Bély, L. Theis, G.-H. Soutou et M. Vaisse (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005

⁵⁴ V. Martin, « Devenir diplomate en Révolution : naissance de la « carrière diplomatique » ? », *Revue d’histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-3, no. 3, 2016, pp. 110-135 ; M. Belissa, “De la critique de

certaines des ambassadeurs qui ont persisté dans la carrière politique après la chute de Louis XVI.

Certains continuent dans la politique pendant une grande partie de leur vie, et mettent à profit leurs années passées en ambassade. C'est le cas du comte de Saint-Priest, qui intègre le gouvernement en 1788, mettant fin à son ambassade à la Haye, puis participe à l'ouverture des États généraux de 1789⁵⁵. En juillet de la même année, il est renvoyé de son poste⁵⁶, puis rappelé par l'Assemblée⁵⁷. Ses mois au Conseil d'État sont marqués par les journées du 5 et 6 octobre 1789, qu'il relate dans le tome 2 de ses Mémoires, et par des accusations de « crime de lèse-Nation » et de « conspirateur contre la Nation »⁵⁸, et il finit par démissionner fin 1790⁵⁹. Sa carrière politique s'arrête à ce moment-là, et telle qu'il la décrit dans ses Mémoires, il ne semble pas être très enthousiaste face à la nouvelle Assemblée constituante et ses réclamations⁶⁰.

Le comte de Ségur, lui aussi, continue sa carrière politique après son temps comme ambassadeur. Surpris par les changements à son retour de Russie⁶¹, il peint un tableau de sa vision de la Révolution et de l'état dans lequel celle-ci a mis la France. Ses Mémoires s'arrêtent alors qu'il vient de rentrer, mais on sait qu'il s'est fait discret pendant la suite de la Révolution, et a continué sa carrière politique à la fois sous le Consulat, puis sous la Restauration, les Cent-Jours — où il soutient Napoléon — et enfin durant la Monarchie de Juillet, où il se rallie à Louis-Philippe 1^{er}.

Le statut d'ambassadeur ayant changé après la Révolution, ainsi que sa vision par la société également, il serait compréhensible que certains anciens ambassadeurs n'aient pas eu envie de s'appuyer sur leur poste passé pour continuer de faire avancer leur carrière politique. De manière générale, la Révolution ayant exilé de nombreux nobles, et réduit les privilèges et prérogatives de beaucoup d'autres, l'absence de continuité après leurs ambassades ne doit pas être étonnante. Le contexte dans lequel s'insère cette recherche prête à une légère rupture à la fin des années 1790.

« l'art de négociier » à l'apprentissage de la « politique ». Mort du « bon ambassadeur » et apparition du « diplomate » (c.1750-c.1830)”, dans A. Stefano et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIXe siècle*. Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015

⁵⁵ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.226

⁵⁶ *Ibid.*, p.230

⁵⁷ *Ibid.*, p.236

⁵⁸ *Ibid.*, t.2, p.30

⁵⁹ *Ibid.*, p.45

⁶⁰ *Ibid.*, p.39

⁶¹ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.3, p.563

*

Dans ce chapitre, la perspective se fait sur les caractères et ambitions personnelles des ambassadeurs étudiés. Il apparaît que, pour certains d'entre eux, l'idée de devenir ambassadeur est déjà une ambition en soi, motivée par les prérogatives et l'importance revêtue par la charge. Le statut d'ambassadeur plaît et attire, même pour un noble de bonne famille. S'ajoutent à ça les diverses ambitions d'avancement individuelles, qui trouvent dans les avantages de la charge de nouvelles manières de se développer, et les utilisations que font chacun des privilèges de l'envoyé, et nous voyons se dessiner une ébauche de ce que les ambassadeurs pouvaient penser et appréhender concernant leur charge et les bénéfices divers qu'ils pouvaient en tirer. La manière dont ils en parlent, que ce soit dans leurs Mémoires ou dans un journal, mettent ensuite en avant les vellétés individuelles, l'importance personnelle qu'ils accordaient à tel ou tel avantage de leur charge, à telle ou telle expression de leurs prérogatives, ainsi que l'utilisation qu'ils en ont fait. Certains préfèrent se concentrer sur les caractéristiques plus politiques, mettant en lumière leurs différentes initiatives personnelles ou la construction d'un réseau politique plus étendu, là ou d'autres relatent comment cette charge leur a permis de s'élever dans l'estime d'un ministre, du Roi ou d'un prince, ou encore l'importance qu'à revêtue leur charge d'un point de vue plus culturel ou littéraire, avec la visite d'institutions académiques ou d'opéras.

Dans l'ensemble, chaque ambassadeur raconte, avec plus ou moins de détails, une charge dotée d'avantages qu'il serait insensé de ne pas exploiter, à des fins personnelles ou globales, et ils relatent donc l'importance que revêt ce statut particulier, les ambitions qu'il fait naître et qu'il nourrit.

Conclusion de la 1^{ère} partie

Cette première partie nous a permis de mettre en évidence les différences notables concernant les écrits et leurs auteurs : contexte politique d'envoi, premières nominations et recherche — ou non — du poste d'ambassadeur, ordres, missions et prises d'initiative individuelles, ambitions personnelles et, globalement, différences dans la vision personnelle de leurs missions, de leur statut et de leur charge. Dans ces deux chapitres, l'accent a été mis sur les ressentis personnels mis en avant par nos ambassadeurs, chacun à sa manière et chacun appuyant sur quelque chose de particulier, de manière à faire ressortir les différences dans leur propre conception de leur nouvelle identité. On a vu que le

contexte d'envoi jouait beaucoup, le pays d'envoi et les missions principales également. On a mis en lumière les sentiments de chacun concernant leurs ordres et leur hiérarchie, et on a appuyé sur l'intention derrière ces différents commentaires. Les différentes manières de raconter leur première expérience d'ambassadeur, leurs ambitions concernant cette charge, et la manière dont ils l'ont exploitée au fil des années ont été abordées ici dans le but de poser les bases de leur perception et d'explicitier leurs différents attendus, autant par rapport à eux-mêmes, que par rapport à leur statut et l'importance qu'il revêtait. Dans l'ensemble, leurs différences s'expliquent par leur propre conception de la politique et leur propre vision du contexte géopolitique en Europe. Ces différences semblent évidentes, mais leur importance pour notre étude repose sur le contraste qu'elles opposent ensuite avec les grandes caractéristiques et perceptions communes de nos ambassadeurs concernant leur identité, leur charge et leur statut, et qui se perçoivent dans leurs écrits.

Partie 2

-

**L'ambassadeur face à lui-même : narration de soi et
identité personnelle**

« Il ne suffit pas pour former un bon Négociateur, qu'il ait toutes les lumières, toute la dextérité et les autres belles qualités de l'esprit : il faut qu'il ait encore celles qui dépendent des sentiments du cœur, il n'y a point d'emploi qui demande plus d'élévation et plus de noblesse dans les manières d'agir. »¹

¹ Callières, *De la manière de négocier avec les souverains*, 1716, chapitre III

Introduction à la 2^{ème} partie

Au XVIII^e siècle, l'identité de l'ambassadeur repose sur un nombre assez conséquent de travaux et de traités, écrits dans un but de théorisation de la charge mais aussi d'encadrement de la personnalité des hommes envoyés à l'étranger et d'efficacité dans la nomination desdits envoyés². Ces traités ont instauré une certaine idée de l'ambassadeur, dans son identité sociale et politique : son comportement, ses qualités nécessaires, ses prérogatives, sa perception par la société qu'il fréquente. Ils ont contribué à l'instauration d'une notion de « l'ambassadeur » en tant qu'entité distincte, codifiée et encadrée, et, par définition, reconnaissable. Être ambassadeur au XVIII^e siècle, ça signifie intégrer une charge et un poste qui ont été catégorisés, théorisés et décrits depuis le XVI^e siècle, dans de nombreux traités concernant le « négociateur » et ses qualités requises, et donc devoir se confronter à une image déjà enracinée de son métier, mais surtout de son identité, à la fois sociale et politique³. L'ambassadeur du XVIII^e, forcément nourri et instruit de ces traités, se retrouve alors dans une position où sa charge, mais aussi son statut et son identité personnelle sont définis avant que lui-même ne puisse la mettre en place ou la construire. Cette définition s'incarne principalement dans l'image de l'ambassadeur « idéal », image qui revient, relativement inchangée, depuis les premières caractérisations de la charge⁴. Cet « ambassadeur idéal » décrit par les théoriciens se développe sur deux plans principaux : le premier, une identité politique, qui inclut les modèles et les formations, ainsi que les comportements spécifiques à adopter et à maîtriser de la part du nouvel envoyé ; et le second, une identité sociale, qui se traduit par la place, la considération et l'adaptation de l'ambassadeur dans la société qu'il fréquente et qui le fréquente. Ces deux niveaux de catégorisations emmènent une manière de penser l'ambassadeur qui se retrouve assez clairement dans les écrits personnels étudiés ici ; de plus, en addition à ces deux types d'identités définies, l'ambassadeur lui-même en ajoute un troisième niveau, plus individuel, et qui se ressent principalement quand celui-ci écrit et parle de son expérience diplomatique : il développe une identité personnelle, qui inclut à la

² C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e : formation et carrière », dans Lucien Bély, (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris : PUF, 1997, p.331-346

³ Concernant la liste de traités et écrits sur la négociation et l'ambassadeur étudiés ici, se référer à la partie « sources » de la bibliographie, p. X, ainsi qu'à l'introduction.

⁴ C. Béchu, « Les ambassadeurs... », *op. cit.*, ; M. Belissa, « De la critique de « l'art de négocier » à l'apprentissage de la « politique ». Mort du « bon ambassadeur » et apparition du « diplomate » (c.1750-c.1830) » dans A. Stefano, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*. Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015

fois modèles et définitions imposés par les traités, tout en prenant en compte son histoire, son caractère, ses origines et sa perception toute personnelle de la charge qu'il occupe. On voit alors pointer, dans les différents écrits étudiés ici, une certaine identité, qui semble se baser sur les principes du « bon ambassadeur » tel que théorisé depuis deux-cents ans, tout en y ajoutant un point de vue évidemment personnel, pour en ressortir une identité individuelle construite sur une perception et une définition commune.

Cette partie aura pour but de mettre en relief cette identité, cette perception et cette vision de soi-même en tant qu'ambassadeur par les hommes ayant exercé cette charge et étant étudiés ici. La notion d'identité et de construction d'identité et du *moi* étant très liée à l'écriture privée, particulièrement au XVIII^e siècle⁵, qui voit un développement de cette notion, il est encore plus intéressant de voir s'expliciter les ressorts, formes et modèles qui permettent à l'ambassadeur de se raconter et de s'envisager, lui-même et sa charge, en accord — ou non ! — avec les standards instaurés par les théoriciens de l'époque moderne.

⁵ J.-P. Bardet, F.-J. Ruggiu (dir.), *Les écrits du for privé en France : de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014

CHAPITRE I : L'ambassadeur face à son modèle type : une identité politique

Lorsqu'ils racontent leur parcours, lorsqu'ils relatent leurs missions, leur vie et les événements ayant émaillé leur temps en poste, les ambassadeurs du XVIII^e siècle ont forcément en tête cette idée de l'ambassadeur idéal, défini assez spécifiquement par de nombreux théoriciens et anciens diplomates depuis le milieu du XVI^e siècle. Son importance est devenue de plus en plus capitale en Europe, et la recrudescence de traités et principes de négociation prouve la nécessité d'encadrer et de catégoriser cette charge et ses acteurs¹ ; cette idée de classification se fait encore plus forte avec l'apparition des Lumières, qui en font un élément très fort de leur idéologie, et qui l'étendent à de nombreux autres domaines de connaissances, que ce soient l'histoire naturelle ou les savoirs politiques. Étant donné que nous retrouvons ces traités dans une grande majorité des bibliothèques personnelles des ambassadeurs, et au vu de leur diffusion assez importante pour l'époque à travers l'Europe, il semble assez indéniable que leur contenu était très bien connu des diplomates de l'époque moderne, et jouait un grand rôle dans leur propre rapport à leur métier ; une sorte de règlement, de guide d'apprentissage pour ambassadeurs en poste et futurs ambassadeurs. Face à ce modèle type, qui constitue une base pour le comportement politique, il est intéressant de voir comment nos ambassadeurs réagissaient, et s'écrivaient eux-mêmes.

1. Modèles et transmission

Avant de faire état des différentes caractéristiques contenues dans l'idée de l'ambassadeur modèle, ainsi que leur influence sur le travail des ambassadeurs et surtout sur leur propre perception d'eux-mêmes, il est nécessaire de faire un état de lieux de ces modèles au XVIII^e siècle, de leur importance, de leur diffusion en Europe et de leur impact. À un moment où la négociation entre souverains apparaît de plus en plus comme une nécessité, que ce soit pour éviter la guerre ou affirmer la puissance d'un État, les hommes chargés de mener à bien ces négociations se doivent d'être qualifiés. A défaut d'avoir une formation spécifique — hormis certains cas spécifiques, comme l'Académie de

¹ J.-C. Waquet, « Callières et l'art de la négociation », dans A. Stefano, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs...*, *op. cit.*

Torcy ou l'Université de Schoepflin sur lesquelles nous reviendrons — l'ambassadeur se doit d'avoir certaines qualités, caractéristiques et capacités nécessaires pour mener à bien sa mission. Pour François de Callières, qui écrit en 1716 son traité *De la manière de négocier avec les souverains*, la négociation est si importante que « *la fortune des plus grands États dépend souvent de la bonne ou de la mauvaise conduite et du degré de capacité des Négociateurs qu'on y emploie* »². Ces États, toujours selon Callières, étaient « membres » d'une seule et même « République », née de leurs « liaisons » et de leurs « commerces » mutuels³ ; comme une idée d'Europe avant l'heure. Avec un tel accent mis sur la pratique de la négociation à l'entrée du XVIII^e siècle, il n'est pas étonnant que l'homme qui soit chargé de la mener eut fait objet de si nombreuses définitions et théorisations.

Le portrait-robot de l'ambassadeur dans les différents traités

Dès le début de son ouvrage, Callières annonce :

*Cependant il n'y a peut-être point d'emploi plus difficile à faire que celui-là : il y faut de la pénétration, de la dextérité, de la souplesse, une grande étendue de connaissances et surtout un juste et fin discernement, et il n'est pas surprenant que les hommes qui s'engagent dans ces emplois pour jouir du titre et des appointements, et qui n'ont pas la moindre idée de tous les devoirs qui y sont attachés, y fassent un apprentissage souvent très préjudiciable aux affaires qu'on leur confie.*⁴

Le ton est donné : un ambassadeur se doit d'être qualifié pour son poste, et ceux qui ne recherchent que la gloire ou la fortune risquent plus d'apporter de mauvais résultats, voire des difficultés, à leur roi. Le même type d'injonction est donné par Abraham de Wicquefort, quand il écrit, quelques années plus tôt, *L'ambassadeur et ses fonctions* :

L'Ambassadeur est inutile, et même dangereux, s'il n'a pour son Maître une fidélité incorruptible, un zèle ni étourdi ni intéressé, et s'il n'a assez d'habileté pour n'être point risible dans le poste qu'il occupe. Il doit avec cela avoir une parfaite

² Callières, *De la manière...*, *op. cit.*

³ J.-C. Waquet, « Callières ... », *op. cit.*

⁴ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*, chapitre I

*connaissance des affaires qu'il a à négocier, aussi bien que de l'état des Princes qui ont quelque rapport aux intérêts de son Maître.*⁵

Quant à Louis Rousseau de Chamoy, il explique que l'ambassadeur se doit d'être instruit et dévoué, à son roi comme à sa charge, et motivé principalement par le but de faire réussir les affaires qui lui sont confiées.⁶ Dans leur ensemble, les traités de l'époque moderne mettent l'accent sur la compétence des ambassadeurs, et plus globalement des hommes qui sont envoyés à l'étranger pour représenter ou négocier au nom de leur souverain. On a vu qu'il n'était pas rare que certains d'entre eux ne soient motivés que par l'appât du gain, de la gloire ou des honneurs⁷ ; les théoriciens de la négociation et de ses acteurs mettent en garde contre ce genre de personnages, et enjoignent les souverains à choisir des hommes moins ambitieux, pour de meilleurs résultats :

*Tout homme qui entre dans ces sortes d'emplois avec un esprit d'avarice, et un désir d'y chercher d'autres intérêts que ceux qui sont attachés à la gloire de réussir et de s'attirer par-là l'estime & les récompenses de son Maître, n'y sera jamais qu'un homme très médiocre.*⁸

L'ambassadeur se doit d'être un modèle de probité — ce qui n'est, dans la pratique, pas toujours le cas. Néanmoins, il est évident que ces traités ont aussi l'ambition de présenter l'ambassadeur parfait comme étant un homme honnête, pour discréditer ceux d'entre eux qui ne le sont pas, et éviter que ceux-ci ne salissent l'image de la charge aux yeux du roi ou des ministres. Par ce moyen, ces théoriciens, qui furent eux aussi ambassadeurs avant d'écrire — Callières a officié comme négociateur, puis ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Louis XIV, Wicquefort fut diplomate pour le duc de Brunswick-Lünebourg-Zell — séparent les « bons » des « mauvais » ambassadeurs, tout en donnant de la crédibilité à leur charge.

En plus de la probité, l'ambassadeur idéal se doit d'être maître de lui-même, et de savoir éviter distractions et amusements contraires à sa charge :

⁵ Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, 1680, p.7

⁶ Rousseau de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, 1687

⁷ Voir partie I, chapitre 2

⁸ Callières, *De la manière...*, *op.cit.*, chapitre III

*Il est encore hasardeux de confier une négociation importante à un homme sans ordre et dérèglé dans ses mœurs & dans ses affaires domestiques. Comment peut-on attendre de lui plus de conduite et plus d'habileté dans les affaires publiques, qu'il n'en a pour lui-même sur ses propres intérêts, qui doivent être regardés comme la pierre de touche de sa capacité ; un trop grand attachement au jeu, à la débauche et aux amusements frivoles, est peu compatible avec l'attention nécessaire aux affaires, & il est difficile que ceux qui se laissent entraîner par cette inclination, puissent remplir tous les devoirs de leurs emplois, et qu'ils ne laissent même quelquefois tenter leur fidélité, pour pouvoir satisfaire à leurs désirs dérèglés, qui augmentent nécessairement leurs besoins.*⁹

Dans son image idéale, il se doit de n'être attaché qu'à la réussite de sa mission, sans s'en laisser détourner par des attraits extérieurs. Pour réussir, il faut aussi qu'il soit, idéalement, un homme habitué à la cour, et aux différents comportements à y adopter, pour mieux s'y intégrer ; par conséquent, c'est un homme faisant partie de la noblesse qui revêt l'idéal de l'ambassadeur, ce qui lui assure aussi un héritage, un raffinement naturel et une certaine éducation¹⁰.

Dans son portrait-robot, l'ambassadeur est aussi, et surtout, selon les endroits, un homme riche ; il doit pouvoir contribuer lui-même à la tenue de son ambassade, et aux dépenses qu'elle entraîne. Callières présente la richesse de l'envoyé comme une nécessité, mais pas forcément une obligation : pour lui, mieux vaut un ambassadeur moins riche, mais avec le talent nécessaire à sa mission, plutôt que fortuné, mais sans capacité aucune¹¹. Néanmoins, certaines ambassades sont en effet des gouffres financiers, et mieux vaut que leurs détenteurs aient de quoi la faire fonctionner, ou la rénover, le cas échéant : c'est le cas de Saint-Priest lorsqu'il arrive à Constantinople par exemple¹².

Certains types de profession sont aussi à privilégier ou à éviter selon les pays d'ambassade. Callières, en accord avec l'idéologie politique de son temps, estime que l'emploi d'ecclésiastique à ce poste n'est pas un bon choix. Il les voit comme inutiles dans les pays musulmans ou protestants, trop dévoués pour être impartiaux à Rome, et trop

⁹ *Ibid.*

¹⁰ C. Béchu, « Les ambassadeurs... », *op. cit.*

¹¹ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*, chapitre IV

¹² Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis & XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris, Calmann Lévy, 1929, t.1, p.122

occupés par leurs abbayes pour être à l'aise lorsqu'envoyés de l'autre côté de l'Europe¹³. De manière générale, ils sont plus difficiles à employer dans les négociations, alors que l'Europe rend ses relations entre États et souverains plus laïques qu'auparavant ; c'est pourquoi Callières préconise de choisir des « gens d'Épée », qui peuvent « être employés à négocier dans toutes sortes de pays, sans distinction de religions et de formes de gouvernement »¹⁴. Dans l'esprit de l'époque, la carrière des armes et celle de la politique ne sont pas séparées, comme l'affirme le comte de Ségur dans ses Mémoires, rapportant les paroles de son père sur ce sujet :

*Vous ne quitterez point l'état militaire, me dit-il ; beaucoup d'exemples doivent vous apprendre que chez nous la carrière des armes et celle de la politique ne sont point nécessairement séparées.*¹⁵

Au XVIII^e siècle, au vu de la surreprésentation des militaires de carrière chez les ambassadeurs¹⁶, il semblerait que ce soit alors avec les hommes de guerre qu'il faut parler de paix.

Chez Rousseau de Chamoy, l'importance de l'endroit et du contexte d'ambassade, ainsi que la mission à mener à bien, est à prendre en compte pour les souverains qui auraient à choisir le candidat idéal : « Ainsi, comme dans ces emplois le Souverain a toujours en vue le succès de sa négociation, il étudiera l'inclination du Prince auquel il aura dessein d'envoyer un Ministre, et il réglera son choix sur la connaissance qu'il en pourra avoir aussi bien que sur la qualité et les circonstances de l'affaire qu'il aura à y faire traiter »¹⁷. Dans une optique d'efficacité, Chamoy comme Callières recommandent d'accorder les capacités de l'envoyé au pays et la situation dans lesquels il est envoyé¹⁸ : mieux vaut que l'ambassadeur soit instruit et connaisseur de l'endroit où il se rend, et qu'il ne se trouve pas dans une situation qui le mette en porte-à-faux par rapport à la cour qui l'accueille, comme ça peut être le cas avec les hommes d'église ou de robe à Constantinople¹⁹.

¹³ Callières, *De la manière...*, op. cit., chapitre XXI

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.2, p.72

¹⁶ C. Béchu, « Les ambassadeurs... », op. cit.

¹⁷ Rousseau de Chamoy, *L'idée...*, op. cit., p.20

¹⁸ Callières, *De la manière...*, op. cit.

¹⁹ *Ibid.*

Plus étonnant, Chamoy préconise de l'ambassadeur une connaissance poussée — ou à minima qui lui permette de se faire comprendre — de la langue du pays où il se rend²⁰, chose singulière quand on sait que la grande majorité des cours d'Europe parlent français, et que la langue de Hugo était, au XVII^e comme au XVIII^e siècle, et ce jusqu'à la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale, la langue de la diplomatie. Cette idée semble être assez reprise avec la philosophie des Lumières qui fait son apparition dans la politique des ambassadeurs :

*Les Français doivent apprendre les langues des pays dans lesquels ils se trouvent pour mieux communiquer et éviter de froisser « l'amour-propre des nations » en faisant étalage de la supériorité des mœurs françaises.*²¹

De plus, Chamoy encourage les ambassadeurs français à se départir du « mépris » français pour les mœurs et habitudes des étrangers, ainsi que de l'arrogance et du sentiment de supériorité qui semble leur être inné²². Si on en croit les longs passages du journal du chevalier de Corberon sur la Russie et ses habitants²³, cela ne semble pas toujours être une mince affaire.

Enfin, il se doit d'être instruit, notamment dans les lois, les sciences, l'histoire et les coutumes du pays qu'il va fréquenter, ainsi que dans l'art de la négociation et de la parole :

*Un homme de lettres est beaucoup plus propre qu'un homme sans études à faire un bon Négociateur ; il sait parler et répondre juste sur tout ce qu'on lui dit ; il parle avec connaissance des droits des Souverains, il explique ceux de son Prince, il les appuie par des faits & par des exemples qu'il sait citer bien à propos ; pendant qu'un ignorant ne sait alléguer pour toute raison que la volonté ou la puissance de son Maître et les ordres qu'il en a reçus, qui ne font pas de loi auprès des Princes et des Etats libres et indépendants, lesquels cèdent souvent aux remontrances judicieuses d'un homme savant & éloquent.*²⁴

²⁰ Rousseau de Chamoy, *L'idée...*, *op. cit.*, p.24

²¹ A. Ruiz, *Aux origines de la diplomatie contemporaine : de l'ambassadeur improvisé à la formation du spécialiste (d'après un manuel inédit de la fin de l'Ancien Régime)*, dans *Revue d'Histoire Diplomatique*, 87, 1973, p. 38-95.

²² *Ibid.*, p.25

²³ L.-H. Labande, *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon*, Paris, Plon, 1901, t.1, p.124 ; p.125 ; p.144 ; p.194

²⁴ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*, chapitre XXII

Callières porte l'homme de lettres comme le candidat idéal pour le poste d'ambassadeur. C'est un homme duquel on n'attendait ni grande naissance ni grand patrimoine, qui possédait toutes les qualités requises pour coller à l'image de l'ambassadeur idéal : il savait l'histoire, parlait clairement, rédigeait nettement et savait utiliser les codes de chiffrement qui lui étaient transmis, et ne pêchait pas par les vices et les travers qui rendaient un ignorant désagréable à un prince étranger. À la différence des hommes d'Église, il ne faisait pas naître le soupçon d'une allégeance au pape, et pouvait donc être envoyé à Rome. Contrairement aux militaires, il n'emmenait pas avec lui le spectre d'oppositions et de guerres passées, et pouvait donc être envoyé vers les puissances anciennement ennemies. Moins présomptueux que les courtisans, il avait le caractère solide des magistrats, sans toutefois être, comme eux, cassant ou pompeux²⁵.

L'idée idéale de la politique menée par l'ambassadeur, quant à elle, évolue davantage dans la seconde moitié du XVIII^e, notamment sous l'influence des Lumières. Avec eux arrive l'idée que l'ambassadeur ne doit pas servir uniquement les intérêts de son souverain, mais penser au bien du plus grand nombre, et prendre en compte les droits et les lois qui assurent à tous la paix et la justice²⁶. Une des références principales dans ce domaine est Gabriel Bonnot de Mably²⁷, lui-même philosophe critique de l'Ancien Régime, qui parle d'une politique juste, qui ne nécessiterait pas de tromperie et qui prendrait en compte le droit des gens dans son application²⁸.

Résumons, donc. L'ambassadeur idéal, dans son portrait-robot, se doit d'avoir plusieurs qualités, fondamentales si on en croit les traités du XVIII^e siècle. D'abord, il devait être fidèle et loyal envers son roi, déterminé à faire réussir les affaires royales avant les siennes. Ensuite, il devait être honnête, et droit dans son comportement et sa façon de vivre ; un homme sans morale ne fait pas un bon diplomate. Il se doit d'être riche, si possible ; de bonne naissance, pour avoir le droit de représenter son roi. Cultivé, instruit et bon orateur, comme les magistrats et hommes de lettres. Les ecclésiastiques ne sont pas les premiers dans l'ordre de préférence, mais ils restent néanmoins de bons envoyés. Ni trop vieux, pour ne pas être « *chagrin* » et « *difficultueux* »²⁹, ni trop jeune, car le jeune

²⁵ J.-C. Waquet, « Callières et l'art de la négociation », dans A. Stefano, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs...*, *op. cit.*

²⁶ M. Belissa, « De la critique de « l'art de négocier » à l'apprentissage de la « politique ». Mort du « bon ambassadeur » et apparition du « diplomate » (c.1750-c.1830) » dans *Ibid.*

²⁷ Gabriel Bonnot de Mably, *Des principes des négociations pour servir au Droit public fondé sur les traités*, 1757

²⁸ M. Belissa, « De la critique... », *op. cit.*

²⁹ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*

négociateur est « *d'ordinaire présomptueux, vain, léger et indiscret* »³⁰. Il se doit de connaître l'endroit où il se rend, d'éviter de se montrer trop arrogant, de s'efforcer de s'attacher les bonnes faveurs de la cour qu'il fréquente, et se doit surtout d'être un exemple d'efficacité. Cette image est assez complète, détaillée, et semble avoir été d'une forte influence sur les ambassadeurs de l'époque moderne.

Intégration et restitution individuelle de ces modèles

Pour nos ambassadeurs, ces modèles et ces lignes de conduite sont une constante dans leur métier. Propriétaires et lecteurs des livres et traités qui définissent leur statut et leur personne³¹, ils sont forcément influencés par ceux-ci, d'une manière ou d'une autre, avec plus ou moins d'intensité. A quel niveau intègrent-ils ces idéaux, et comment cela se ressent-il sur leur propre perception d'eux-mêmes ? Comment cela se ressent-il dans leurs écrits, comment parlent-ils d'eux-mêmes ? Cette description du « bon ambassadeur » est-elle un idéal ultime vers lequel tendre à tout prix, ou est-elle plutôt perçue comme une sorte de guide, des règles générales à suivre dans leur ensemble, plus qu'un véritable règlement ?

On a déjà décrit, plus ou moins en détail, les caractéristiques personnelles de chacun de nos six ambassadeurs. Dans l'ensemble, ils correspondent aux grandes lignes de l'ambassadeur idéal : nobles, plus d'hommes d'épée que d'église, instruits et plutôt bien pour la plupart, loyaux au roi, ou, tout du moins, à la couronne de France, et assez fortunés pour faire fonctionner leur ambassade pendant quelques années. Ils remplissent la plupart des critères « essentiels », selon Callières ou Chamoy, et ont intégré cette image du diplomate comme étant la principale.

L'idée de l'ambassadeur honnête et vertueux semble faire son chemin dans les écrits de nos ambassadeurs. Chez Corberon, qui est plus prompt à livrer ses pensées « brutes », au vu du type d'exercice d'écrit auquel il se prête, cet idéal apparaît sous la forme des reproches qu'il n'hésite pas à faire aux autres ambassadeurs qu'il fréquente, que ce soient des ambassadeurs français ou des ambassadeurs étrangers résidant à la cour de Russie. Il fustige la faiblesse et la médiocrité du marquis de Juigné, et se moque de son manque de discernement³² ; il dénigre le ministre du Danemark, M. d'Asfeld, qu'il juge

³⁰ *Ibid.*

³¹ C. Béchu, « Le diplomates et le gout des lettres et des arts dans la France du XVIIIe. », article non publié à ce jour.

³² L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.1 p.309-310 et t.2 p.98

avare, et sans esprit³³ ; il critique le comte de Kaunitz, ministre des Habsbourg, pour les mêmes raisons³⁴ ; quant au compte de Goertz, il manque « *de cet esprit fin et de ce tact sûr qui sont si nécessaires dans notre métier* »³⁵. C'est dans les nombreuses critiques que Corberon distribue qu'on peut voir, en filigrane, l'influence de cette idée du bon ambassadeur : ceux qui ne correspondent pas aux idéaux décrits ne sont pas dignes d'être des représentants, ou s'acquittent mal de leur charge. En plus de certaines compétences à avoir, Corberon pointe les écarts qu'il semble percevoir entre son idée de ce que doit être l'ambassadeur — idée assez basée, semblerait-il, sur les traités évoqués précédemment — et l'image que renvoient ses collègues lorsqu'il les fréquente.

Ce type de critique, qui, pour l'auteur, sert à la fois à se mettre en avant par rapport à ses semblables, et à appuyer sur cette idée de modèle d'ambassadeur vers lequel ils chercheraient à tendre, se retrouve autant chez Corberon également chez le cardinal de Bernis qui consacre un chapitre à parler, en bien ou en mal, des ministres étrangers en place à Venise³⁶ ; plus en mal qu'en bien, étant donné qu'il n'en cite réellement que trois, et estime les autres trop médiocres pour ne serait-ce qu'en parler³⁷.

Cependant, ils n'utilisent pas que la critique pour restituer cette image d'eux-mêmes : lorsqu'ils vantent ou reconnaissent les mérites d'autres ambassadeurs, ils reconnaissent en eux cette image idéale vers laquelle ils tendent à s'orienter. En plus d'être réceptifs à ces modèles, les ambassadeurs dont nous étudions ici les écrits semblent aussi s'attacher à transmettre, de manière voulue ou non, ces modèles et directives par leur propre biais, dans leurs propres écrits personnels, s'inscrivant dans une tradition mémorielle d'apprentissage importante pour le diplomate du XVIII^e siècle.

L'importance de la tradition mémorielle

Les ambassadeurs ne sont pas formés, au sens strict du terme. Il n'existe pas de cursus, de temps d'apprentissage spécifique et encadré. Chaque homme se destinant, d'une manière ou d'une autre, sciemment ou à cause d'un concours de circonstances, à la carrière diplomatique, doit prendre lui-même en main sa propre formation. Tous ne le font pas, et pour ceux qui s'y attellent, cette formation personnelle varie, mais elle implique presque

³³ *Ibid.*, t.2, p.102

³⁴ *Ibid.*, p.202

³⁵ *Ibid.*, p.242

³⁶ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, 1878, t.1, p.167

³⁷ *Ibid.*, p.169

toujours une caractéristique principale : utiliser les Mémoires, écrits, lettres ou dépêches des prédécesseurs, pour rassembler de l'information et se construire une culture diplomatique³⁸.

L'un des points principaux de cette « formation » repose sur l'accès aux écrits des anciens ambassadeurs. Avec la décision de regrouper dans des archives d'État les papiers, dépêches politiques et lettres personnelles des hommes envoyés à l'étranger, la France instaure, en 1680, un système d'archivage qui permet aux futurs diplomates d'avoir des sources directes du travail à l'étranger sur lesquelles se baser et par lesquelles avoir un début de formation³⁹. Ce recours aux archives est courant, et préconisé autant dans les traités que par les ambassadeurs y ayant recours eux-mêmes. On peut citer le comte de Saint-Priest, qui étudie les dépêches de ses prédécesseurs pour y trouver des informations pouvant l'aider⁴⁰, sans pour autant sembler en ressortir une vraie utilité ; le comte de Ségur qui en fait de même⁴¹, ou le cardinal de Bernis, dans une moindre mesure, étant donné qu'il ne précise pas par quels moyens il s'informe sur la cour vénitienne et son fonctionnement⁴².

Ce recours aux dépêches et Mémoires d'anciens ambassadeurs entraîne, par corrélation, une perpétuation de certaines idées, aprioris ou stéréotypes concernant certains postes ou pays. Ces séjours aux archives « inspirent » forcément les idées des jeunes ambassadeurs, qui se basent sur les informations contenues dans ces sources pour organiser leur propre action politique, à défaut d'avoir d'autres moyens de formation. Dans la même veine, le recours aux lumières d'un ambassadeur toujours en activité est aussi une option privilégiée pour se former : Corberon a ainsi vu un certain M. Bénard-Duplix, ancien envoyé à la cour de Catherine II, avant son départ en Russie⁴³, pour s'informer, notamment concernant l'influence des Anglais dans l'empire :

³⁸ Sur les différents types de formation d'un ambassadeur du XVIIIe, voir : C. Béchu, « Les ambassadeurs... », *op. cit.* ; L. Bély, *Les relations internationales en Europe, XVIIe-XVIIIe*, 4e ed, Paris : PUF, 2007, chapitre 19 ; I. Nathan, « Les archives anciennes du ministère des Affaires étrangères », dans L. Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1997, p.193-204

³⁹ I. Nathan, « Les archives... », *op. cit.*

⁴⁰ Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis & XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris, Calmann Lévy, 1929, t.1, p.79

⁴¹ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.73

⁴² Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, *op. cit.*, t.1, p.151

⁴³ L.-H. Labande, *Un diplomate ...*, *op. cit.*, t.1, p.31-33

*J'ai été ce matin chez M. Duplix ; nous avons causé beaucoup de la Russie. Il en connaît très bien le commerce, et l'avantage qu'il y aurait pour elle et pour nous de la délivrer de la sujétion des Anglais.*⁴⁴

Le comte de Ségur reçoit les conseils du comte d'Aranda, ambassadeur espagnol en France, concernant la politique européenne et ses enjeux : « *connaître les forces, les moyens, les intérêts, les droits, les craintes, et les espérances des différentes puissances, afin de nous mettre en garde contre elles, [...] les concilier, les désunir, les combattre, ou nous lier avec elles* »⁴⁵ mais surtout de la part de l'ambassadeur russe à la cour de Pologne, où il s'arrête pendant son voyage, et qui lui prodigue des conseils sur le comportement d'un ambassadeur, de la manière dont un ancien ambassadeur français lui en avait prodigué lorsqu'il venait d'être fraîchement nommé et sans formation aucune⁴⁶, ce qui est assez révélateur de cette tradition de formation par recours aux connaissances des hommes ayant précédé en poste.

Ce genre de formation « orale », si on peut dire, tend à instaurer une continuité dans les actions politiques, et à faire se transmettre une certaine idée de la pratique de la diplomatie et du comportement de l'ambassadeur. Elle contribue à perpétuer les modèles et comportements qui ont cours dans l'Europe des ambassadeurs du XVIII^e siècle.

Dans un troisième temps, les apprentis ambassadeurs privilégient aussi l'expérience dite « de terrain » pour apprendre : voyages personnels et séjours auprès d'ambassadeurs en poste sont plébiscités pour acquérir de précieuses connaissances⁴⁷ ; Callières y exhorte les apprentis ambassadeurs dans son ouvrage :

*Mais pour acquérir ces connaissances, il ne suffit pas de les chercher dans les livres, elles s'acquièrent beaucoup plus par la communication des hommes employez en ces sortes d'affaires, et par les voyages dans les pays Etrangers, quelque étude qu'on ait faite auparavant de leurs mœurs et de leurs intérêts.*⁴⁸

⁴⁴ *Ibid.*, p.32

⁴⁵ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.2, p.98

⁴⁶ *Ibid.*, p.182

⁴⁷ C. Béchu, « Les ambassadeurs... », *op. cit.*

⁴⁸ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*, chapitre V

Un des meilleurs exemples concernant cette formation sur plusieurs niveaux est le comte de Ségur, qui s'attache à exploiter toutes les options qui s'offrent alors à lui dès qu'il est nommé à l'ambassade de Russie :

*Dès ce moment [...] je me livrai assidument, dans les bureaux des affaires étrangères, aux études qui m'étaient nécessaires pour justifier par quelque mérite réel la préférence qui m'était donnée. Un de mes premiers soins fut de demander des conseils à l'un des collègues de mon père, M. le baron de Breteuil, alors ministre de Paris. Il avait été successivement ministre de France à Pétersbourg, ensuite ambassadeur à Naples, à La Haye, et enfin à Vienne.*⁴⁹

Après avoir conversé avec le baron de Breteuil, il se tourne vers sa correspondance pour pallier les manquements de leur entretien⁵⁰, et finit par se rendre à Londres, pour rencontrer l'ambassadeur français M. Adhémar, alors en poste à Londres :

*Après avoir lu avec soin les dépêches de mes prédécesseurs, ainsi que la correspondance ministérielle, relative aux affaires de Vienne, de Constantinople, de Stockholm, de Copenhague, de Berlin et de la Haye, je résolus de faire un voyage à Londres, espérant apprendre de notre ambassadeur, M. Adhémar, tout ce qui m'était nécessaire de savoir relativement aux affaires que j'allais traiter en Russie, et aux intérêts du cabinet britannique dans cet empire.*⁵¹

En allant chercher connaissances et conseils auprès d'ambassadeurs déjà en poste, les nouveaux envoyés se forment une idée et une science de la diplomatie fortement influencée par leurs prédécesseurs, et par les modèles que ceux-ci ont intégrés et développés ; modèles qu'eux-mêmes, après leurs ambassades, à la fin de leurs séjours sur place, restituent et transmettent, dans leurs écrits personnels ou dans leurs Mémoires diplomatiques, qu'il se doivent de rédiger et rendre à la fin de chacune de leurs ambassades. La première partie de l'identité politique, qui se répète et se transmet de plusieurs manières, repose donc sur un modèle idéal, une image de « bon ambassadeur »,

⁴⁹ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, op. cit., t.2, p.73-74

⁵⁰ *Ibid.*, p.74

⁵¹ *Ibid.*, p.78-79

plus ou moins recherchée par les acteurs diplomatiques, mais qui est néanmoins intégrée assez profondément dans leur pensée politique.

2. Un comportement spécifique

Nous l'avons vu, être ambassadeur implique une certaine tenue et un certain type de comportement pendant la durée du poste. Bien évidemment, le comportement idéal est décrit dans les traités de Wicquefort, Callières ou Chamoy ; et il est repris, par la suite, par les ambassadeurs eux-mêmes, qui racontent, dans leurs écrits, quel type de comportement adopter, quel type de cérémonial observer, comment agir autour des gens. Ce comportement spécifique est une autre partie de leur identité politique en tant qu'ambassadeur : c'est la manière dont ils se font voir du monde, et la manière dont ils représentent leur roi ou leur État. Il y a des standards à respecter, et nos ambassadeurs ne se privent pas pour les rappeler à travers leurs écrits.

Dans une optique idéale, l'ambassadeur se doit d'adopter un comportement adéquat à sa situation. Les critères qui reviennent le plus, d'abord dans les traités, sont ceux qui concernent l'importance et le statut de l'ambassadeur : comment paraître crédible, sûr de soi et s'attirer le respect ; comment se faire comprendre et entendre de la cour, et quels écarts ne pas commettre. La différence notable entre la manière dont en parlent les traités, et celle dont l'écrivent les ambassadeurs, repose dans les cas pratiques et concrets : les traités restent vagues dans leurs recommandations, là où certains ambassadeurs s'attachent à décrire précisément le comportement attendu dans telle ou telle situation. Cette idée de comportement adéquat fait partie intégrante de l'identité de l'ambassadeur, encore plus quand elle est intimement liée à leur devoir de représentation.

Le comportement idéal selon les ambassadeurs en poste

Prenons les choses dans l'ordre. Un des points principaux du travail de l'ambassadeur, peu importe la mission qui lui est confiée, réside dans sa capacité à s'attirer les faveurs à et se faire bien voir des souverains qu'il fréquente. Cela suppose donc un certain type de comportement de la part nos envoyés. Selon Choiseul, c'est en connaissant et en s'adaptant au caractère du prince que l'ambassadeur réussira au mieux sa mission :

On ne remplit sûrement et avec facilité [sa mission] qu'en se pliant avec naturel et grâce au caractère du prince ou des ministres, qui influent le plus dans les affaires,

*et que lorsqu'on se fait une étude de s'acquérir leur gout et par conséquent leur confiance.*⁵²

Plus encore, il affirme :

*Je suis persuadé que le succès d'un ambassadeur, pour être certain, dépend du plus ou moins de flexibilité qu'il aura dans le caractère et de son talent de plaire. [...] En politique, l'on ne peut pas changer les faits ; mais il y a grand avantage à tirer des formes, et surtout de celles de la séduction, pour parvenir à l'objet que l'on se propose.*⁵³

Cela fait écho à *L'idée du parfait ambassadeur*, où Rousseau de Chamoy explique que l'envoyé, lors de son arrivée à la cour, doit étudier « *l'air et les manières de la Cour ou il sera. Suivant ce qu'il en aura remarqué, il tachera, s'il est possible, d'être des plaisirs du Prince sans cérémonie* »⁵⁴. Même chose chez Corberon, qui applique ce principe presque à outrance lors de ses années en Russie : fréquentant une grande partie de la cour, son but premier est de se faire connaître et reconnaître dans ce microcosme, pour pouvoir ensuite profiter des avantages que de telles faveurs pourraient lui attirer. Ségur, au même endroit quelques années plus tard, explique que « *tout succès politique devient facile dans une cour, lorsque le négociateur plait au souverain.* »⁵⁵, et écrit qu'il s'attache, lors de son arrivée en Russie, à « *connaître les personnages les plus influents à la cour, et à étudier les mœurs ainsi que les usages des habitants de cette capitale du Nord.* »⁵⁶

Connaître les mœurs et les coutumes du pays — ou de la ville, dans le cas particulier de Rome et Venise — s'inscrit dans la continuité du fait de plaire au souverain. On pourrait même dire que ça en est une condition préalable : comment apparaître agréable au prince, si l'ambassadeur ne prend pas la peine de s'informer des modes de vie de son pays ? Bombelles en fait une bonne description, quand il affirme que « *tout en se conformant aux usages des pays où il habite, un ambassadeur est obligé de chercher les*

⁵² Etienne François de Choiseul, *Mémoires du duc de Choiseul : 1719-1785*, Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1904, p.106

⁵³ *Ibid.*, p.107

⁵⁴ Rousseau de Chamoy, *L'idée...*, *op. cit.*, p.32

⁵⁵ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.* t.2, p.96

⁵⁶ *Ibid.*, p.228

moyens de s'y soumettre avec une tournure et une grâce qui fixent sur lui les regards »⁵⁷. Pour mieux asseoir son importance, mieux vaut savoir utiliser à son avantage les connaissances acquises au contact du pays étranger, et se conformer aux attentes et aux mœurs.

Un autre point qui semble leur tenir à cœur, car revenant plusieurs fois dans leurs écrits, est l'importance de se garder de tout conflit avec la cour ou avec les autres ambassadeurs, mais sans pour autant se montrer faible et affable, de manière à ne pas perdre en crédibilité. Corberon parle de ce principe en ces termes :

*Car tel est ou doit être, à mon gré, le principe en politique, qu'un ministre ne doit pas s'éclairer du pays où on l'envoie à son détriment, puisque c'est établir et fomenter des motifs de haine ou de division.*⁵⁸

Tout en affirmant l'importance de la fermeté en politique :

*On a cessé de me croire faible, et en me faisant un peu valoir, on a véritablement cru que je valais davantage. Cette manière m'a concilié ici les gens les plus intéressants, comme Panin, Polemkin, Ivan Czernichef et les deux ministres étrangers Solms et Harris.*⁵⁹

Sans fermeté, pas de crédibilité, et pas d'affaires ; c'est notamment ce qu'il reproche à ses deux supérieurs hiérarchiques, le marquis de Juigné comme le marquis de Vérac, de nombreuses fois dans son journal. Pour Bernis, la fermeté de l'ambassadeur réside dans son refus personnel de se plier à l'indifférence qui caractérise les rencontres entre le gouvernement vénitien et les envoyés étrangers⁶⁰, de manière à se faire estimer. La fermeté, Ségur aussi sait la manier, puisqu'il raconte comment il a forcé l'ambassadeur anglais à lui laisser la priorité en matière de préséance lors des audiences à l'Impératrice⁶¹. Le comportement d'un ambassadeur français se doit de singer l'importance de son pays, et d'y faire honneur ; pour Bombelles, par exemple, il y a un standard à respecter, un certain

⁵⁷ Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève, Droz, t. 3 (1789-1792), 1993, p.55

⁵⁸ L.-H. Labande, *Un diplomate ...*, op. cit., t.2, p.105

⁵⁹ *Ibid.*, p.209

⁶⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, op. cit., t.1

⁶¹ Louis-Phillipe Comte de Ségur, *Mémoires...*, op.cit., p.269

type de comportement, qu'il ne nomme pas directement mais qu'il ne veut en aucun cas déshonorer : « *ne pas conserver la décence extérieure d'un ambassadeur de France, c'est ce que je ne ferais pas.* »⁶²

Une décence extérieure, une fermeté et une importance assumée, une attitude plaisante et ouverte envers la cour, le prince et la société du pays de résidence, voilà les points principaux du comportement de l'ambassadeur qui reviennent le plus souvent. L'embarras et le manque de tenue sont, à l'inverse, considérés comme une attitude indigne de la part d'un représentant du roi de France⁶³.

Il faut néanmoins, pour continuer sur une vision critique de ces informations contenues dans les écrits personnels de nos ambassadeurs, rappeler que leur vision idéale du bon comportement se nourrit aussi de l'endroit où ils sont envoyés, du type de société et de cour qu'ils fréquentent, mais aussi de leurs buts à l'écriture et des animosités personnelles qu'ils peuvent entretenir entre eux. Se mettre en avant à travers la description d'un comportement personnel irréprochable et idéal permet aussi de se détacher de ses collègues, et de s'affirmer comme étant meilleur que les autres envoyés. Le cardinal de Bernis raconte son comportement à l'ambassade de Venise de manière à ce qu'il soit perçu comme étant celui ayant remis sur les rails l'ambassade française, et ayant rendu au statut de l'ambassadeur français l'importance qui lui était due, lui qui n'avait au préalable aucune formation diplomatique et dont l'ambassade à Venise fut la première nomination. Même chose chez le duc de Choiseul, qui se présente comme ayant réinstauré, par son comportement de fermeté et de crédibilité, le respect de la part des romains envers l'ambassadeur français à Rome, et rétabli la prestance du poste que ses prédécesseurs avaient fait chuter par manque d'actes concrets⁶⁴.

Fréquenter une société qui se méfie des ressortissants ou envoyés français nécessite également un comportement adapté, qui là encore peut différer selon les lieux. À Constantinople, Saint-Priest ne parle que peu, dans ses Mémoires, de son comportement face aux Turcs, si ce n'est qu'il doit faire protéger son ambassade et éviter de sortir sans garde rapproché⁶⁵. A Rome, l'atmosphère générale est plus accueillante, bien

⁶² Marquis de Bombelles, *Journal...*, *op. cit.*, p.73

⁶³ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.224

⁶⁴ Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome : lettres et Mémoires inédits, 1754-1757*, Paris : Calmann-Lévy, 1895, p.278

⁶⁵ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.126

qu'apparemment assez critique envers les étrangers⁶⁶. En Russie, l'ambassadeur se doit de paraître ferme et habile, pour pallier la « fausseté » de la cour et de la société⁶⁷.

En arrivant dans un pays étranger

Le comportement de l'ambassadeur, et sa présence politique, sont aussi définis par les obligations qui lui échoient lors de son arrivée dans le pays d'envoi. Son comportement politique, au sens strict du terme, face au souverain et à la cour, est codifié selon le type de mission ou d'ambassade, et requiert parfois une certaine préparation.

Selon Callières dans son traité, lorsqu'un ambassadeur arrive dans une cour, le premier à en être informé doit être le souverain, puis les autres ambassadeurs, qui se doivent de le visiter⁶⁸. Il doit ensuite s'attacher à se procurer une audience avec le souverain. Cette première audience accordée par le prince du pays est capitale, et diffère selon les endroits et l'étiquette en place : en Russie, lors de la première rencontre avec l'Impératrice, l'ambassadeur doit prononcer un discours face à celle-ci, discours dont il transmet une copie au vice-chancelier⁶⁹, de manière à ce que la souveraine puisse préparer en amont sa réponse.

L'entrée officielle de l'ambassadeur extraordinaire, est un autre type d'audience. Elle n'est pas nécessairement faite le jour même de l'arrivée de l'ambassadeur, ou même les jours ou semaines qui suivent. Le duc de Choiseul, à Rome, fait son entrée officielle auprès du Pape le 28 mars 1756, la dernière année de son ambassade, alors qu'il est sur place depuis deux ans déjà. Cette entrée officielle et la première audience publique avec le Pape ainsi que leur cérémonial sont relatées de manière détaillée dans une des dépêches envoyées par Choiseul à son ministre des Affaires étrangères, le 31 mars 1756⁷⁰, et où le passage concernant l'intronisation officielle de l'ambassadeur français est raconté par le marquis de Middelbourg, maître de chambre de l'ambassade. Pour résumer rapidement le protocole de cette intronisation, car il n'est pas nécessaire d'y rentrer plus en détails, l'audience dite publique de l'ambassadeur avec le Pape se fait après son entrée officielle, qui implique alors un cortège pour l'ambassadeur, composé des attelages des cardinaux, ministres étrangers et princes de Rome, sur demande du représentant français⁷¹. Un cardinal, de

⁶⁶ Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome...*, *op. cit.*, p.276

⁶⁷ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.1, p.268

⁶⁸ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*, chapitre X

⁶⁹ Louis-Phillipe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op.cit.*, p.222

⁷⁰ Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome...*, *op. cit.*, p.116

⁷¹ *Ibid.*, p.118

préférence français, doit accompagner l'ambassadeur auprès du Pape, qui se rend au Vatican via un trajet codifié — de la maison « Papajules » jusqu'au Saint-Siège en passant par le Corso — accompagné d'un cortège imposant. L'audience publique, ensuite, revêt le même caractère de cérémonie, où l'ambassadeur comme les gentilhommes de la cour de Rome sont vêtus en habits de cérémonie, et où l'arrivée du cortège de l'envoyé français au Saint-Siège se fait sous les honneurs des gardes⁷². À en croire les écrits du marquis de Middelbourg, « *tout Rome était au passage de M. l'ambassadeur et l'on ne se lassait point d'admirer et d'applaudir à la magnificence d'une pompe aussi somptueuse.* »⁷³

Choiseul étant le seul des six ambassadeurs étudiés ici, il est le seul à avoir effectué une entrée officielle de ce genre, bien qu'il ne la mentionne pas dans ses Mémoires.

Le corps diplomatique et ses interactions

Les relations qu'entretiennent les différents ambassadeurs entre eux lorsqu'ils sont en poste sont intéressantes à étudier pour comprendre les animosités qui pouvaient exister entre eux, leurs causes, et la manière dont ils les relatent dans leurs écrits, qui, étant souvent écrits bien après leur période en ambassade, servent parfois à régler des différends ou à mettre en avant son propre comportement « exemplaire » face à celui d'un rival qu'on n'appréciait guère.

Définir le groupe d'ambassadeurs présents dans la même cour au même moment comme un corps est assez hasardeux ; c'est en tout cas le ressenti du comte de Ségur : « *Je ne sais pourquoi [on employait ce terme], puisque de tous les corps du monde c'est celui dont les membres sont le plus séparés, divisés entre eux et sans aucun lien commun* »⁷⁴. Sa diversité et ses oppositions intrinsèques, entre ambassadeurs de nations ennemies ou en mauvais termes, créent parfois des relations tendues, et, si l'on se borne à croire les récits des ambassadeurs étudiés ici, l'entente générale entre les différents représentants n'est pas globalement pas au beau fixe. Les Anglais et les Français sont à couteaux tirés dans de nombreuses parties de l'Europe pendant le XVIII^e siècle, principalement en Russie et dans l'Empire Ottoman. Les relations entre les ambassadeurs des deux pays dans ces deux Empires sont, au mieux, cordiales, au pire, franchement détestables. En Russie, Corberon a affaire au ministre Harris, réputé alors pour être vicieux et tenace concernant les affaires anglaises en Russie. Lorsque son rappel en Angleterre est su à la cour de Saint-

⁷² *Ibid.*, p.126

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.265

Pétersbourg, Corberon écrit : « *cela est heureux pour Vérac, [Harris] ne lui donnera pas le fil à retordre que j'ai eu, ce dont je suis fort aise.* »⁷⁵ Bien que le comportement en vigueur soit une façade d'amabilité politique, qui pousse les ambassadeurs à aller dîner les uns chez les autres, le Français et l'Anglais n'entretiennent pas une camaraderie excessive. Dans l'une des lettres écrites de la part de Harris au Lord Viscount Weymouth, le 20 septembre 1779, le ministre anglais parle en ces termes du chevalier :

*Le Marquis de Vérac m'est inconnu, [...] mais il ne sera pas aussi dangereux que le présent chargé d'affaires, le chevalier de Corberon, qui, bien que d'un mérite très ordinaire, a su, par sa grande connaissance du pays, se ménager des accès auprès des valets de chambre et autres agents inférieurs des grandes familles russes, qui sont presque tous Français et ont pour la plupart une grande influence sur leurs maîtres, et ont ainsi pu souvent évoquer des réticences au moment où je m'y attendais le moins.*⁷⁶

Si opposition il y a, les deux ministres semblent toutefois se respecter mutuellement, et leurs successeurs également, Ségur parlant en ces termes de son homologue anglais le ministre Fitz-Herbert, en 1785 :

*Négociateur habile et fin, constant dans ses sentiments, loyal et généreux dans ses procédés, je n'ai point rencontré d'ami plus aimable et de rival plus redoutable. Politiquement nous avons tous deux cherché plusieurs années à nous contrecarrer ; mais socialement nous vivions dans une union intime qui surprit également les Russes et ses compatriotes ainsi que les miens.*⁷⁷

Ce ne fut pas le même cas d'entente à Constantinople, où les coups-bas politiques étaient apparemment de mise, ainsi que le raconte Saint-Priest.

⁷⁵ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.2, p.275

⁷⁶ The Third Earl of Malmesbury (ed.), *Diaries and Correspondence of James Harris, First Earl of Malmesbury*, Londres, R. Bentley, 1844, t.1, p.261. Texte original : "Mons. de Verac is unknown to me ; I understand, however, that he is more amiable in company than formidable in the cabinet, and although he may possibly ingratiate himself with the Empress, yet that he will not be so difficult to deal with as the present Chargé d'Affaires, le Chevalier Corberon, who, though he has a very moderate capacity, has, by being used to the country, got access to all the valets de chambre and inferior agents in the Russian houses, who, being chiefly French, and having, some of them, great weight with their masters, very often conjured up evil spirits where I least of all expected them."

⁷⁷ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.266

Alors en poste depuis deux ans, ce dernier arrive à obtenir, grâce à un domestique officiant dans l'ambassade anglaise, le contenu des dépêches du ministre anglais, ce qui le rend informé, lui et par extension le gouvernement français, des intentions anglaises avant les Anglais eux-mêmes⁷⁸. Ce genre de manœuvre, Saint-Priest la justifie immédiatement après, expliquant qu'un tel comportement serait en effet inexcusable entre particuliers, mais que les ministres étrangers « *sont sans cesse comme en état de guerre entre eux. [...]* Au reste, j'étais loin d'avoir recherché cette intrigue, mais je ne pouvais raisonnablement m'y refuser dans ma position »⁷⁹. Qu'importe les convenances, si les intérêts français sont en jeu. De plus, il n'est pas le seul à raconter s'être prêté à ce genre d'interception de dépêches diplomatiques ; le cardinal de Bernis raconte dans ses Mémoires que, alors qu'il était en ambassade à Venise, il fit en sorte de se procurer la correspondance entre l'ambassadeur espagnol et son premier ministre, et par ce biais fut capable de transmettre au gouvernement français des informations d'une meilleure exactitude sur la cour espagnole que l'ambassadeur français en Espagne lui-même⁸⁰.

En plus des inimitiés ou relations se nouant spontanément, les envoyés français recevaient, de la part du gouvernement ou du ministre des Affaires étrangères, des indications sur la meilleure manière de se comporter avec tel ou tel ambassadeur de tel ou tel État, conformément à la politique en cours ou aux relations entre deux pays. C'est notamment le cas de Ségur, qui reçoit des instructions de Vergennes concernant l'attitude à adopter selon les ministres étrangers ; par exemple, ne pas accorder de confiance au ministre d'Autriche, mais en donner à celui de Prusse ; ménager les puissances amies, telle que l'Espagne, et essayer de s'accorder la grâce des ennemis, dans une certaine mesure⁸¹. En lisant entre les lignes, il apparaît qu'une constante dans le comportement des ambassadeurs français en poste est de se placer et de se ressentir comme supérieur à la plupart des ministres étrangers. Ils ne le font pas tous nécessairement : Ségur semble avoir beaucoup de respect pour nombre de ses collègues⁸² ; mais d'autres ne s'en privent pas, se sentant peut-être supérieurs en leur qualité d'ambassadeur de France, ou au vu de leurs réussites ou habiletés. Bernis, lorsqu'il en parle dans ses Mémoires, ne nomme que trois de ceux qui sont en résidence à Venise, et les seuls compliments émis, en faveur du ministre espagnol — « *un homme de beaucoup d'esprit et de talent, qui a toutes les lumières*

⁷⁸ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.131-132

⁷⁹ *Ibid.*, p.132

⁸⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettre...*, *op. cit.*, t.1, p.168-169

⁸¹ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.* p.274

⁸² *Ibid.*, p.265-267

nécessaires à un ministre »⁸³ — sont immédiatement contrebalancés par des reproches sur ses défauts et faiblesses⁸⁴. Corberon avoue souvent s'ennuyer lorsqu'il se retrouve en compagnie des autres ambassadeurs⁸⁵, quand il est chargé d'affaires en intérim après le départ du marquis de Juigné. Il a de l'estime pour l'ambassadeur espagnol, qu'il décrit comme étant un homme « *d'esprit et d'une tournure fort noble* »⁸⁶ et avec lequel il semble vouloir être en bons termes :

*C'est le ministre que je désirois le plus cultiver, c'est bien ce qu'il y a de mieux dans le corps diplomatique. Il a une tournure noble, spirituelle, de la grâce dans ce qu'il dit et de l'aisance dans la manière d'être.*⁸⁷

Mais le comte de Lasey est un des rares, avec le ministre de Prusse, qui semble trouver grâce à ses yeux parmi les différents envoyés qu'il fréquente. Il trouve moyen de faire des reproches à la quasi-totalité du corps diplomatique présent à la cour russe, que ce soit au ministre anglais, comme nous l'avons vu précédemment, au ministre d'Autriche, dont il écrit qu'il « *voudrait être un aimable grand seigneur, et il n'a ni l'esprit léger de l'un, ni la représentation de l'autre* »⁸⁸ et dont sa maîtrise des affaires a « *peu d'aplomb et surtout pas ce froid digne et suivi qui convient à notre état* »⁸⁹, au ministre du Piémont, qu'il dit n'avoir « *rien d'assez saillant dans toute sa personne pour qu'il soit remarqué* », ou encore au ministre de Suède, qu'il voit comme étant « *faible, minutieux, susceptible, et dont le caractère n'a pas plus de tenue* »⁹⁰. De manière générale, Corberon n'est pas très profus en compliments dans son journal, mais cette tendance s'accroît quand il décrit ses collègues ou ses deux supérieurs hiérarchiques.

Le marquis de Bombelles aussi estime peu les autres ministres qu'il fréquente. Venise est réputée pour n'accueillir que les ministres étrangers les moins aptes⁹¹ — à l'exception des envoyés français semblerait-il — et la vision qu'en a le marquis fait écho à cette réputation. Bien qu'il n'exhibe pas un comportement parfait au regard de son statut, il

⁸³ *Ibid.*, p.168

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.2, p.194

⁸⁶ *Ibid.*, t.1, p.72

⁸⁷ *Ibid.*, p.82

⁸⁸ *Ibid.*, t.2, p.202

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*, t.1, p.90

⁹¹ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres...*, *op. cit.*, t.1, p.167

passé quelques lignes, lui aussi, à se pencher sur le comportement des ministres, et à estimer que par ses actes il se trouve, en comparaison, au-dessus d'eux, notamment en sachant s'attirer les faveurs et l'intérêt des nobles vénitiens et du Doge de Venise⁹².

Dans l'ensemble, l'idée du comportement idéal, ou du moins adapté à l'endroit de résidence, reste une fondamentale de leur propre perception de leur statut. En ayant en tête les bases générales d'un comportement idéal, emmenées par les différents traités ou recommandations qui ont pu leur être données, les ambassadeurs étudiés ici mettent ensuite en place leur propre définition du « bon » comportement de l'ambassadeur, l'adaptant en fonction de leur propre contexte d'ambassade, se conformant aux cérémoniaux lorsque besoin s'en fait, mais ayant toujours cette tendance à se penser et à s'estimer meilleurs, plus compétents ou plus dignes que nombre de leurs collègues.

3. *Qualités et capacités mises en valeur*

Un dernier point est essentiel à cette construction d'identité politique, après le comportement idéal mais étant intrinsèquement lié à ce dernier : les capacités et qualités nécessaires au bon ambassadeur. Qu'elles soient décrites dans les traités, parfois dans de longs textes au cas par cas, ou mises en valeurs par les ambassadeurs eux-mêmes dans leurs écrits, il convient de les étudier et de comprendre leur importance pour des hommes qui exercent un métier pour lequel il n'existe pas de formation, et dont les agents principaux sont choisis au préalable en fonctions de certaines capacités personnelles.

Certaines ne sont pas des capacités en soi ; elles ne découlent pas de compétences personnelles, acquises ou développées au fil des années, mais leur sont innées : leur naissance, leur niveau de richesse, ou les liens familiaux qu'ils entretiennent avec des membres du corps diplomatique ou ministériel français. Ces caractéristiques-là servent, en quelque sorte, de base pour le choix des ambassadeurs de l'époque moderne ; nous en avons déjà discuté auparavant. Néanmoins, chez les ambassadeurs étudiés ici, il est souvent question de certaines qualités, compétences ou savoir-faire particuliers qui sont requis, utiles voire absolument nécessaires au bon déroulement de leur mission, et surtout, à la bonne mise en œuvre de leur fonction et de leur statut : être ambassadeur, s'identifier et se faire respecter et admettre en tant que tel, pour eux, tel qu'ils en parlent, passe par la connaissance et la maîtrise de certaines capacités.

⁹² Marquis de Bombelles, *Journal...*, *op. cit.*, p.85

De l'esprit

Les qualités de l'esprit nécessaires sont diverses, mais la plupart des hommes étudiés ici se rejoignent sur une majorité d'entre elles.

Les connaissances générales, tout d'abord. L'importance de savoir l'histoire, le droit et la politique, parfois aussi les sciences, est appuyée par Rousseau de Chamoy dans son ouvrage⁹³, tout comme par Callières, qui va jusqu'à donner divers conseils de lecture à l'attention des futurs envoyés à l'étranger⁹⁴, conseils qui vont de Horace aux *Mémoires* de Mazarin. Cet intérêt dans les connaissances théoriques et scientifiques, les ambassadeurs s'en font écho dans leurs écrits. Grâce à leur éducation, ils sont déjà instruits dans certains de ces domaines⁹⁵, et certains d'entre eux se font un devoir de s'instruire sur la politique ou l'histoire particulière du pays où ils sont envoyés, antérieurement à leur départ. Pour le comte de Saint-Priest, l'histoire et la géographie sont utiles, sans qu'il ne juge pour autant indispensable d'en être un spécialiste :

*Je n'avais d'autres connaissances en ce genre qu'un fonds d'histoire et de géographie, et j'ai vu, par mon expérience, que c'est à peu près tout ce qu'il faut, en fait d'études préliminaires, pour la diplomatie, la politique n'étant autre chose que la juste application du jugement sur les personnes et les circonstances ; le reste est une routine qu'on ne peut guère manquer d'acquérir promptement.*⁹⁶

Le talent politique, selon lui, s'acquiert avec l'expérience, en pratiquant la charge et en se confrontant aux diverses situations. Mais être ambassadeur n'implique pas uniquement des connaissances diverses dans les arts et les sciences ; pour nos envoyés, il faut aussi savoir agir avec ruse et habileté, sans pour autant passer pour un espion ; ne pas user de fausseté, mais, selon Choiseul, de « véritable finesse »⁹⁷. L'ambassadeur doit également savoir instruire ministres et souverains de ses intentions avec talent et facilité et ne pas se trouver dépourvu lors de discours : bien que jeune, et inexpérimenté dans une telle charge, le comte de Ségur relate avoir fait preuve de cette capacité d'improvisation et de clarté lors de sa première entrevue avec Catherine II. Déconcentré avant son audience, il en oublie le

⁹³ Rousseau de Chamoy, *L'idée...*, *op. cit.*, p.24

⁹⁴ Callières, *De la manière...*, *op. cit.*, chapitre V

⁹⁵ F. Bluche, *La noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1995

⁹⁶ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.80

⁹⁷ Etienne François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.108

discours qu'il avait préparé, et fut, selon ses dires, obligé d'en improviser un nouveau face à l'Impératrice⁹⁸. Exemple d'adaptation s'il en est, et bien que rien ne nous permette d'affirmer ou d'infirmer son récit, le comte de Ségur met en lumière l'importance de cette qualité chez les ambassadeurs.

L'esprit dit « fin », l'intelligence « vive », semblent eux aussi être des qualités indispensables à l'ambassadeur et à sa représentation personnelle. Corberon raconte, dans son journal, que le comte de Goertz, ministre de Prusse, « *manque de cet esprit fin et de ce tact sûr qui sont si nécessaires dans notre métier* »⁹⁹. L'idée de l'esprit revient souvent, mais plus sous forme de reproches faits à ceux de leurs collègues qui n'en font pas preuve. Ces différentes qualités personnelles sont perçues comme indispensables et nécessaires car elles touchent directement à la prestance, à la tenue et au bon comportement de l'ambassadeur. De plus, elles sont étroitement liées aux compétences nécessaires pour mener à bien les affaires dont ils sont chargés, ce qui constitue la seconde base de leur importance en tant que bon ambassadeur : leur réussite dans leurs entreprises, et la manière dont ils les mettent en avant.

Dans les affaires

La conduite des affaires n'est pas toujours chose aisée. Y parvenir requiert certaines capacités, plébiscitée par nos ambassadeurs. La réussite de leur mission, et plus généralement la bonne conduite des affaires dont ils sont chargés étant le point principal de leur ambassade, nombreux sont ceux qui estiment qu'une mauvaise conduite ou une incapacité à déployer les bonnes qualités pour réussir résultent en une mauvaise représentation de l'ambassadeur¹⁰⁰.

Celui-ci, nous l'avons déjà vu, se doit d'être ferme en affaires, mais point trop : être à l'écoute des envies et intentions du souverain lui permet également de faire avancer ses intérêts, là où être trop intransigeant ferme des portes et risque de dresser le souverain étranger contre soi¹⁰¹. Savoir se rapprocher intimement des personnes importantes est une compétence essentielle. Le comte de Ségur fait face, à son arrivée en Russie, à l'animosité de nombreux ministres Russes, tout particulièrement Potemkine, qui, dit-il, « *haïssait [les*

⁹⁸ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.223

⁹⁹ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.2, p.242

¹⁰⁰ *Ibid.*, t.1, p.315

¹⁰¹ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.81

*Français] comme les protecteurs des Turcs, des Polonais et des Suédois »¹⁰². Il essaye néanmoins de se rapprocher du ministre grâce à ses connaissances sur son caractère, et finit par arriver à rentrer dans ses bonnes grâces, avec un peu de finesse et beaucoup de patience. Ce rapprochement soudain fait parler : ayant réussi à acquérir l'estime de Potemkine, il est mieux accepté par Catherine II et ses ministres, et cette disposition nouvelle l'aide grandement dans ses affaires. Même chose pour le duc de Choiseul à Rome, qui s'aménage l'estime et la confiance des personnages les plus puissants de la cour après le Pape, notamment le cardinal Valenti, équivalent du premier ministre : « *tout en plaisantant, j'obtenais de lui, sans avoir eu l'air de lui en parler, l'expédition des petites affaires de ma Cour* »¹⁰³. Ici également, la capacité de l'ambassadeur à tisser des liens, et à connaître et reconnaître les personnages importants pour en tirer des relations et alliances est mise en avant comme capitale dans le bon déroulement de sa mission. Rester hors des circuits politiques et des connivences ne fait pas forcément de l'ambassadeur un homme prudent, mais peut parfois se retourner contre lui, le laissant dans l'incapacité de se faire respecter et entendre dans la cour qu'il fréquente.*

On a déjà mentionné l'adaptation comme qualité importante de l'ambassadeur. Pour Choiseul, celui-ci doit savoir en user tout particulièrement dans les négociations et autres affaires :

*Dans les affaires que [les ambassadeurs] ont à traiter, il faut, autant qu'il est possible, avant de les discuter, qu'ils se fassent un système pour avoir, en cas de non-réussite, une retraite honorable ; car ce qu'il y a de plus fâcheux en politique est que le fil de la négociation soit coupé par un refus sans dédommagement.*¹⁰⁴

Cette adaptation va de pair avec la capacité de plaire et de flatter, celle de connaître son interlocuteur : l'ambassadeur agit selon le souverain, le ministre ou le pays d'ambassade. On peut citer dans ce cas le chevalier de Corberon, qui estime qu'à la cour de Russie « *les grands talents ne percent pas ; l'adresse, l'esprit d'intrigue, l'effronterie ont plus d'avantages.* »¹⁰⁵

¹⁰² Louis Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.* p.277

¹⁰³ Etienne François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.97

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.105

¹⁰⁵ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.2, p.36

Saint-Priest et Ségur le rejoignent sur le point de l'esprit d'intrigue : le premier en étant confronté à l'état déplorable des relations entre les ambassadeurs à Constantinople, et à la nécessité de se servir de pots-de-vin et de manipulations pour avancer les affaires françaises¹⁰⁶. Ségur, lui, après avoir gagné l'estime de Potemkine et de Catherine, raconte comment il se sert de cette nouvelle preuve de confiance pour connaître et soutenir les ministres opposés aux décisions de l'Impératrice concernant le commerce avec les Anglais, et les utiliser pour saper ce monopole et avancer l'idée d'un traité avec la France¹⁰⁷. A Rome, Choiseul ménage cardinaux et prélats de manière à influencer indirectement le Pape, que ce soit dans l'affaire de la Bulle Unigenitus¹⁰⁸ ou de manière plus générale, de manière à garder sur le Saint-Père une ascendance la plus française possible.

La prudence est également de mise dans les affaires. Pour Corberon, « *ce n'est pas tout que de prévoir en politique, il faut agir avec prudence et adresse, et tous mes confrères n'ont pas ce don, difficile à la vérité* »¹⁰⁹. De même que pour Choiseul, qui estime que le risque le plus important pour l'envoyé français est de se retrouver au cœur d'intrigues et de cabales qui le feraient se perdre et se faire tromper¹¹⁰.

Si l'on devait résumer les qualités et compétences indispensables à l'ambassadeur, on pourrait affirmer qu'il s'agit de caractéristiques propres à un homme politique, qui se doit d'avoir une tenue, une apparence extérieure et un comportement qui collent à son identité personnelle et politique : grandeur, instruction, fermeté et habileté dans les affaires.

*

De ces nombreuses qualités, compétences et connaissances nécessaires, il ressort deux points particuliers : premièrement, l'importance accordée à la tenue, la prestance et l'image renvoyée par l'ambassadeur, à travers la mise en œuvre et l'utilisation de ces diverses qualités. Qui veut être considéré et estimé en tant qu'ambassadeur de talent se doit de coller à ces impératifs : être instruit, ouvert, faire preuve de fermeté et d'habileté dans son comportement, savoir plaire, intriguer et s'exprimer ; être capable de s'adapter, de se démener pour mener ses affaires, de faire changer les opinions et les avis qu'il rencontre et qui lui seraient hostiles ou contraires. Le moindre écart dans sa conduite, à en croire nos ambassadeurs, le ferait tomber de ce piédestal du « parfait ambassadeur ». Cette mise en

¹⁰⁶ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.133

¹⁰⁷ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.279

¹⁰⁸ Etienne François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.101

¹⁰⁹ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.* t.2, p.213

¹¹⁰ Etienne François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.97

scène de tous les instants se trouve clairement exprimée dans les écrits étudiés ici. Le deuxième point est l'apparent manque de compétences de nombreux envoyés étrangers, à en croire les ambassadeurs français. Loin d'être avares de critiques, ils trouvent de quoi émettre des reproches à bon nombre de leurs collègues, et s'estimer, par leurs réussites, leurs qualités et leur tenue, meilleurs qu'eux, voire même, pour certains, meilleurs que leurs propres maîtres.

En s'écrivant, ils se racontent vertueux, qualifiés, aptes et souvent au-dessus du corps diplomatique de la cour qu'ils fréquentent. Dans leurs Mémoires, en plus de perpétuer et de transmettre, consciemment ou non, cette image et ces concepts politiques de l'ambassadeur idéal et de ces caractéristiques, ils continuent à se mettre en scène, dans la continuité de leurs jours en poste, se détachant, par certaines qualités et initiatives, de certains de leurs homologues. Les principes motivant l'écrit de Mémoires au XVIII^e sont assez flous, particulièrement pour des hommes ayant effectué de telles charges, et encore plus quand ils ne l'explicitent pas directement. Il y a ici une volonté assez effective de mise en scène personnelle, et le regard de ces Mémoires est plus porté vers les autres, les fréquentations, les faits extérieurs et l'Histoire qui se déroule autour d'eux plus que sur eux-mêmes. Certains font un effort d'introspection, mais cela se retrouve surtout dans les journaux, celui de Corberon particulièrement. Dans leurs écrits, leur identité est racontée essentiellement par rapport aux événements autour d'eux, et non pas en fonction de leur ressentis plus intimes. Ici, il semblerait que cette idée d'identité politique de l'ambassadeur, individuellement, ne se construise pas par rapport aux autres, aux prédécesseurs ou aux collègues, mais plus souvent en opposition face aux hommes exerçant la même charge, exprimant un désir de se détacher d'un groupe pour se faire remarquer, estimer et représenter réellement l'idée de l'ambassadeur dans son idéal.

CHAPITRE II : L'ambassadeur face à la société de son temps

Dans le précédent chapitre, l'accent a été mis sur l'identité politique de l'ambassadeur : sa vision de lui-même par rapport à ses modèles diplomatiques, ses collègues, sa hiérarchie, ses missions. Nous avons vu qu'ils perpétuent une vision idéale de l'ambassadeur et de son statut, théorisé par les traités de négociation, tout en développant leur propre identité, souvent en opposition à leurs collègues, particulièrement ceux qu'ils estiment moins capables, moins dignes, moins qualifiés. Dans ce second chapitre, nous nous pencherons sur l'identité sociale de l'ambassadeur, sa place personnelle dans la société qu'il fréquente, le type de considération dont il est l'objet et sa capacité d'intégration et d'adaptation dans une nouvelle cour et dans un pays étranger.

L'ambassadeur au XVIII^e siècle a un statut social particulier. Au-delà des questions de droit, notamment concernant l'immunité diplomatique ou lors de traversées de pays ennemis au sien¹, l'ambassadeur ne semble pas justifier d'un statut administratif ou juridique particulier². Sa place dans la société se base sur l'importance de sa charge et du souverain qu'il représente. Son comportement, les lieux qu'il fréquente et les gens qu'il s'attache, son degré d'intégration et l'intérêt qu'il peut porter aux mouvements culturels du pays où il réside, tous ces paramètres rentrent en compte dans sa perception sociale, et façonnent la manière dont il est identifié par la société qui l'entoure, ainsi que sa propre vision de la place qu'il occupe au sein de cette société.

Au XVIII^e siècle, l'ambassadeur est un homme qui évolue au sein de plusieurs milieux au sein de la société : politique, essentiellement, mais aussi culturel. Il côtoie autant les souverains et ministres que les artistes, savants ou philosophes. De fait, considérant sa proximité avec le monde des « gens des lettres », l'historiographie a cherché à comprendre et analyser le possible rôle de passeur ou d'intermédiaire culturel³ que pouvait tenir l'ambassadeur dans les pays et les cours d'Europe, ainsi que les différents

¹ L. Bély, G. Poumarède (dir.), *L'incident diplomatique (XVIe-XVIIIe)*, Paris, A. Pedone, 2010.

² N. Drocourt, E. Schnakenbourg (dir.), *Thémis en diplomatie : droits et arguments juridiques dans les relations internationales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016

³ A. Cogné, G. Montègre, S. Blond, *Les circulations internationales en Europe: 1680 - 1780*, Atlante, Clefs Concours, 2011, p.88-97

liens qui pouvaient réunir le monde fermé des ambassadeurs et la société évoluant autour d'eux⁴.

L'ambassadeur du XVIII^e siècle constitue-t-il un modèle social ? Comment est-il perçu par les hommes et femmes qu'il a l'occasion de fréquenter lors de sa durée de fonction, par les gouvernements politiques et les souverains de l'Europe ? Quels sont ses cercles, ses milieux de prédilection ? Quel rôle joue-t-il dans la vie culturelle et de cour du pays qu'il fréquente ? Comment perçoit-il lui-même sa propre place au sein de la société, qu'elle soit française ou étrangère ? Comment s'intègre-t-il à cette société, et par quels moyens rend-il compte de sa place dans celle-ci à travers ses écrits ?

1. Place, poids et pouvoir dans les différentes sociétés d'Europe

La place de l'ambassadeur dans la société, historiquement parlant, a évolué depuis le XVI^e siècle, et connaît peut-être ses plus profonds changements au XVIII^e avec l'apparition des Lumières, qui remettent en cause autant son utilité que son honnêteté ou le bien fondé de ses manœuvres⁵. Cette place et la considération qu'on leur prête n'est, de plus, pas la même en fonction des cours et des pays, et témoigne d'une absence d'homogénéité dans la perception extérieure de l'ambassadeur. Celui-ci n'as pas le même poids selon son pays hôte, la puissance de son souverain, sa réputation personnelle ou celle de son propre pays.

De plus, l'ambassadeur écrivain de Mémoires ou de journaux au XVIII^e siècle répond aux normes de ce type d'écrits : en premier lieu, c'est l'Histoire et les évènements extérieurs qui sont racontés, par le prisme du point de vue de l'auteur et de son rôle dans cette Histoire ; mais ce n'est pas encore l'histoire de l'auteur, indépendamment des grands évènements mouvements politiques et culturels qui ont transformé le monde dans lequel il évolue⁶. La distinction entre les deux est parfois difficile à trancher, encore plus dans notre cas, étant donné que nos ambassadeurs et leur action politique, dont leurs écrits sont le récit principal, sont étroitement liés à de nombreux évènements du siècle. L'étude de l'écrit de leur propre place dans ces différentes sociétés européennes part donc d'un postulat qui

⁴ L. Bély, G. Soutou, « Les relations internationales », dans J.-F. Sirinelli, P. Cauchy, C. Gauvard, *Les historiens français à l'œuvre, 1995-2010*. Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2010, p.261-286

⁵ M. Belissa, « De la critique de « l'art de négociier » à l'apprentissage de la « politique ». Mort du « bon ambassadeur » et apparition du « diplomate » (c.1750-c.1830) » dans A. Stefano, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015

⁶ P. Lejeune, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1971

engage deux choses : premièrement, la vision de l'auteur, qui se sent et se conçoit au centre d'évènements qui dépassent sa personne ; et deuxièmement, le fait que ces écrits sont centrés sur le récit de l'action politique menée par leurs auteurs, et non pas sur leur personnalité même. Partant de là, on peut affirmer que ce qu'ils peuvent raconter et rapporter de leur propre place dans la société est loin de refléter avec exactitude la réalité ; ces hommes écrivent le récit politique des évènements qui les ont entourés, et avec lesquels ils avaient un sentiment profond d'appartenance. Le récit qu'ils en font est en définitive le récit d'eux-mêmes, en fonction de leur place et de leur statut dans la société qui les entoure à un moment donné de leur vie.

Place et considération

En France, au XVII^e et XVIII^e siècles, l'ambassadeur est essentiellement perçu comme le représentant du souverain à l'étranger. Avant cette période, on a vu s'opérer une transition étymologique dans les dictionnaires et définitions parlant de l'ambassade et de l'ambassadeur⁷, passant d'un focus sur l'ambassade en elle-même à une mise en lumière de plus en plus importante de l'ambassadeur lui-même et de sa charge. Dans *L'Encyclopédie*, Diderot et D'Alembert le définissent ainsi : « *Ministre public envoyé par un Souverain à un autre, pour y représenter sa personne* »⁸. Mais il existe une différence assez importante entre sa définition politique, et la place qu'il revêt aux yeux de ses contemporains. Lors de leur accession au poste, certains de nos ambassadeurs, étudiés ici, disent avoir dû faire face à un changement de comportement à leur égard, lié non pas à leurs nouvelles prérogatives, mais à la perception qu'avaient bon nombre de gens de la personne de l'ambassadeur : homme ambitieux, avide ou menteur. Leur nouveau statut leur apporte donc son lot d'ennemis. Choiseul relate être dénigré lorsqu'il est nommé, notamment à cause de la manière par laquelle il accède au poste : « *on a cru dans le monde que j'avais pris de mauvais moyens pour satisfaire mon ambition.* »⁹ Du côté du cardinal de Bernis, celui-ci relate :

⁷ G. Poumarède, « «Ambassade» et «Ambassadeur» dans les dictionnaires français et italiens (XVI^e-XIX^e siècle) », dans *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI^e-XX^e siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée, tome 119, n°1. 2007, p. 7-16

⁸ *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, volume 1, 1751, p.319

⁹ Etienne François de Choiseul, *Mémoires du duc de Choiseul : 1719-1785*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904, p.93

J'avertis mes amis intimes que dès que je serais nommé ambassadeur j'aurais dans le monde une réputation toute contraire, et qu'on me supposerait l'ambition la plus vaste, avec l'art d'avoir su la cacher dix-sept ans sous le masque de la paresse et du dessouci.¹⁰

Il continue en racontant les mensonges qui furent ensuite diffusés à son sujet, l'accusant de convoiter la place de précepteur du dauphin¹¹, et termine par ces mots :

Dès ce moment je perdis l'illusion flatteuse d'avoir beaucoup d'amis ; mais je découvris au contraire que j'avais beaucoup d'envieux.¹²

Mais si on en croit Antoine Pecquet, homme politique du XVIII^e siècle, la carrière d'ambassadeur — plus précisément de négociateur, comme il était courant de les nommer — n'est pourtant pas enviée par les familles des nobles. Il écrit que :

Les pères de famille ne sont point accoutumés à regarder l'état de négociateur comme un état décidé ; il leur paroît trop peu stable [...] ; de là vient qu'ils ne pensent point à y destiner leurs enfants. Impatients de les placer [...], ils lui préfèrent un état défini, que la vénalité moderne de toutes les charges à leur portée.¹³

Torcy fait le même constat dans son journal : « *bien peu de gens voulaient suivre une route stérile qui ne produisait que des chagrins, la ruine et souvent le déshonneur de ceux qui s'y engageaient.* »¹⁴ Pourtant, étonnamment, Choiseul comme Bernis rapportent avoir été les cibles d'envieux de leur nouveau statut, et le simple fait que de jeunes hommes comme le comte de Saint-Priest ou le chevalier de Corberon aient comme ambition première de faire carrière dans la diplomatie montre que ce statut n'est pas aussi peu enviable que Torcy ou Pecquet ne le présentent. Sa place dans la société européenne du XVIII^e siècle a beau être

¹⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, 1878, t.1, p.145

¹¹ *Ibid.*, p.146

¹² *Ibid.*

¹³ A. Pecquet, *Discours sur l'art de négocier*, Paris, 1737, p. XX-XXI

¹⁴ Jean-Baptiste Colbert de Torcy, *Journal inédit ... pour les années 1709, 1710 et 1711*, publ. par Frédéric Masson, Paris, 1884, p.124

légèrement floue, elle n'en semble pas moins importante, essentiellement via sa position de représentant du souverain qui le missionne, et les divers avantages qui s'y adjoignent.

L'ambassadeur fréquente les cours, les nobles, les souverains et leurs ministres. C'est un rouage important des relations entre les pays, et sa charge impose un certain protocole. Il occupe une place assez centrale dans la politique des États, qu'il y soit envoyé ou d'origine. Sa vie en poste est assez similaire à la vie d'un noble¹⁵ : fréquentation de la noblesse, apparitions à la cour, passe-temps incluant bals, soirées à l'opéra ou chez d'autres familles aristocrates¹⁶ ; à ceci près que l'ambassadeur passe forcément plus de temps chez les différents ministres. De plus, il semble également fréquenter les autres ambassadeurs étrangers, les uns allant fréquemment dîner chez les autres¹⁷. Cette idée de « corps diplomatique », que le comte de Ségur disait être « *celui dont les membres sont le plus séparés, divisés entre eux et sans aucun lien commun.*¹⁸ » amène ses acteurs à se constituer en société commune, se rencontrant et négociant entre eux dans des buts politiques ou personnels¹⁹. Parallèlement, la fréquentation des ministres et représentants du gouvernement du lieu où ils sont en poste est, elle aussi, essentielle au bon déroulement d'une mission ; Venise est le parfait contre-exemple, les contacts entre ministres étrangers et patriciens vénitiens y étant réduits au minimum, voire même interdits, tel que le rapporte le marquis de Bombelles :

*Dans ce pays plus que dans aucun où j'ai été, tout se vend ; on fait argent de tout et la corruption est dans le haut comme dans le bas étage. C'est pour cela que l'on dit avoir établie la séparation entre les nobles vénitiens et les ministres étrangers [...] parce que sans cela, la majeure partie se ferait soudoyer par le corps diplomatique et se prostituerait au dernier degré.*²⁰

¹⁵ F. Bluche, *La noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1995

¹⁶ Le journal du chevalier de Corberon nous donne un assez bon exemple de ce à quoi peut ressembler la vie d'un envoyé dans une cour étrangère

¹⁷ Que ce soit dans le *Journal* du chevalier de Corberon, dans celui du marquis de Bombelles, dans les *Mémoires* du comte de Ségur ou de Saint-Priest, tous mentionnent au moins une fois un dîner chez un ambassadeur étranger.

¹⁸ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.2, p.265

¹⁹ L. Bély, « L'ambassade, les mots et les choses : conclusion », dans *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVIe-XXe siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée, tome 119, n°1, 2007, p.121-123

²⁰ Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève, Droz, t. 3 (1789-1792), 1993, p.20

Ce type de calfeutrement traduit une méfiance et une prudence vis-à-vis de l'envoyé étranger, qui étaient considéré comme une menace pour la bonne cohésion de la République²¹.

Dans l'ensemble, la place de l'ambassadeur au sein d'une cour étrangère ressemble à celle d'un noble dans n'importe quelle cour d'Europe, à ceci près que leur personne et leur statut sont directement liés au souverain qu'ils représentent, et que leur présence est essentiellement politique : négociation de traités, représentation, rapprochement de pays. Respectés dans l'ensemble, leur considération est néanmoins étroitement liée à la puissance de leur souverain sur la scène européenne ainsi que les relations qu'il entretient avec le pays où l'envoyé réside. La société qu'il rencontre peut réagir avec hésitation, attraction ou même avec méfiance envers sa personne et sa charge. De plus, son image se dégrade considérablement au XVIII^e siècle : avec les Lumières émerge une nouvelle conception de l'ambassadeur et plus généralement de l'homme envoyé par les souverains pour la négociation. Le discours critique qui se met en place tend alors à remettre en cause la politique menée et la charge en elle-même²². Pour les Lumières, l'ambassadeur a globalement une image négative : c'est un menteur, menant une politique contraire à l'intérêt des peuples, ne se souciant que des intérêts des rois²³. La diplomatie est vue comme inutile et avide, et l'homme qui la mène comme un trompeur, ignorant des principes de morale et de justice²⁴. Un siècle plus tôt, au XVII^e, La Bruyère désignait déjà en ces termes l'ambassadeur :

*Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon, est un Protée. Semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur ni complexion [...] Toutes ses vues, toutes ses maximes, tous les raffinements de sa politique tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé, et de tromper les autres.*²⁵

Pour la nouvelle philosophie des Lumières, cette idée de l'envoyé royal trompeur et menteur est à l'opposé de la manière dont devraient être conduites les affaires entre

²¹ L. Bély, « L'ambassade, les mots... », *op. cit.*

²² M. Belissa, « De la critique de « l'art de négociier » à l'apprentissage de la « politique ». Mort du « bon ambassadeur » et apparition du « diplomate » (c.1750-c.1830) », dans Andretta, Stefano, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*. Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ La Bruyère, *Les Caractères*, Paris, 1975, chapitre X, p.214

souverains : on prône alors des relations basées sur la construction de lois bienfaitrices pour tout le monde, et dont le représentant doit être un « ministre de la paix et de l'union entre les peuples. »²⁶ Les Lumières se posent aussi en opposition au principe des traités et encyclopédies qui semblent cloisonner la charge d'envoyé, et la fermer aux intérêts du plus grand nombre. Gabriel Bonnot de Mably, philosophe lui-même, estime dans son traité *Des principes des négociations pour servir au Droit public fondé sur les traités* que l'ambassadeur devrait prôner une politique juste, qui n'aurait pas besoin de tromperie ou de mensonges²⁷. Dans l'ensemble, la philosophie des Lumières rejette la diplomatie et ses acteurs tels qu'ils existent à la fin du XVIII^e ; quelques décennies plus tard, la Révolution embraye elle aussi dans ce rejet, et tente alors une réforme des institutions diplomatiques, de leur organisation et de leur rationalisation²⁸.

Néanmoins, malgré ce nombre croissant de reproches à son égard, à la fin du XVIII^e siècle, l'ambassadeur est toujours considéré par ses pairs et les cours d'Europe comme un rouage important et nécessaire des relations entre souverains.

Immunité et incidents diplomatiques

La position éminente qui est reconnue aux ambassadeurs leur vaut des honneurs particuliers. On « *leur fait des entrées, c'est-à-dire qu'on les envoie recevoir avec cérémonie, les carrosses du roy et des princes vont au-devant d'eux* »²⁹. L'ambassadeur est un représentant de son souverain : il parle en son nom, les hommages qui lui sont rendus le sont à la hauteur de la puissance de son maître, et il se doit de défendre sa puissance et son importance dans les cours où on l'envoie. Ainsi, sa prérogative de représentation dépasse sa simple image personnelle, et les atteintes qui lui sont portées sont considérées comme atteignant le prince par association : de là proviennent les idées d'immunité de l'ambassadeur, et d'incident diplomatique.

L'immunité diplomatique de l'ambassadeur est une très vieille idée, si on en croit l'exemple qui en est donné dans *l'Encyclopédie* :

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Gabriel Bonnot de Mably, *Des principes des négociations pour servir au Droit public fondé sur les traités*, 1757

²⁸ V. Martin, « Devenir diplomate en Révolution : naissance de la « carrière diplomatique » ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-3, no. 3, 2016, pp. 110-135

²⁹ *Encyclopédie...*, *op. cit.*, p.320

*Le nom d'ambassadeur, dit Cicéron, est sacré & inviolable : non modo inter sociorum jura, sed etiam inter hostium tela incolume versatur. In Verr. Orat. VI. Nous lisons que David fit la guerre aux Ammonites pour venger l'injure faite à ses ambassadeurs, liv. II. des Rois, ch. x. Alexandre fit passer au fil de l'épée les habitants de Tyr, pour avoir insulté ses ambassadeurs. La jeunesse de Rome ayant outragé les ambassadeurs de Vallonne, fut livrée entre leurs mains pour les en punir à discrétion.*³⁰

Chez Abraham de Wicquefort, l'immunité de l'ambassadeur est soumise au droit des gens, et bien qu'elle soit inviolable, elle n'en est néanmoins pas immuable :

*Le prince qui fait arrêter dans ses Etats un ambassadeur, qui y entre, ou qui y passe, sans sa permission, ne viole point le droit des gens.*³¹

Cette immunité ne protège ni des arrestations, ni des refus d'audience³². De plus, c'est aussi une des problématiques qui mènent à l'incident diplomatique³³.

L'incident diplomatique, sous cette dénomination, n'apparaît réellement qu'au XX^e siècle³⁴, mais ses caractéristiques sont présentes bien avant. Les terrains de contentieux propices aux incidents sont nombreux : l'immunité diplomatique, l'ordre de préséance et des hiérarchies de cour, le respect des engagements internationaux et des traités. Pour Lucien Bély, « même si l'ambassadeur ne fait que passer, il peut, en passant, provoquer des drames »³⁵ car l'ambassade est intrinsèquement enveloppée de risques. De plus, ces incidents sont parfois utilisés par les souverains, qui en tirent des prétextes pour créer des tensions ou des rapports de force. Ils sont l'expression des rivalités européennes et un moyen de politique étrangère³⁶. Dans son essence, l'incident diplomatique rappelle le statut de l'ambassadeur : représentant du roi, les offenses dont il est l'objet se répercutent sur son souverain. C'est son représentant en tout, et on se sert parfois de lui pour provoquer,

³⁰ Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie ...*, *op. cit.*

³¹ Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, 1690, p.433

³² L. Bély, G. Poumarede, *L'incident diplomatique (XVIe-XVIIIe)*, Paris, A. Pedone, 2010.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ L. Bély, « L'ambassade et ses immunités chez les juristes de langue française (XVIIe-XVIIIe siècles), dans *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVIe-XXe siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée, tome 119, n°1, p.17-30

³⁶ L. Bély, G. Poumarede, *L'incident...*, *op. cit.*

affirmer une certaine supériorité ou éviter des oppositions. Wicquefort l'exprime dans son traité :

*Les princes ont toujours été extrêmement sensibles aux injures qu'on fait à leurs ministres, parce qu'ils savent qu'elles se font à leur personne.*³⁷

Ce type d'incident, le chevalier de Corberon en fait l'expérience lors de son passage en Russie, bien ce que ça ne soit qu'un incident de peu d'importance, étant donné qu'il n'implique pas directement l'ambassadeur lui-même. En décembre 1776, un noble hollandais au service de la marine russe, le comte Byland, est provoqué et tué lors d'un duel par un Italien, un certain Robasomi. Cet Italien cherche ensuite refuge auprès de ce que Corberon appelle « l'hôtel de France », à savoir la demeure où loge l'ambassadeur de France³⁸. Après y avoir passé la nuit, hébergé par Corberon, s'ensuit une histoire assez rocambolesque, Corberon comme le marquis de Juigné niant héberger Robasomi, qui est recherché par la police russe³⁹. Corberon, avec l'aide de deux intendants de l'ambassade, finit par faire s'échapper l'Italien⁴⁰. Néanmoins, cette histoire lui attire les foudres du comte Panine, furieux de ne pas avoir retrouvé Robasomi, puis l'Impératrice elle-même empêche ensuite Corberon de reparaître à la cour pendant un certain temps⁴¹. Le chevalier explique alors s'être trouvé seul face au courroux de l'Impératrice, et n'avoir reçu aucun soutien, que ce soit de la part du marquis de Juigné, d'autres ambassadeurs — particulièrement ceux d'Autriche ou de Prusse, selon Corberon — ou du comte Panine :

Les ministres étrangers, d'Autriche et de Prusse, se sont platement conduits dans cette affaire ; ils ont donné à dîner ces jours-ci et ont affecté de ne m'y point inviter. Cela ne me surprend pas ; cette tourbe politique est vile, rampante, craintive, et le moindre souffle de la Cour la fait agir et jamais d'après sa propre façon de penser ; ce sont les inspirations de la crainte ou de la faveur qui les régissent, qui les gouvernent. Sacken aussi, ministre de Saxe, a tenu des propos équivoques sur ma

³⁷ Wicquefort, *L'ambassadeur...*, *op. cit.*, p.412

³⁸ L.-H. Labande, *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon*, Paris, Plon, 1901, t. 2, p.60

³⁹ *Ibid.*, p.61

⁴⁰ *Ibid.*, p.63

⁴¹ *Ibid.*, p.66

*conduite ; cela devait être, et j'en suis tout consolé. On apprend dans les circonstances à connaître les gens.*⁴²

Lâché par le marquis de Juigné, il se passe quelques semaines où son « affaire », comme il l'appelle, s'aggrave, au point que l'Impératrice semble le considérer comme « dangereux »⁴³ ; cela lui inspire tout un passage où il exprime son ressentiment et son amertume, estimant être fausement traité, et que ses capacités ne sont pas appréciées à leur juste valeur :

*J'ose croire que j'aurois pu les faire servir peut-être à l'avantage des deux Cours. Ces gens-cy ont voulu voir le contraire ; je les plains et méprise leurs opinions.*⁴⁴

L'affaire dure jusqu'en février, et remonte, entre temps, jusqu'au comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères en France, qui semble soutenir Corberon dans ses déboires⁴⁵. En plus d'impliquer le ministre, cette affaire met en difficulté l'ambassadeur français, le marquis de Juigné, qui, selon Corberon, ne fait rien pour arranger les choses et n'agit pas tel qu'il est attendu de la part d'un ambassadeur du Roi de France lorsque son secrétaire d'ambassade est impliqué dans une telle affaire : selon les écrits du chevalier, l'attitude de Juigné « *donne lieu à mille propos désagréables, qui marquent le peu de considération qu'il a : ce qui retombe sur la nation.* » Au-delà du simple grief de la part de Corberon à l'encontre du marquis, qui lui fait écrire de nombreux paragraphes de reproches, cette phrase met en lumière l'importance de l'attitude de l'ambassadeur dans une affaire d'incident diplomatique, car celle-ci rejaillit ensuite sur son pays et son souverain.

Lorsque Corberon est de nouveau autorisé à reparaître auprès de l'Impératrice, au mois de février, c'est sans grande affection qu'il fait ses compliments à cette dernière, néanmoins assez soulagé que cet épisode soit terminé, tout en gardant rancœur au marquis de Juigné pour le peu d'aide et de considération dont il a fait preuve⁴⁶ ; dans les faits, l'ambassadeur se doit d'assurer la protection des gens de sa maison, encore plus lorsqu'il s'agit de son

⁴² *Ibid.*, p.70

⁴³ *Ibid.*, p.73

⁴⁴ *Ibid.*, p.75

⁴⁵ *Ibid.*, p.107

⁴⁶ *Ibid.*,

propre secrétaire d'ambassade, qui est, comme lui, rattaché au principe de l'immunité diplomatique⁴⁷.

Cet exemple d'incident, à sa petite échelle, permet de mettre en avant l'importance de la conduite de l'ambassadeur en titre dans de telles situation, car celle-ci se répercute sur l'autorité de son souverain et sur la vision qu'ont les habitants du pays où il réside de sa propre nation. De plus, cela permet aussi de montrer que l'ambassadeur se place socialement au-dessus d'un simple noble dans ce genre de situation, de par son caractère représentatif.

L'ambassadeur est un rouage fondamental des relations européennes : il est surveillé, honoré, respecté, et sa personne rentre en jeu dans les affaires de relations entre souverains. Pour certains, tout est propice à l'insulte, et tout peut servir de support pour un incident diplomatique⁴⁸. Modalité à part entière du fonctionnement des pays, l'ambassadeur revêt donc un caractère particulier.

Le principe de préséance

La préséance est elle aussi un bon point de départ pour un incident diplomatique. Ce principe repose sur une règle qui peut paraître simple, mais que beaucoup de cours européennes compliquent par des caractéristiques particulières intrinsèques au pays ou au régime. Généralement, les ambassadeurs, lors d'une audience au souverain, se placent et s'honorent dans l'ordre de préséance, c'est-à-dire en fonction de la puissance du souverain qu'ils représentent. Néanmoins, cette généralité varie en fonction des cours, des alliances entre États, et des guerres ou paix nouées.

Au XVIII^e siècle, l'ambassadeur français a une des préséances les plus importantes, comme le ministre représentant des Habsbourg, celui de l'Angleterre, de l'Espagne, le nonce de Rome et l'envoyé de Prusse⁴⁹. Cependant, l'ordre de préséance ne s'observe pas de la même manière à la cour de de Rome qu'à celle de Catherine II ou de Venise. Certains des ambassadeurs étudiés ici relatent, avec beaucoup de détails, les méthodes de préséance ayant cours dans leur cour d'envoi, et, souvent, les différentes manœuvres auxquelles ils ont eu recours pour faire respecter leur propre supériorité.

⁴⁷ A. Pialoux, « Immunités et franchises à Rome au milieu du XVIII^e siècle. », dans *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI^e-XX^e siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée, tome 119, n°1, 2007, pp. 77-86

⁴⁸ L. Bély, G. Poumarède (dir.), *L'incident...*, op. cit.

⁴⁹ Jean Rousset de Missy, *Mémoires Sur Le Rang Et La Préséance Entre Les Souverains De L'Europe: et entre leurs ministres représentants suivant leurs différents caractères*, 1746

Le comte de Saint-Priest, alors en poste à Lisbonne, relate un incident mineur avec le ministre envoyé de Sardaigne, qui, lors des audiences publiques du corps diplomatique, voulait le précéder⁵⁰. Saint-Priest écrit alors :

*Je fus cependant assez leste pour le devancer. Je m'expliquai ensuite avec lui [...] la Sardaigne ne pouvant raisonnablement prétendre à l'égalité avec la France, il devait, en conséquent, se conformer à l'usage.*⁵¹

Cet usage, Saint-Priest le nomme « l'ordre des couronnes »⁵² ; ordre qui semble peu respecté dans l'Empire russe : le premier ambassadeur français en Russie, Jacques de Campredon, envoyé au temps de Pierre le Grand, note l'informalité qui règne à la cour russe, où les ambassadeurs doivent se débrouiller seuls pour rencontrer le souverain, à cause de l'absence de rencontres formelles et d'organisation du corps diplomatique lors de sessions à la cour⁵³. Le comte de Ségur, envoyé en Russie, rapporte avoir également fait l'expérience d'un défaut de préséance à son égard lors de sa première audience publique : le « pêle-mêle », tel qu'on le lui avait décrit dans ses instructions, n'existe pas vraiment, et il livre la réalité du cérémonial ayant lieu :

*Tous les dimanches [l'Impératrice] trouvait [...] les membres du corps diplomatique rangés en haie et sur deux lignes. Or, soit par une ancienne habitude, soit par une singulière indifférence, après les deux ambassadeurs d'Autriche et de Hollande, qui se plaçaient avec raison les premiers, le ministre d'Angleterre occupait la première place, et celui de France la seconde.*⁵⁴

Insulte ultime s'il en est, alors que l'Angleterre et la France sont à couteaux tirés et se disputent la première place en Russie, Ségur va alors manœuvrer pour récupérer la place qu'il estime lui être due, mais, soucieux de ne pas « déplaire à une cour qu'il voulait rapprocher de la sienne », décide de faire preuve d'adresse plus que de confrontation

⁵⁰ Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis & XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris, Calmann Lévy, 1929, t.1, p.90

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*, p.89

⁵³ J. Adamson, *The Princely Courts of Europe : Rituals, Politics and Culture under the Ancien Régime 1500-1750*, Londres, Seven Dials, 2000

⁵⁴ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.268

directe : faisant en sorte d'arriver avant le ministre anglais, il lui subtilise sa place, que ce dernier ne réclame alors pas, car « *il n'avait que l'usage et non le droit.* »⁵⁵ Par la suite, il laisse le fameux « pêle-mêle » décider de l'ordre des ambassadeurs — hiérarchie qui se fait selon l'ordre d'arrivée du jour — tout en s'assurant qu'il passe toujours avant le ministre anglais⁵⁶.

Bien qu'il ne soit pas confronté au « pêle-mêle » russe, le cardinal de Bernis lui aussi fait face à un défaut de préséance lors de son ambassade à Venise. Lors de l'entrée officielle de l'ambassadeur du Saint-Empire, celui-ci donne un repas, d'usage en pareilles circonstances⁵⁷. Le cérémonial allemand, dont Bernis s'enquiert, veut que l'ambassadeur boive à la santé de son souverain, puis porte sa coupe au nonce de Rome, qui est lui-même sensé la porter à l'ambassadeur français. Or, Bernis relate que le nonce l'ignore, pour la passer à l'ambassadeur espagnol, qui, au XVIII^e siècle, passe après celui du Roi de France⁵⁸. À la fin du repas, Bernis exige alors des excuses de la part du nonce, et relate ainsi la suite de cette affaire dans ses Mémoires :

*C'est le nonce qui avait tort, c'est à lui que je devais m'en prendre. [...] Je lui dis : vous décidez donc du rang de la couronne de France contre ce qui est établi et reconnu ? Sachez que vous avez beau être nonce en Espagne, vous ne serez jamais cardinal si vous manquez au Roi. » Ces dernières paroles le firent rougir et pâlir vingt fois de suite ; il me fit les excuses les plus soumises et m'assura que c'était par méprise qu'il avait nommé l'ambassadeur avant moi. « Cela suffit, lui dis-je ; messieurs, vous l'entendez. Mais je dois instruire ma cour du fait de ce qui vient d'arriver et de vos excuses [...] Je montrerai à votre excellence la réponse qui m'en sera faite. »*⁵⁹

La réponse, qui vient trois semaines plus tard, estime que :

Puisque que le nonce avait reconnu son erreur authentiquement et m'en avait fait ses excuses, tout était réparé ; on louait d'ailleurs beaucoup la sagesse de ma

⁵⁵ *Ibid.*, p.269

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, 1878, t.1, p.185

⁵⁸ Jean Rousset de Missy, *Mémoires Sur Le Rang...*, *op. cit.*, p.67

⁵⁹ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, *op. cit.*, p.186

conduite : en effet, j'évitais également de me brouiller avec les ambassadeurs de Vienne et de Madrid et j'exigeai la réparation de celui qui avait fait la faute.

Cet épisode permet de mettre en avant l'importance que revêt le libre arbitre et la prudence de l'ambassadeur dans de tels cas, mais aussi son entêtement à faire respecter dans n'importe quelle cour d'Europe la hiérarchie des couronnes et les honneurs qui lui sont dus, à lui-même ainsi qu'au Roi de France.

Nos ambassadeurs se sentent et s'écrivent comme investis d'une supériorité, d'un rang social plus élevé que les autres, au vu de leurs prérogatives, de la puissance et de l'importance de la France sur la scène européenne, et de leur statut de représentants directs de cette puissance. Mais il ne suffit pas, pour l'ambassadeur, de se montrer et de se comporter comme supérieur aux sociétés qu'il fréquente. Au contraire, certaines fois ; l'absence d'intégration complique les missions de l'envoyé. C'est pourquoi certains d'entre eux appuient sur l'importance, pour l'ambassade, d'intégrer et de s'adapter à la société qu'ils fréquentent, pour intégrer ses codes et faire réussir leurs objectifs.

2. Intégration et adaptation

Il ne semble pas forcément nécessaire pour un ambassadeur de s'intégrer dans la société qu'il fréquente ; il ne semble pas y avoir de directives claires en ce sens, et l'intérêt d'une telle intégration peut aussi dépendre du temps passé sur place par l'envoyé : plus ce temps sera court, moins celui-ci verra d'intérêt à rentrer dans certains cercles ou sociétés. Néanmoins, pour les missions longues dans des pays éloignés, et dans un but de réussite concernant leurs missions, certains ambassadeurs mettent l'accent, dans leurs écrits, sur l'importance pour l'envoyé de s'intégrer et de s'adapter à la société qui les accueille, et de construire une image et une identité qui ne se trouve pas en opposition avec les mœurs et coutumes du pays hôte.

Vivre à l'étranger

La notion de « vivre » dans un pays étranger est relatée différemment par nos ambassadeurs. Elle est forcément liée à la notion d'intégration, ainsi qu'au degré de considération envers les ressortissants et représentants français dans le pays où ils résident : se faire une place, résider et mener une politique dans une ville étrangère reste plus simple si vous êtes plutôt bien accueilli.

Pour certains, vivre sur place est uniquement une affaire de politique ; ou, du moins, c'est de cette façon qu'ils le relatent dans leurs mémoires. Pour d'autres, qui sont plus enclins à raconter leur vie quotidienne et leurs différentes occupations, la vie dans une ville étrangère comporte davantage de rencontres et d'évènements que les simples visites à la cour ou les entrevues avec le souverain. On pourrait dire qu'il y a deux écoles concernant les ambassadeurs mémorialistes : ceux qui se concentrent sur l'écriture du côté politique de leur ambassade en priorité, et ceux qui décrivent et racontent ce qui se passe autour. Chacun accentue le côté qu'il estime être le plus important, ou représenter au mieux sa vision de sa charge.

Les deux opposés de ce type d'écriture sont représentés par le duc de Choiseul d'un côté, et le chevalier de Corberon de l'autre. Le premier ne parle de rien d'autre que de ses fréquentes visites politiques, au pape ou au cardinal premier ministre. La partie de ses Mémoires qui relate son ambassade romaine ne fait mention que des visites qu'il rend au pape ou au cardinal Valenti, sans faire part d'autres rencontres ou occupations extérieures. La vie de l'ambassade est très peu abordée, et Choiseul donne l'impression, par ses écrits, que le plus important concernant son ambassade, et, par corrélation, sa charge et sa mission, reste l'aspect politique. De l'autre côté de ce spectre, à l'exact opposé du duc de Choiseul, se trouvent le chevalier de Corberon et son journal. Certes, ce type d'écrit est bien plus propice à l'épanchement et à la narration de chaque évènement qui parsème la vie de son auteur. Néanmoins, on peut opposer le journal de Corberon à celui du marquis de Bombelles, qui, pour le temps concernant son ambassade vénitienne, est bien moins prolifique. Corberon, dans son style, relate tous les évènements qui font sa vie en Russie, ses passe-temps, ses rencontres, ses visites, ses passages à la cour, ses entrevues avec l'Impératrice, Potemkine ou les autres envoyés étrangers. Il n'a beau être que secrétaire d'ambassade, son style ne change pas lorsqu'il devient représentant du roi. Il lie autant ses manœuvres politiques que ses rencontres plus personnelles dans son idée du travail et du comportement de l'ambassadeur. Chez Corberon, la vie d'un ambassadeur dans un pays étranger doit se faire en accord avec la société qui l'entoure, et dans un univers complexe, pas uniquement politique.

Le comte de Ségur, le comte de Saint-Priest, le marquis de Bombelles et le cardinal de Bernis se trouvent tous les quatre dans cet entre-deux. Certains accentuent bien le côté politique de leur vie à l'étranger, d'autres appuient un peu plus sur la vie en société. On en retrouve des exemples dans tous les écrits personnels étudiés ici. Même sans être un grand narrateur de la vie quotidienne à Constantinople, le marquis de Saint-Priest détaille

les difficultés rencontrées par les ressortissants européens et les dangers auxquels ils sont exposés, qui limitent leur marge de manœuvre dans la ville⁶⁰. Les ambassadeurs envoyés dans des pays plus calmes ont davantage d'occasions et de moments de vie quotidienne à raconter : le marquis de Bombelles relate l'importance des opéras et du théâtre comme liens de sociabilité et de rencontres avec les membres du gouvernement vénitien et les autres envoyés étrangers ; il pose la place St-Marc comme centre névralgique de la ville, « *là que les gens qui ont des affaires les vont traiter, là que tous les rendez-vous se donnent.*⁶¹ » Pendant la période du carnaval, il décrit les dîners, les occasions de rencontres entre les différents ministres étrangers, les différents événements qui y sont liés et ses excès⁶². Il fait aussi quelques portraits de la vie quotidienne de Venise, décrivant l'habitude des habitants de passer le début de leur journée dans les nombreux cafés de la ville⁶³, et leur tendance à se divertir en tout temps⁶⁴. Quant aux descriptions du gouvernement, et de ce à quoi ressemble, un peu plus, la vie d'un ambassadeur français missionné à Venise, il faut se tourner vers les Mémoires du cardinal de Bernis pour en trouver des exemples. Quant à Ségur, bien que moins prolifique que le chevalier de Corberon concernant ses aventures en Russie, il écrit de nombreux passages sur ses occupations, bien que la plupart soient en rapport direct avec la politique qu'il est chargé de mener : voyage avec l'Impératrice dans le sud de la Russie⁶⁵, diverses rencontres avec les ministres et les grandes familles nobles de la cour Russe⁶⁶... Chez le comte, la vie qu'il relate en Russie est essentiellement entrecoupée d'évènements et de faits politiques.

Chacun ici écrit différemment le récit de sa présence dans une ville étrangère : bien que plusieurs paramètres rentrent en compte dans l'analyse de ce qu'ils relatent ou non — degré de souvenir, moment de l'écriture, type d'écrit privé — on peut affirmer que, pour ceux qui ne se contentent pas de relater leurs rencontres avec ministres et souverain et ouvrent les Mémoires de leur ambassade à leur vie plus quotidienne, les ambassadeurs estiment que leur charge et leur statut englobent ce genre d'évènements et que ceux-ci sont intéressants et légitimes à être relatés, autant que le récit de leurs actions politiques.

⁶⁰ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.126

⁶¹ Marquis de Bombelles, *Journal...*, *op. cit.*, p.5

⁶² *Ibid.*, p.63

⁶³ *Ibid.*, p.22

⁶⁴ *Ibid.*, p.39

⁶⁵ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.2, p.341-347

⁶⁶ *Ibid.*, t.3, p.100

La nécessité de l'intégration

Au-delà de la simple présence dans une ville étrangère, l'ambassadeur doit parfois faire preuve de volonté pour s'intégrer dans certains cercles sociaux et s'adapter à certaines mœurs. Certains en font une capacité essentielle de leur réussite : c'est le cas du chevalier de Corberon, du cardinal de Bernis et du marquis de Bombelles dans une certaine mesure. Pour ces trois-là, la capacité d'un bon ambassadeur à s'intégrer et s'adapter au monde qui l'entoure détermine souvent son degré de succès et de facilité à manœuvrer en politique.

Corberon passe beaucoup de temps à côtoyer et fréquenter les gens et la société russe. L'un de ses principaux objectifs est le fait de se faire bien voir des nobles et autres personnages importants de la cour de Catherine II ; mais il estime également que le travail de l'ambassadeur ne se résume pas uniquement à rencontrer le souverain et avoir des entrevues avec les ministres. Pour lui, connaître le pays et la société est tout aussi important que de connaître l'humeur et les ambitions du dirigeant. C'est pour cela qu'il fustige l'attitude du marquis de Vérac lorsqu'il arrive en poste à l'été 1780 : « *il ne connaît pas le pays et n'a pas voulu le connaître par moi.* » Corberon étant un habitué de nombreux cercles, et fréquentant une grande partie de l'aristocratie russe — il dit s'être répandu dans toutes les sociétés⁶⁷ — il est souvent au courant des humeurs de chacun et des profits qu'il pourrait en tirer pour mener sa politique⁶⁸. Pour le chevalier, connaître les gens, les cercles, leur fonctionnement, ce qui s'y dit et y être accepté est tout aussi important dans le travail de l'ambassadeur que le reste ; c'est pour cela qu'il doit adapter son comportement en conséquence : « *j'ai soutenu le caractère de franchise et de fermeté annoncé [...]. On a cessé de me croire faible, et en me faisant un peu valoir, on a véritablement cru que je valais davantage.*⁶⁹ »

À Venise, le cardinal de Bernis et le marquis de Bombelles font, eux aussi, l'éloge de ce type de comportement. L'un comme l'autre, ils attachent de l'importance à la connaissance de la ville, de ses traditions et de ses habitants, pour mieux se faire accepter et surtout, étant donné le peu d'ouverture dont fait preuve le gouvernement vénitien et le Doge, pouvoir s'approcher des ministres. Bernis fait prévaloir la prudence et la finesse, ainsi que l'importance de la participation aux événements où le Doge et les patriciens vénitiens paraissent en public : « *on se parle par des tiers, on se dit bien des choses par des*

⁶⁷ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, op. cit., t.2, p.208

⁶⁸ *Ibid.*, p.193

⁶⁹ *Ibid.*, p.208

signes à l'Opéra, circonstance qui rend la fréquentation des spectacles et l'usage du masque nécessaire aux ministres étrangers.⁷⁰ » De manière à acquérir de l'importance, il dit étudier et se conformer aux mœurs de Venise, et, pour faire valoir ses ambitions en matière de politique, s'attelle à « devenir en quelque façon un citoyen de Venise.⁷¹ » En jouant des circonstances et en usant de ses connaissances sur la société vénitienne, il arrive à s'attacher la confiance du peuple vénitien et du Sénat : « c'est en saisissant en toute occasion les moyens de plaire ou d'être utile, que je parvins à être aimé des vénitiens⁷². »

Le marquis de Bombelles est, quant à lui, direct concernant l'importance qu'il accorde au fait de s'adapter à la société qu'il fréquente :

Tout en se conformant aux usages des pays où il habite, un ambassadeur est obligé de chercher les moyens de s'y soumettre avec une tournure et une grâce qui fixent sur lui les regards. Rarement ce soin est-il perdu. Il m'a réussi partout et j'ai lieu de croire que les vénitiens n'attachent pas moins de prix que les autres nations ne le font à tout ce qui peut flatter leur amour-propre.⁷³

Ces trois exemples montrent le caractère central que pouvait revêtir, pour certains des envoyés, le fait de se conformer aux mœurs et de s'adapter aux attentes et aux coutumes du pays hôte ; pas nécessairement pour faire bonne figure, mais surtout pour faire avancer le plus possible, et avec une plus grande facilité, leurs intérêts politiques.

3. Position politique et culturelle

Peut-on pour autant parler de l'ambassadeur comme d'un modèle dans la société du XVIII^e siècle ? Certes, celui-ci se devait d'éblouir ses invités dans le pays hôte, de manière à faire resplendir son propre pays ; il était souvent féru d'art et de littérature, connaisseur des sciences et fréquentait assidument les salons⁷⁴ ; il diffusait ses goûts et ses manières dans la cour où il était envoyé⁷⁵ ; certains étaient même des collectionneurs d'art

⁷⁰ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, *op.cit.*, p.184

⁷¹ *Ibid.*, p.176

⁷² *Ibid.*, p.183

⁷³ Marquis de Bombelles, *Journal...*, *op. cit.*, p.55

⁷⁴ Louis-Phillipe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.62

⁷⁵ L. Bély, *Les relations internationales en Europe, XVII^e-XVIII^e*, 4e ed, Paris, PUF, 2007

ou de livres⁷⁶. Il apparaît également, au vu de leurs écrits privés, qu'ils étaient tous particulièrement impliqués dans la politique de leur pays et de l'Europe dans son ensemble. Ils ne se privent pas de faire part de leurs idéaux et de leurs pensées politiques personnelles, qu'elles concernent la politique de la France ou celle du pays où ils sont en poste. Ils se font également les rapporteurs d'une certaine vision des sociétés qu'ils fréquentent, les décrivant avec plus ou moins d'objectivité. Avec une telle place dans la société, et un tel bagage personnel, les ambassadeurs du XVIII^e siècle furent-ils, de manière délibérée ou non, des passeurs ou des représentants d'une certaine image culturelle ? Comment écrivaient-ils leur place dans le foisonnement culturel de l'époque ? En quoi leur position d'envoyé influe-t-elle sur leur propre vision de la politique européenne de leur siècle, ses changements et ses renversements ? C'est ce que nous allons essayer de voir dans la dernière partie de ce chapitre.

L'ambassadeur, un « médiateur culturel »⁷⁷ ?

Les ambassadeurs sont des hommes profondément liés aux mouvances culturelles de leur époque, et ils sont nombreux à adhérer aux nouvelles idées philosophiques, ou à côtoyer des scientifiques, philosophes, artistes ou savants. Dans leurs Mémoires, certains mettent sensiblement en avant cet intérêt et ces fréquentations, arguant de leur importance sur leur personnalité et leur vision du monde.

Le comte de Ségur, avant d'être nommé ambassadeur en Russie, écrit dans ses Mémoires l'importance que revêtent, pour lui et pour la jeune noblesse de cette fin de siècle, les nouveaux courants de pensée des Lumières et de leurs philosophes, qui attaquent les anciennes institutions de leurs pères :

Nous nous sentions disposés à suivre avec enthousiasme les doctrines philosophiques que professaient des littérateurs spirituels, hardis. Voltaire entraînait nos esprits, Rousseau touchait nos cœurs ; nous sentions un secret plaisir à les voir attaquer un vieil échafaudage qui nous semblait gothique et ridicule.⁷⁸

Pour lui, la fréquentation du monde savant du XVIII^e siècle est une évidence :

⁷⁶ C. Béchu, *Les diplomates et le gout des lettres et des arts dans la France du XVIII^eme*, article non paru à ce jour

⁷⁷ J. Bérenger, J. Meyer (dir.), *La France dans le monde au XVIII^eme siècle*, Paris, SEDES, 1993

⁷⁸ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.1 p.44

*Je cherchais avidement la société des personnes qui réunissaient chez elles les savants et les hommes de lettres les plus distingués ; j'allais souvent chez Mme Geoffrin et Mme du Deffand.*⁷⁹

Ces salons, tenus par ces femmes issues de la noblesse, sont des endroits privilégiés, prisés des ambassadeurs⁸⁰, où se développent et se propagent théories, idées et nouveaux concepts, de paix, de républicanisme ou de sciences. Pour Ségur, encore, qui est celui qui parle le plus de cette effervescence culturelle dans ses Mémoires, ces salons sont des « écoles brillantes de civilisation »⁸¹, vers lesquelles il ne manqua pas de se tourner promptement du fait de son caractère :

*Destiné à l'emploi public par ma position dans le monde et par mon penchant à cultiver les études de l'histoire et de la politique, je sentais combien était précieux pour moi l'avantage de me lier avec tous ceux qu'on pouvait sans vanité regarder comme l'élite des sociétés humaines.*⁸²

Il y rencontre les philosophes les plus en vue de son siècle, et notamment Voltaire, qu'il désigne comme étant : « *le prince des poètes, le patriarche des philosophes, la gloire de son siècle et de la France* ». ⁸³ Il raconte l'avoir rencontré à deux reprises, dont une fois chez lui alors que Voltaire était venu au chevet de sa mère, et avoir été impressionné par le personnage⁸⁴.

Il n'est pas le seul à relater ses relations avec les hommes ayant éclairé le siècle de leurs différentes lumières. Le cardinal de Bernis, dont l'ambassade à Rome fut surnommée « l'auberge de la France au carrefour de l'Europe »⁸⁵, en raison du nombre et de la renommée des voyageurs français et étrangers qui y faisaient escale, parle de certains d'entre eux dans le premier tome de ses Mémoires. Citant, pêle-mêle, Fontenelle, Duclos,

⁷⁹ *Ibid.*, p.62

⁸⁰ A. Lilti, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005

⁸¹ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.169

⁸² *Ibid.*, p.168

⁸³ *Ibid.*, p.186

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ G. Montègre, *La Rome des Français au temps des Lumières : capitale de l'antique et carrefour de l'Europe, 1769-1791*, Rome, Ecole Française de Rome, 2011, p.199

Marivaux, D'Alembert, Maupertuis, Montesquieu ou Voltaire⁸⁶, il critique la manière d'être des gens de lettres, affirmant que le « *caractère essentiel et distinctif des gens de lettres, c'est l'amour-propre. C'est aussi ce qui rend quelque fois leur commerce fatigant et dangereux.* »⁸⁷ Le passage qu'il leur consacre fait preuve d'un ressenti assez ambivalent. D'une part, critique concernant leur attitude, les décrivant comme arrogants et susceptibles, allant jusqu'à désapprouver l'effet de mode autour des nouvelles théories philosophiques et théories savantes⁸⁸ ; cela ne l'empêche pas d'autre part, de souligner le caractère particulier de leur place dans la société et l'importance de leurs nouvelles idées, qui se doivent, selon lui, de d'éclairer le siècle, rendre les hommes heureux et meilleurs par de nouvelles lois et morales⁸⁹. Élu lui-même à l'Académie française à l'âge de 29 ans, s'étant fait connaître par ses poèmes, le cardinal est relativement critique de cette catégorie sociale qu'il fréquente et dont il fait lui-même partie dans une certaine mesure.

L'importance de la culture des arts et des sciences se fait sentir dans presque toutes les ambassades traitées ici, et semble avoir un impact plus important encore chez les plus jeunes de nos ambassadeurs : le comte de Ségur était très réceptif à ces idées, et écrit son admiration pour nombre des philosophes et savants qu'il fréquente : « *Nous préférons un mot d'éloges de d'Alembert, de Diderot, à la faveur la plus signalée d'un prince.*⁹⁰ » Son prédécesseur, le chevalier de Corberon, est lui aussi un admirateur de Rousseau et un habitué assidu des salons parisiens⁹¹. Il met à profit son séjour à St-Pétersbourg pour aller visiter l'Académie des Sciences, à deux reprises⁹², s'extasiant sur la figure de Pierre 1^{er} de Russie⁹³ ; mais il n'hésite pas, dans la suite de son journal, à se plaindre de la médiocrité des connaissances qu'elle engendre et du ridicule de ses fastes, au regard des Académies françaises⁹⁴. Cette tendance à la comparaison, avec un biais personnel en faveur de la France, revient souvent lorsque les ambassadeurs s'attachent à décrire et raconter la société qu'ils fréquentent.

L'avis du marquis de Bombelles se pose en opposition à l'enthousiasme transmis par le comte de Ségur ou le chevalier de Corberon envers les philosophes et les savants.

⁸⁶ Frédéric Masson (éd.), *Mémoires...*, *op. cit.*, t.1, p.94-95

⁸⁷ *Ibid.*, p.93

⁸⁸ *Ibid.*, p.96

⁸⁹ *Ibid.*, p.97

⁹⁰ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.1, p.163

⁹¹ L.-H Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.1, p.4

⁹² *Ibid.*, p.159 et p.162

⁹³ *Ibid.*, p.158

⁹⁴ *Ibid.*, t.2, p.38-39

Profondément royaliste, les idées républicaines de certains ne sont pas pour lui plaire, et lorsqu'il apprend le retour de Ségur de Russie, il écrit dans son journal ce que celui-ci va « *arborer avec joie cette cocarde nationale* » parce qu'il est « *en qualité d'homme de lettres, d'ami de M. de la Fayette et des philosophes modernes* »⁹⁵. Si l'on excepte le duc de Choiseul, dont les Mémoires sont principalement axées sur sa carrière politique et diplomatique, et mettent de côté une grande partie de sa vie personnelle à la cour, le marquis de Bombelles est le seul à paraître vraiment réticent face aux philosophes et leurs têtes de file.

Il n'est pas certain que les ambassadeurs eux-mêmes aient en tête une quelconque idée de passeur ou de transmetteur culturel, mais il semble assez évident que leur présence influençait certains comportements culturels, et qu'ils emmenaient avec eux une certaine image de la France et de ce qui est supposé être son resplendissement culturel et artistique. Avec leurs déplacements, ils diffusaient leurs goûts en littérature, en musique ou en art, propageaient la mode en matière de tenues ou d'ameublement⁹⁶. Parfois collectionneur de tableaux, d'antiquités ou de livres pour certains — l'exemple du marquis de Paulmy est parlant, sa bibliothèque particulière contenant près de cent-mille volumes⁹⁷ — leurs préférences étaient forcément mises en valeur et remarquées par la société qui gravitait autour d'eux. La place particulière que revêtent les arts, les sciences ou la philosophie au sein d'une ambassade est le produit du monde cosmopolite auquel sont confrontés les ambassadeurs, ainsi qu'aux circulations et aux remous artistiques et culturels du siècle des Lumières.

Écrire la société

L'ambassadeur en poste ne passe pas son temps uniquement entre la cour du souverain et son ambassade. Du fait de ses déplacements et de l'emplacement de sa résidence personnelle, il se trouve souvent au centre des villes, d'où il observe et côtoie la société du pays hôte. Forcément plus amené à fréquenter nobles et aristocrates, il donne également quelques vues sur le reste de la population. L'ambassadeur est aussi un observateur de métier : il se doit de rendre compte des mouvements de la cour et de la société d'accueil à son roi, et tenir compte des changements qui pourraient influencer sa politique. Il n'est pas rare de retrouver des tableaux de la vie de cour ou des rapports sur

⁹⁵ Marquis de Bombelles, *Journal...*, *op. cit.*, p.35

⁹⁶ J. Béranger, J. Meyer (dir.), *La France...*, *op. cit.*

⁹⁷ C. Béchu, « Les diplomates et ... », *op. cit.*

les mœurs de telle ou telle ville européenne dans les Mémoires et les journaux de nos ambassadeurs. Néanmoins, ils semblent partager un biais d'observation commun, peut-être dû à l'importance que revêtait la France sur la scène internationale et à ce qui était appelé « le mépris français »⁹⁸ : l'idée que la France, sa société, ses mœurs et son fonctionnement étaient considérés comme intrinsèquement supérieurs à ceux du pays où ils se trouvent. Si l'on se réfère à Marc Fumaroli, qui parle d'un « XVIIIème siècle où les Français sont partout chez eux, où Paris est la seconde patrie de tous les étrangers et où la France est l'objet de la curiosité générale des Européens⁹⁹ », il est plus simple de concevoir l'idée que se faisaient les ambassadeurs et ressortissants français de la puissance et de l'importance de leur propre pays. Ce complexe de supériorité s'observe notamment chez le comte de Ségur et le chevalier de Corberon, à qui il arrive dans leurs écrits de réduire la Russie et son peuple à une nation de « barbares¹⁰⁰ », où « le peuple Russe, végétant dans l'esclavage, ne connaît pas le bonheur moral¹⁰¹ » et où la noblesse « n'est au fond que ces mêmes barbares habillés, décorés, et ne différant de la partie brute de la nation qu'à l'extérieur. »¹⁰² Cette idée de la France, et par extension de l'ambassadeur français, comme se trouvant « au-dessus » de la plupart des cours et des gens de l'Europe se retrouve également dans les Mémoires d'ambassadeurs partis ailleurs qu'en Russie, sous différents traits, que ce soit sur le plan moral, culturel ou scientifique.

Est-ce que l'ambassadeur était tenu, politiquement ou administrativement parlant, de décrire et présenter la société qu'il côtoie durant son ambassade ? Il semblerait que oui, au vu des différents Mémoires de fin de poste qui sont rédigés, et qui contiennent des descriptions importantes et détaillées des cours et sociétés d'Europe¹⁰³. Par exemple, si l'on veut avoir des informations plus détaillées sur la vision qu'avait le duc de Choiseul de Rome, de ses habitants et de la cour papale, il faut se référer à l'un des trois Mémoires qu'il a rédigés à ce propos¹⁰⁴ ; nos autres ambassadeurs ont été plus prolifiques dans leurs

⁹⁸ A. Ruiz, « Aux origines de la diplomatie contemporaine : de l'ambassadeur improvisé à la formation du spécialiste (d'après un manuel inédit de la fin de l'Ancien Régime) », dans *Revue d'Histoire Diplomatique*, 87, 1973, p. 38-95

⁹⁹ M. Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Fallois, 2001

¹⁰⁰ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.1, p.274

¹⁰¹ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.2, p.233

¹⁰² L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.1, p.237

¹⁰³ On peut citer les différents *Mémoires* rédigés par le comte de Choiseul à la suite de son ambassade Romaine (Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome : lettres et mémoires inédits, 1754-1757*, Paris, Calmann-Lévy, 1895) ou ceux du Chevalier de Corberon (L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.2, p.121 et p.122)

¹⁰⁴ Etienne François de Choiseul, *Choiseul à Rome : lettres et mémoires inédits, 1754-1757*, Paris, Calmann-Lévy, 1895, p.276

Mémoires personnels concernant leur vision de la société qui les entoure, et leur ressenti face à celle-ci.

Assez clairement, les plus grosses critiques sont tournées vers la société russe de la part des hommes y ayant officié : Corberon et Ségur passent tous deux du temps dans leurs écrits à raconter la vie de Moscou et Saint-Pétersbourg, et à intégrer à ce récit leur propre ressenti personnel sur les caractéristiques et les mœurs de ces sociétés.

La place de la Russie en Europe au milieu du XVIII^e siècle est ambiguë : nouvelle puissance, rentrée dans ce qu'on pourrait appeler le « cercle » des grandes puissances européennes depuis l'ouverture vers l'Occident pratiquée par Pierre 1^{er} au début du siècle, elle n'est néanmoins pas regardée comme un État complètement égal aux autres, et est toujours perçue comme étant un élément imprévisible de la politique du continent. Pour Corberon, Ségur et nombre de leurs contemporains, la Russie du XVIII^e siècle manque des caractéristiques et qualités qui font, selon eux, une « bonne » nation, civilisée et avancée. Partant de ce postulat plutôt biaisé, les descriptions données de l'empire et de ses habitants par nos ambassadeurs sont rarement flatteuses, bien que dans le cas de Corberon, il semble changer d'avis autant qu'il change d'humeur. Leurs descriptions se rejoignent en certains aspects : ils s'attachent tous deux à décrire les lieux, l'Impératrice, ses principaux ministres, ainsi que la société russe. La durée d'ambassade plus longue de Corberon, et son type d'écrit personnel — le journal, avec une rédaction quasiment quotidienne — lui permettent de faire de plus nombreuses descriptions du pays et de ses habitants. La vision qu'ils posent tous les deux de la Russie est relativement similaire, et peut être résumée par cette phrase du comte de Ségur, par laquelle il décrit Saint-Pétersbourg : « *il y trouve réunis l'âge de la barbarie et celui de la civilisation, le dixième et le dix-huitième siècle, les mœurs de l'Asie et celles de l'Europe, une noblesse brillante, fière, et un peuple plongé dans la servitude*¹⁰⁵ ». Corberon fait un constat similaire :

*Ce coup d'œil de civilisation d'un côté et de barbarie de l'autre, étonne toujours un étranger : il semble que ce soit deux peuples, deux nations différentes sur le même sol ; vous êtes tout à la fois au quatorzième et au dix-huitième siècle.*¹⁰⁶

¹⁰⁵ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.2, p.230

¹⁰⁶ L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.1, p.274

C'est là le paradoxe qui semble ressortir majoritairement des descriptions que font nos ambassadeurs de la Russie, et qui semble également être à l'origine de la vision dépréciative qui a cours parmi eux et leurs contemporains : la Russie s'est ouverte tardivement à la culture des principales cours d'Europe, sous Pierre 1^{er} principalement, et cela se ressent dans la manière dont semble s'opposer les nouvelles modes françaises et anglaises, et les traditions et mœurs plus anciennes et inhérentes à la Russie. Considérée comme un pays moins développé, moins civilisé que la France, la Russie est l'endroit où le complexe de supériorité des envoyés français se fait le plus sentir. Que ce soit face à la société russe dans son ensemble, dont les habitants sont décrits par Corberon comme « *des gens grossiers, qui ne croient qu'aux sens, et sur lesquels l'idée des peines et des récompenses est la seule impression qui les touche et le seul motif qui les conduit*¹⁰⁷ » et ayant des traditions ressemblant à un « *spectacle grossier et barbare* »¹⁰⁸, ou face à la vie politique et le gouvernement russe, dont son principal représentant, Potemkine, est décrit par Ségur comme étant un « *mélange de grandeur et de petitesse, de paresse et d'activité, d'audace et de timidité, d'ambition et d'insouciance*¹⁰⁹ », chaque aspect de la vie russe est décrit et mis en opposition au système français. Cette tendance à la critique se retrouve également chez le comte de Saint-Priest, à Constantinople, quand il décrit la méthode de succession adoptée par les sultans ottomans, l'incapacité de nombre d'entre eux à gouverner, et les problèmes qu'ont engendré cette tradition sur la tenue de l'empire¹¹⁰. C'est aussi le cas chez le marquis de Bombelles, qui parle de Venise comme d'une ville certes libre, mais avec un gouvernement fermé, où « *tout se vend* » et où la corruption est « *dans le haut comme dans le bas étage.* »¹¹¹ Sur Venise et son gouvernement, le cardinal de Bernis apporte lui aussi quelques critiques, notamment sur l'absence d'ouverture de celui-ci, mais rien de comparable aux attaques, parfois assez virulentes, qui émanent du journal du chevalier de Corberon sur toute la durée de son ambassade.

Ce dernier est sans conteste le plus critique de tous à l'égard du pays et de la cour qui l'héberge. Est-ce dû à son attachement aux valeurs de Rousseau et des philosophes qui le fait regarder avec dédain ce pays, qu'il considère inférieur en de nombreux points ? Ou est-ce principalement dû à certains de ses déboires avec la cour et la société russe ? La plus grande partie de ses critiques rédigées concernent Catherine II — après l'avoir encensée au

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.124

¹⁰⁸ *Ibid.*, t.2, p.15

¹⁰⁹ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.2, p.260

¹¹⁰ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.152

¹¹¹ Marquis de Bombelles, *Journal...*, *op. cit.*, p.20

préalable — en réponse à son interdiction à paraître à la cour pendant plus de deux mois ; ses reproches, adressés aux nobles et aristocrates russes, se font lorsqu'il essuie des revers ou des remontrances. Corberon peut sembler capricieux, mais représente également cette idée de supériorité innée de la France et de ses connaissances sur la Russie et ses représentants. Il est aussi l'image de cet ambassadeur qui se retrouve dans une société, un pays et une culture parfois différente de la sienne, et qui, même sans forcément avoir un but précis de transmission ou de narration, rapporte, dans ses écrits, une vision et une image — biaisée et partielle — des différences culturelles entre États.

L'ambassadeur et la politique de l'Europe

L'ambassadeur est un homme politique par essence, parfois même bien avant l'obtention de sa charge, en raison de son passé militaire. Leurs écrits personnels sont remplis d'observations concernant les mouvements géopolitiques de l'Europe au XVIII^e siècle, récits factuels qui côtoient leurs propres ressentis personnels. Leur tendance à écrire sur les événements qui les entourent sert aussi à rappeler que le but principal de ce genre de Mémoires est de rendre un récit des actions politiques de son auteur, et qu'ils doivent forcément s'incarner dans un contexte plus large que celui de leur propre personne. Par sa place particulière dans la politique des puissances européennes, l'ambassadeur qui écrit ses Mémoires ne peut sciemment pas faire l'impasse sur les événements ayant marqué les relations entre États. Certains en parlent beaucoup plus que d'autres : les militaires de carrière, principalement, qui relatent avec beaucoup de détails les différentes alliances, paix et guerres qui émaillent leur siècle. Mais le spectacle de la politique est l'apanage de tous nos ambassadeurs, et tous vont de leur commentaire et de leurs observations sur tel ou tel traité, sur telle ou telle guerre, sur telle ou telle décision royale. Il semblerait que leur charge leur donne cette envie de relater les événements politiques, mais aussi et surtout, d'essayer de s'y placer eux-mêmes, et d'y accoler observations et analyses, allant, pour certains, jusqu'à suggérer que leur point de vue personnel est plus pertinent et plus légitime que les actions des souverains. Certains sont aussi très critiques sur la conduite politique de Louis XV ou Louis XVI, et il semble intéressant d'essayer de voir si ce criticisme est lié à la place prépondérante qui est donnée à l'ambassadeur dans la vie politique de l'Europe. Tous n'ont pas affaire aux mêmes types d'événements politiques. Le comte de Saint-Priest et le chevalier de Corberon se rejoignent dans leur implication dans la 6^{ème} guerre russo-turque, laquelle les fait travailler de concert pour une résolution du conflit qui tournerait à

l'avantage de la France¹¹², l'un chez les Turcs¹¹³, l'autre en Russie. Chez le comte de Ségur, qui arrive quelques années plus tard à la cour de Catherine II, le point principal de la politique française dans l'empire russe est de maintenir un équilibre en Europe : on en revient au principe de paix et d'équilibre entre les puissances européennes, qui semble intégré par les ambassadeurs. Pour Ségur, « *ce n'est que pour ne pas exposer l'équilibre Européen aux plus funestes commotions que mon gouvernement travaille à garantir le repos des Turcs* »¹¹⁴. Ancien militaire, il met un accent tout particulier sur les mouvements militaires des Russes et des Turcs lors de la guerre, estimant que ses écrits sont faits pour instruire sur les « vraies causes » des grands évènements du siècle¹¹⁵. La même tendance se retrouve chez le comte de Saint-Priest, grand rapporteur des mouvements turcs lors des guerres les opposant à la Russie, bien qu'il ne semble pas faire de véritable commentaire critique concernant la politique française, si ce n'est en réponse à l'animosité que semble lui vouer le comte de Vergennes, alors ministre des Affaires étrangères. Il est plus enclin à émettre des critiques envers la politique militaire de la Porte :

*Je lui faisais sans cesse des observations sur la cause de ses malheurs que j'attribuais comme de raison à l'indiscipline, la mauvaise constitution de ses troupes, à l'insuffisance de son artillerie et de ses autres armes, enfin à l'ignorance de ses généraux.*¹¹⁶

Le cardinal de Bernis ou le marquis de Bombelles, dans la même veine que Saint-Priest ou le duc de Choiseul, fustigent plus l'approche politique menée par le ministre lui-même que la globalité de la politique française — même si le cas du marquis de Bombelles est un peu plus délicat, au vu des troubles révolutionnaires en France et à l'absence d'une véritable politique extérieure à ce moment-là.

Le duc de Choiseul est, de tous, le plus critique à l'égard de la politique menée par la France. On sait qu'il ne portait pas vraiment Louis XV dans son cœur, et était très critique de celui-ci comme de sa politique. Il attaque vertement la paix d'Aix-la-Chapelle, estimant que :

¹¹² L.-H. Labande, *Un diplomate...*, *op. cit.*, t.2, p.212

¹¹³ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.154

¹¹⁴ Louis-Philippe, Comte de Ségur, *Mémoires...*, *op. cit.*, t.2, p.313

¹¹⁵ *Ibid.*, t.1, p.3

¹¹⁶ Comte de Saint-Priest, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.145

*Par cette paix l'on oubliait, dans le sein de la victoire, le motif qui avait fait prendre les armes, l'intérêt de la Couronne, les vues les plus simples de la politique, la bonne foi due à l'Espagne, et jusqu'à la prévoyance de la conservation de cette même paix.*¹¹⁷

Il n'hésite pas à appuyer sur l'imbécilité du roi et de ses décisions politiques, sur celles de ses ministres et du ministre des Affaires étrangères, des hommes qui ont poussé à la guerre avec l'Autriche et de ceux qui l'ont menée¹¹⁸. Assez clairement, il est celui qui s'oppose le plus à Louis XV, et fait preuve d'un cynisme assez peu commun concernant les affaires de son pays :

*Il y a une providence qui veille aux affaires des Princes, sans quoi elles ne seraient pas faites ; car, pendant le règne du Roi que nous avons, presque toujours, la fantaisie a fait les choix, sans que l'on ait fait la plus petite attention au bien des affaires.*¹¹⁹

Certains sont très paradoxaux dans leur approche de la politique européenne : le comte de Ségur, par exemple, ne manque pas de critiquer la politique expansionniste et belliqueuse de la Russie, mais estime que son gouvernement et son despotisme n'ont pas tant à envier à la France¹²⁰.

Enfin, il est clair que les ambassadeurs se placent aux premières loges des changements qui s'opèrent en Europe au XVIII^e siècle, que certains les relatent activement, mais il n'est pas toujours évident de dire quel était leur ressenti face à ces changements. Le comte de Ségur, qui est, de loin, celui qui parle le plus de politique dans ses écrits, rédige un long paragraphe sur les paradoxes de son époque, qui, disait-il, était un siècle de singularités :

Jamais on ne vit plus de contraste dans les opinions, dans les goûts et dans les mœurs : au sein des académies, on applaudissait les maximes de la philanthropie, les diatribes contre la vaine gloire, les vœux pour la paix perpétuelle ; mais, en sortant, on s'agitait, on intriguait, on déclamaient pour entrainer le gouvernement à

¹¹⁷ Etienne François de Choiseul, *Mémoires...*, *op. cit.*, p.57

¹¹⁸ *Ibid.*, p.52-54

¹¹⁹ *Ibid.*, p.95

¹²⁰ *Ibid.*, t.2, p.255

*la guerre. Chacun s'efforçait d'éclipser les autres par son luxe, à l'instant même où l'ont parlait en républicain, et l'ou on prêchait l'égalité. Jamais il n'y eut à la cour plus de magnificence, de vanité, et moins de pouvoir. On fondait les puissances de Versailles, et on faisait sa cour à celles de l'Encyclopédie.*¹²¹

Mais il rapporte aussi un manque de clairvoyance, une naïveté heureuse, qui le caractérisait alors, lui et ses amis, jeunes aristocrates, face aux changements qui s'opéraient sous leurs yeux et aux enjeux qu'ils emmenaient avec eux :

*Nous n'en éprouvions pas les atteintes, nous n'en avions que le spectacle. Ce n'étaient que des combats de plume et de paroles, qui ne nous paraissaient pouvoir faire aucun dommage, à la supériorité d'existence dont nous jouissions, et qu'une possession de plusieurs siècles nous faisait croire inébranlable.*¹²²

*

Nous avons vu, dans ce chapitre, les différentes caractéristiques qui englobent l'image de l'ambassadeur dans les sociétés qu'il fréquente. Considéré comme un point central de la vie politique du pays et, plus largement, de l'Europe, son image est façonnée à travers différents comportements et différentes manières d'être. L'ambassadeur est avant tout un représentant du pays et du souverain qui le missionne : il se doit alors de faire resplendir la puissance de ce souverain par son comportement, ses actions et son attitude. Cependant, la manière dont ils s'écrivent met en lumière des caractéristiques quelque peu différentes, et permet surtout de comprendre un peu mieux le point de vue de chacun sur leur charge et leur statut : la nécessité de l'intégration et de l'adaptation, l'importance de la vie hors politique dans leur temps d'ambassade, leurs cercles de fréquentation, leur rôle en tant que « passeurs » culturels. Tout ceci forme une image de l'ambassadeur créée non pas face à son idéal politique, mais plutôt en fonction de ce que les sociétés qu'ils fréquentent et embrassent attendent d'eux et de leur représentation.

¹²¹ *Ibid.*, t.1, p.164

¹²² *Ibid.*, p.45

Conclusion de la 2^{ème} partie

Cette seconde partie nous a permis de mettre en relief l'identité personnelle de l'ambassadeur face à ses attendus extérieurs : modèles, compétences, prérequis et prérogatives. Chez nombre d'entre eux, ces attendus sont intégrés et influent fortement leur propre comportement et leur propre vision d'eux-mêmes : que ce soit sous la forme d'idéaux de comportement à atteindre, ou d'une certaine prestance à maintenir. Dans ces deux chapitres, il est apparu que l'importance d'une certaine « conscience » de rang et de charge se ressent à travers les écrits des ambassadeurs, et qu'ils parlent souvent d'eux-mêmes de manière à coller à ce qui est perçu comme l'idéal de l'ambassadeur du XVIIIème, tout en n'hésitant pas à reprocher à certains de leurs collègues des manquements à cet idéal. De plus, leur place au sein de la société, que ce soit la société française ou celle du pays où ils sont envoyés, ne se base pas uniquement sur des compétences et des actes politiques : l'importance qu'ils revêtent au niveau culturel est tout aussi cruciale, et fait partie intégrante de leur rôle. Ils ne s'écrivent pas uniquement en tant qu'hommes politiques, mais également comme faisant partie d'un milieu social et culturel spécifique, qu'ils exportent et mettent en scène.

Conclusion

L'ambassadeur du XVIII^e est un homme complexe ; ses écrits, lorsqu'il daigne en rédiger, son une petite porte d'entrée vers ce que ces hommes pouvaient penser d'eux-mêmes, de leur charge et de leur place dans les différentes sociétés qu'ils pouvaient être à même de fréquenter. Chez beaucoup, l'idéal de l'ambassadeur est lisible, en filigrane ou explicitement, comme un objectif vers lequel tendre, sans pour autant être leur seule façon de se représenter et de s'écrire. Il existe des différences notables dans leur manière de raconter leur approche à la charge, son obtention, sa mise en œuvre, leur vision personnelle quant à leur nouveau poste ; mais les similitudes sont elles aussi frappantes, particulièrement concernant leur rapport à leur identité, à leur place dans la cour et la vie politique des pays où ils sont envoyés. Leurs écrits sont des témoins, partiels certes mais importants, de ce que pouvait représenter cette charge pour de tels hommes ; bien que loin d'être impartiaux, dans la mesure où ils n'écrivent que ce dont ils se rappellent ou veulent bien se rappeler, ils y mettent en avant une vision bien personnelle de leur métier commun.

Cette charge commune, qui fait la part belle aux aristocrates et hommes de haute naissance, écrivains de sorte et intégrés dans de nombreux cercles, va souffrir en France de la Révolution. A trop côtoyer le monde des rois et des souverains, les ambassadeurs font l'objet de critiques acerbes, poussés par des hommes comme Rousseau, qui se moque de la diplomatie et des congrès, ou « *on en délibère en commun si la table sera ronde ou carrée, si la salle aura plus ou moins de portes, si un tel plénipotentiaire aura le visage ou le dos tourné vers la fenêtre, si tel autre fera deux pouces de chemin de plus ou de moins dans une visite et sur mille questions de pareille importance, inutilement agitées depuis trois siècles et très dignes assurément d'occuper les politiques du notre.*⁵²⁶ » L'ambassadeur n'est plus, n'est pas un écrivain, et les écrivains du XVIII^e siècle sont prompts à s'opposer à une charge qu'ils voient comme contraire à l'intérêt du peuple. L'évolution de celle-ci est directement marquée par les évolutions du politique et du monde dans lequel elle évolue : le comte de Ségur écrit, dans ses Mémoires : « *il faut étudier la politique, puisqu'elle gouverne le monde ; mais il faut encore plus étudier à fond le monde, puisque ce sera toujours lui qui influera sur la politique.*⁵²⁷ » Passé la Révolution, aucun de nos

⁵²⁶ Lucien Bély, « L'écrivain diplomate des Temps modernes, entre nécessité politique et pratique culturelle. », dans Laurence Badel, Gilles Ferragu, Stanislas Jeannesson, Renaud Meltz (dir.), *Ecrivains et diplomates. L'invention d'une tradition. XIX-XXIe siècles*, Armand Collin, Paris, 2012, p.31-42

⁵²⁷ Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.2, p.96

ambassadeurs étudiés ici ne continue à exercer ; leur affinité envers le Roi n'est pas un bon motif de nomination, et leurs remplaçants sont choisis via leur affinité envers un autre type de maître : la République⁵²⁸. La crise de la Révolution ne détruit pas ni ne défigure la diplomatie française ; mais la transforme et la redéfinit, pour en faire un emploi en vertu des savoirs et des connaissances⁵²⁹. Néanmoins, s'il y a une constante, cela reste l'importance de l'art d'écrire : la Révolution ne détruit pas le lien entre le diplomate et l'écriture, loin de là. Ce lien ontologique est loin de se rompre⁵³⁰.

Car écrire, pour un ambassadeur, n'est pas, en soi, un paradoxe. L'écriture, au XVIII^e, qu'elle soit personnelle à travers des écrits privés, ou « publique » dans son expression via un rapport de mission, une lettre officielle, ou un traité, est une partie importante de la charge. De plus, l'art d'écrire est valorisé chez les ambassadeurs du XVII^e et XVIII^e siècles⁵³¹, et accompagne la carrière de diplomate : on l'a vu à travers des écrits étudiés ici, qui retracent, pour beaucoup, l'ensemble du temps passé par leur auteur dans le monde diplomatique. L'écriture est l'action du diplomate : c'est elle qui lui permet de raconter, de faire valoir ses actes et ses faits. Prolongement de l'action diplomatique, c'est à travers elle que l'ambassadeur explique, raconte, justifie ou défait des actions : elle met en avant l'importance de la personne qui écrit, et de manière plus ou moins prononcée selon le type d'écriture et d'auteur. C'est ce que racontent ces Mémoires et journaux, écrits dans le but de raconter leur auteur sous un jour qui leur est favorable, par un angle qui leur convient : l'ambassadeur de mérite, de talent et de compétences, prompt et doué dans sa charge, intégré dans les différents milieux d'importance, couronnés de succès dans leurs entreprises et chanceux dans les moments décisifs.

Ce qui fait le charme des Mémoires écrits même avec le plus de négligence, c'est que ceux qui les ont composés s'y montrent en acteurs plus qu'en auteurs. Cependant, s'ils ont le mérite du naturel, l'art leur manque trop souvent, ainsi que l'impartialité ; ils ne vous montrent qu'un coin du tableau et dénué d'ornements, tandis que, de tous les gens d'éloquence, l'histoire et la politique sont ceux où il est le plus nécessaire d'offrir le

⁵²⁸ Virginie Martin, « Devenir diplomate en Révolution : naissance de la « carrière diplomatique » ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-3, no. 3, 2016, pp. 110-135.

⁵²⁹ *Ibid.*

⁵³⁰ Laurence Badel, Gilles Ferragu, Stanislas Jeannesson, Renaud Meltz (dir.), *Ecrivains et diplomates. L'invention d'une tradition. XIX-XXIe siècles*, Armand Collin, Paris, 2012, p.11

⁵³¹ Lucien Bély, « L'écrivain diplomate des Temps modernes... », *op. cit.*

*mélange indispensable d'élégance, de simplicité, de variété, de profondeur, de pratique des hommes et d'habitude des affaires.*⁵³²

⁵³² Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, 1826, t.1, p. 171

Sources

Primaires :

Mémoires et journaux :

Etienne François de Choiseul, *Mémoires du duc de Choiseul : 1719-1785*, Paris : Plon-Nourrit et Cie, 1904.

Comte de Saint-Priest, *Mémoires, règnes de Louis XV et de Louis & XVI*, publiés par le baron de Barante, Paris, Calmann Lévy, 1929.

L.-H. Labande, *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon*, Paris, Plon, 1901, 2 vol.

Louis-Philippe Comte de Ségur, *Mémoires*, éditées par A. Eymery, Paris, t.1 & 2, 1826.

Marquis de Bombelles, *Journal*, publié par Jean Grassion et Frans Durif, Genève, Droz, t. 3 (1789-1792), 1993.

Frédéric Masson (éd.), *Mémoires et lettres de François-Joachim de Pierre cardinal de Bernis (1715-1758)*, Paris, Plon, tome 1, 1878.

Secondaires :

Recueil d'instructions données aux ambassadeurs du traité de Westphalie jusqu'à la Révolution :

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XXVI, Venise, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1958

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XX, Rome. Tome troisième, 1724-1791 ; Paris : F. Alcan, 1913

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. IX, Russie. Tome second, 1749-1789 ; Paris : F. Alcan, 1890

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XXIX, Turquie, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1969

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. III, Portugal, Paris, F. Alcan, 1886

Traité et écrits concernant la charge d'ambassadeur et la pratique de la négociation au XVIIème et XVIIIème siècles :

GROTIUS, *De jure belli ac pacis*, 1625

Abraham de WICQUEFORT, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, 1680

Louis Rousseau de CHAMOY, *L'idée du parfait ambassadeur*, 1697

François de CALLIERES, *De la manière de négocier avec les souverains*, 1713

PUFENDORF, *Du Droit de la nature et des gens, ou Système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence et de la politique*, 1740

Gabriel Bonnot de MABLY, *Principes des Négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*, 1757

Emer de VATTEL, *Le droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliquée à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, 1758

Autres sources imprimées :

Dictionnaires

Dictionnaire de l'Académie Française, 1^{ère} édition, Paris, 1694

Dictionnaire de l'Académie Française, 4^{ème} édition, Paris, 1762

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, Paris, 1751

Ecrits privés

CASANOVA, *Histoire de ma vie*, Paris, Robert Laffont, 1993

The Third Earl of MALMESBURY (éd.), *Diaries and Correspondence of James Harris, First Earl of Malmesbury*, Londres, R. Bentley, 1844

Traité

Abbé de SAINT-PIERRE, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, Fayard, 1986

MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, 1748

Bibliographie

Méthodologie

Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, éditions du Seuil, 1996

Umberto ECO, *Comment écrire sa thèse*, Paris, Flammarion, 2016

Dictionnaires

Françoise SIMONET-TENANT, *Dictionnaire de l'autobiographie*, Champion, Paris, 2017

Jacqueline PICOCHÉ, *Dictionnaire étymologique du français*, nouvelle édition, Paris, Le Robert, 2009

Lucien BELY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.

Lucien BELY, Laurent THEIS, Georges-Henri SOUTOU... (et al.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005

Historiographie

Lucien BELY, Georges-Henri SOUTOU, *Les historiens français à l'œuvre, 1995-2010*, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2010

Guy BOURDÉ, Hervé MARTIN, *Les écoles historiques*, Paris, éditions du Seuil, 1983

Ouvrages généraux

Albane COGNÉ, Stéphane BLOND, Gilles MONTEGRE, *Les circulations internationales en Europe : 1680-1780*, Neuilly, Atlande, Clefs Concours, 2011

François BLUCHE, *La noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1995

Lucien BELY, *La France moderne : 1498-1789*, 2^e édition, Paris, PUF, 2013

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *La France des Lumières, 1715/1789*, Belin, Paris, 2014

Histoire de la diplomatie

Christian WINDLER, *La diplomatie comme expérience de l'autre : consuls français au Maghreb, 1700-1840*, Genève, Droz, 2002

Daniel AZNAR, Guillaume HANOTIN, Niels F. MAY, *A la place du Roi. Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVIe-XVIIIe siècles)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2014

Dante FEDELE, *Naissance de la diplomatie moderne (XIIIe-XVIIe siècles) : l'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Zurich, Nomos, 2017

Duc Albert de BROGLIE, *Histoire et diplomatie*, Paris, Calmann Lévy, 1889

Garret MATTINGLY, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1971

Jean-Claude ALLAIN, Françoise AUTRAND, Lucien BELY... (et al.), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005

Lucien BELY, (dir.), *L'invention de la diplomatie : Moyen Age-temps modernes*, Paris, 1re éd., Presses universitaires de France, 1998.

Lucien BELY, *Espions et ambassadeurs : au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990

Lucien BELY, Géraud POUMAREDE, (dir.), *L'incident diplomatique : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, A. Pedone, 2010

Lucien BELY, *L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2007

Stefano ANDRETTA, et al., *De l'ambassadeur : Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015

Stéphane JETTOT, *Représenter le Roi ou la Nation ? : les parlementaires dans la diplomatie anglaise : 1660-1702*, Paris, PUPS, 2012

Histoire de la pratique diplomatique

Andretta STEFANO, Stéphane PEQUIGNOT, Marie-Karine SCHAUB (dir.), *Paroles de négociateurs : l'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen âge à la fin du XIXe siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 2010

Aurélien COLSON, « Machiavel, *Le Prince* et la négociation », *Négociations*, vol. 20, no. 2, 2013, pp. 147-157

Jean-Claude WAQUET, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Rue d'Ulm, 2005

Jean-François DE RAYMOND, *L'esprit de la diplomatie : du particulier à l'universel*, Paris, Les Belles Lettres, 2015

Nicolas DROCOURT, Éric SCHNAKENBOURG (dir.), *Thémis en diplomatie : droits et arguments juridiques dans les relations internationales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016

Histoire des relations internationales

Alain HUGON, *Rivalités européennes et hégémonie mondiale : modèles politiques, conflits militaires et négociations diplomatiques : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, A. Collin, 2002

Antoine ARJAKOVSKY (dir.), *Histoire de la conscience européenne*, Paris, Salvator, Collège des Bernardins, 2016

Frédéric DESSBERG et Eric SCHNAKENBOURG (dir.), *Les horizons de la politique extérieure française. Stratégie diplomatique et militaire dans les régions périphériques et les espaces seconds (XVIe-XXe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2011

Georges LIVET, *L'équilibre européen : de la fin du XVe à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 1976

Jean BERENGER, Jean MEYER (dir.), *La France dans le monde au XVIIIème siècle*, Paris, SEDES, 1993

Jean MONDOT, Jean-Marie VALENTIN et Jürgen VOSS, *Deutsche in Frankreich, Franzosen in Deutschland, 1715-1789: Institutionelle Verbindungen, soziale Gruppen, Stätten des Austausches : Allemands en France, Français en Allemagne, 1715-1789 : contacts institutionnels, groupes sociaux, lieux d'échanges*, Sigmaringen, Thorbecke, 1992

Jean-Baptiste DUROSELLE, *L'idée de l'Europe dans l'histoire*, Paris, Denoël, 1965

Lucien BELY, *Les relations internationales en Europe : XVIIe-XVIIIe siècles*, 4^e édition, Paris, PUF, 2007

Marc BELISSA, Gilles FERRAGU, *Acteurs diplomatiques et ordre international, XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Kimé, 2007

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *Le mythe de l'Europe française au XVIIIe siècle : diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007

Histoire des sociétés de cour européennes (XVII^e-XVIII^e siècles)

Jeroen DUINDAM, *Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Dynastic Rivals, 1550-1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003

John ADAMSON (ed.), *The Princely Courts of Europe: Rituals, Politics and Culture under the Ancien Régime 1500-1750*, Londres, Seven Dials, 2000

Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court Nobility, 1580-1715*, Princeton, Princeton University Press, 1990

Norbert ELIAS, *La société de cour*, préface de Roger CHARTIER, Paris, Flammarion, 2008

Histoire des écrits du for privé

Alain GIRARD, *Le Journal intime*, Paris, 2^e ed., PUF, 1963

Arnaud DE MAUREPAS, Florent BRAYARD, *Les Français vus par eux-mêmes : le XVIIIe siècle : anthologie des mémorialistes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert-Laffont, 1996

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Camille ESMEIN-SARRAZIN, Gaël RIDEAU... (et al.) (dir.), *L'anecdote entre littérature et histoire : à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015

Jean-Pierre BARDET, Elisabeth ARNOULD, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine) : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010

Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005

Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en France : de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014

Laurence BADEL, Gilles FERRAGU, Stanislas JEANNESSON, Renaud MELTZ (dir.), *Ecrivains et diplomates. L'invention d'une tradition. XIX-XXIe siècles*, Paris, Armand Collin, 2012

Marie-Paule de WEERDT-PILOGE (dir.), *Mémoires des XVIIe et XVIIIe siècles : nouvelles tendances de la recherche*, Cahiers d'histoire culturelle, n°13, Tours, Université de Tours, 2003

Philippe ARIES, George DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée. 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, édition revue et complétée, Seuil, 1999

Philippe ARIES, Georges BUBY, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de la vie privée. 3 : De La Renaissance aux Lumières*, Edition revue et complétée, Paris, Seuil, 1999

Philippe LEJEUNE, Catherine BOGAERT, *Le journal intime : histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2005

Philippe LEJEUNE, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1971

Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, Paris, nouvelle édition augmentée, Seuil, 1996

Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique. 2, Signes de vie*, Paris, Seuil, 2005

Robert DION, Frances FORTIER, Barbara HAVERCROFT (dir.) (et al.), *Vies en récit. Formes littéraires et médiatiques de la biographie et de l'autobiographie*, Québec, Nota Bene, 2007.

Histoire culturelle et des circulations

Antoine LILTI, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005

Gilles MONTEGRE, *La Rome des Français au temps des Lumières : capitale de l'antique et carrefour de l'Europe, 1769-1791*, Rome, École française de Rome, 2011

Marc FUMAROLI, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, de Fallois, 2001

Histoire politique

Jean PICQ, *Une histoire de l'État en Europe : pouvoir, justice et droit du Moyen âge à nos jours*, 3^e ed., Paris, Presses de Sciences Po, 2015

Jean-François LABOURDETTE, *Vergennes : ministre principal de Louis XVI*, Paris, Desjonquères, 1990

Jean-Paul DESPRAT, *Le cardinal de Bernis : la belle ambition : 1715-1794*, Paris, Perrin, 2000

John NAJEMY (ed.), *The Cambridge Companion to Machiavelli* (Cambridge Companions to Literature), Cambridge, Cambridge University Press, 2010

Michel ANTOINE, *Le conseil du Roi sous le règne de Louis XV*, Genève-Paris, 1970

Nicolas MACHIAVEL, *Œuvres complètes*, dir. E. BARINCOU, Paris, Gallimard, (coll. « La Pléiade »), 1952

Histoire de la paix en Europe

Blaise BACHOFEN, Céline SPECTOR (dir.), *Écrits sur la paix perpétuelle*, Paris, J. Vrin, 2008

Bruno ARCIDIACONO, *Cinq types de paix : une histoire des plans de pacification perpétuelle (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris, PUF, 2011

Emmanuelle JOUANNET, *Emer de Vattel et l'émergence doctrinale du droit international classique*, Paris, A. Pédone, 1998

Georges LIVET, *Guerre et paix, de Machiavel à Hobbes*, Paris, Armand Collin, 1972

Actes de colloques

Le genre des Mémoires, essai de définition : actes du colloque international des 4-7 mai 1994, organisé à l'université des sciences humaines de Strasbourg, Paris, Klincksieck, 1995

L'Influence française en Russie au XVIII^e siècle : colloque international, 14 et 15 mars 2003, Fondation Singer-Polignac et Sorbonne, publié sous la direction de Jean-Pierre POUSSOU, Anne MEZIN et Yves PERRET-GENTIL, Paris, Institut d'études slaves : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004

L'ordre européen du XVI^e au XXI^e siècle : actes du colloque de l'Institut des recherches sur les civilisations de l'Occident moderne, 15-16-mars 1996, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998

Articles

Nathalie NOSBAUM, "Les romans-mémoires du XVIII^e siècle : entre mondanité et intimité." dans *Cahiers Saint Simon*, n°29, 2001. pp. 23-30

Virginie MARTIN, « Devenir diplomate en Révolution : naissance de la "carrière diplomatique" ? », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-3, no. 3, 2016, p. 110-135.

Index des noms de lieux, de personnes, etc.

Benoit XIV, 30

Bernis

François-Joachim, cardinal de, 9, 10, 15, 25, 28, 30, 32, 33, 35, 36, 48, 50, 51, 53, 56, 60, 61, 67, 68, 69, 70, 78, 79, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 105, 106, 111, 112, 116, 126, 127, 136, 138, 139, 140, 143, 148, 150, 156, 162

Bombelles

Marc Marie, marquis de, 22, 28, 38, 39, 48, 52, 56, 61, 62, 79, 80, 81, 85, 86, 110, 111, 117, 128, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 148, 150, 156

Callières

François de, 14, 28, 48, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 107, 108, 113, 119, 159

Casanova

Giacomo, 9, 22, 33, 81

Catherine II

de Russie, 9, 10, 16, 18, 21, 36, 49, 58, 62, 63, 64, 69, 76, 77, 79, 81, 82, 84, 102, 106, 119, 120, 132, 134, 140, 148, 149, 156, 170

Chamoy

Louis Rousseau de, 14, 28, 47, 48, 75, 99, 101, 102, 104, 108, 110, 118, 119

Choiseul

Etienne-François, Duc de, 10, 20, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 49, 50, 51, 52, 53, 58, 59, 60, 65, 67, 68, 77, 78, 85, 87, 88, 89, 109, 112, 113, 114, 119, 121, 122, 126, 127, 138, 144, 146, 150, 156

Corberon

Marie Daniel Bourée, chevalier de, 9, 22, 28, 32, 36, 37, 38, 49, 50, 52, 54, 55, 57, 62, 63, 64, 68, 69, 70, 72, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 102, 104, 105, 106, 110, 111, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 127, 128, 132, 133, 138, 139, 140, 144, 146, 147, 148, 149, 156

d'Alembert, 18, 144

Diderot, 9, 10, 18, 22, 126, 130, 144

Du Barry

Jeanne Bécu, comtesse, 30

Fleury

cardinal de, 19, 20, 59

François 1^{er}, 57, 65

Frédéric II

de Prusse, 16, 33, 62, 63, 76

Grotius, 28

Joseph II

d'Auriche, 17, 18, 63, 81

Juigné

Jacques Gabriel Louis Leclerc, marquis de, 36, 49, 55, 69, 72, 79, 82, 83, 104, 111, 117, 132, 133

Lavoisier, 18

Louis XIV, 10, 12, 13, 16, 19, 21, 43, 59, 99, 159

Louis XV, 20, 29, 30

Louis XVI, 20, 37, 39, 49, 58, 62, 80, 90, 149, 162

Mably

Gabriel Bonot de, 14, 28, 103, 129, 130

Machiavel, 13, 14, 15, 159, 162

Marie-Antoinette, 81

Marie-Thérèse

d'Autriche, 17, 76

Montesquieu, 14, 15, 18, 143

Napoléon, 90

Panine

Nikita, 63, 82, 132

Pierre 1^{er}

de Russie, 16, 57, 62, 144, 147

Pompadour

Jeanne Antoinette Poisson, marquise de, 29, 30, 31, 32, 33, 51, 88, 89

Potemkine

Grigori Aleksandrovitch, 63, 64, 82, 120, 121, 138, 148

Pufendorf, 28

Rousseau, 10, 14, 18, 22, 27, 28, 36, 47, 48, 75, 99, 101, 110, 118, 119, 142, 144, 148, 157

Saint-Pierre

Abbé de, 17

Saint-Priest

François-Emmanuel Guigard, comte de, 10, 28, 34, 35, 37, 38, 48, 49, 52,

- 54, 55, 57, 58, 65, 66, 68, 69, 71, 78,
79, 85, 86, 87, 90, 100, 106, 112,
115, 119, 120, 121, 127, 128, 134,
135, 138, 148, 149, 150, 156
- Saint-Simon
Louis de Rouvroy, duc de, 22
- Schoepflin
Jean-Daniel, 13, 97
- Ségur
Louis-Philippe, comte de, 20, 28, 37,
38, 49, 52, 53, 54, 57, 63, 64, 69, 70,
72, 73, 76, 78, 79, 84, 85, 90, 101,
106, 107, 108, 110, 111, 112, 113,
114, 115, 116, 119, 120, 121, 122,
128, 135, 138, 139, 141, 142, 143,
144, 146, 147, 148, 149, 150, 151,
156
- Torcy
Jean-Baptiste Colbert de, 13, 54, 97,
127
- Vattel
Emer de, 14, 28, 162
- Vérac
Charles-Olivier de Saint-Georges,
marquis de, 36, 37, 49, 55, 77, 79,
82, 111, 114, 115, 140
- Vergennes
Charles Gravier de, 10, 20, 21, 35, 36,
37, 52, 54, 55, 57, 65, 66, 68, 69, 71,
82, 87, 89, 116, 133, 150, 162
- Voltaire, 18, 36, 86, 142, 143
- Wicquefort
Abraham de, 14, 28, 47, 98, 99, 108,
131

Table des matières

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat	2
Remerciements	4
Dédicace	5
Sommaire	6
Introduction	7
Partie 1 - L'ambassade, entre buts personnels et contextes politiques.....	40
INTRODUCTION À LA 1 ^{ÈRE} PARTIE.	42
CHAPITRE I : LES DISPARITÉS LIÉES À LA CHARGE.	44
1. LA DIVERSITÉ DES POSTES	44
<i>Ambassadeur extraordinaire, ambassadeur résident, envoyé : la hiérarchie diplomatique.....</i>	45
<i>La première nomination.....</i>	48
<i>Contextes d'envoi et opinions personnelles.....</i>	54
2. LE POIDS DU CONTEXTE POLITIQUE.....	57
<i>Rome et Benoît XIV.....</i>	57
<i>Venise, une ville sur le déclin.....</i>	59
<i>La Russie de Catherine II.....</i>	60
<i>Constantinople et l'Empire ottoman.....</i>	63
3. ORDRES REÇUS ET POLITIQUE MENÉE.....	65
<i>Ressenti face aux missions principales.....</i>	65
<i>Improvisation et prise d'initiatives.....</i>	68
CHAPITRE II : LES AMBITIONS PERSONNELLES	73
1. DE L'IMPORTANCE DE LA CHARGE	74
<i>Prérogatives générales.....</i>	74
<i>L'ambassadeur, un homme ambitieux ?.....</i>	75
2. DE L'UTILISATION INDIVIDUELLE DU STATUT CONFÉRÉ.....	79
<i>Politique et relationnel.....</i>	79
<i>Culture et mondanités</i>	83
3. LE POSTE D'AMBASSADEUR, UN TREMPLIN POLITIQUE ?	86
<i>Le ministère des Affaires étrangères</i>	86
<i>Après la révolution.....</i>	88
CONCLUSION DE LA 1^{ÈRE} PARTIE.....	90
Partie 2 - L'ambassadeur face à lui-même : narration de soi et identité personnelle.....	92
INTRODUCTION À LA 2 ^{ÈME} PARTIE	94
CHAPITRE I : L'AMBASSADEUR FACE À SON MODÈLE TYPE : UNE IDENTITÉ POLITIQUE	96
1. MODÈLES ET TRANSMISSION	96
<i>Le portrait-robot de l'ambassadeur dans les différents traités</i>	97

<i>Intégration et restitution individuelle de ces modèles</i>	103
<i>L'importance de la tradition mémorielle</i>	104
2. UN COMPORTEMENT SPÉCIFIQUE	108
<i>Le comportement idéal selon les ambassadeurs en poste</i>	108
<i>En arrivant dans un pays étranger</i>	112
<i>Le corps diplomatique et ses interactions</i>	113
3. QUALITÉS ET CAPACITÉS MISES EN VALEUR	117
<i>De l'esprit</i>	118
<i>Dans les affaires</i>	119
CHAPITRE II : L'AMBASSADEUR FACE À LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS.....	123
1. PLACE, POIDS ET POUVOIR DANS LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS D'EUROPE	124
<i>Place et considération</i>	125
<i>Immunité et incidents diplomatiques</i>	129
<i>Le principe de préséance</i>	133
2. INTÉGRATION ET ADAPTATION.....	136
<i>Vivre à l'étranger</i>	136
<i>La nécessité de l'intégration</i>	139
3. POSITION POLITIQUE ET CULTURELLE	140
<i>L'ambassadeur, un « médiateur culturel » ?</i>	141
<i>Écrire la société</i>	144
<i>L'ambassadeur et la politique de l'Europe</i>	148
CONCLUSION DE LA 2^{ÈME} PARTIE	152
Conclusion.....	153
Sources	156
Bibliographie.....	158
Index des noms de lieux, de personnes, etc	164
Table des matières	166

RÉSUMÉ

Qu'est-ce que signifie être ambassadeur français dans l'Europe du XVIII^e siècle ? Qu'est-ce qu'une telle charge représente pour les hommes qui en sont chargés, et qui se retrouvent missionnés aux quatre coins de l'Europe ? Certains d'entre eux, écrivains dans l'âme, finissent par rédiger des Mémoires et des journaux, pour témoigner de leur expérience et de leur vie au service de la diplomatie française. Ils y parlent de leurs tâches, leur quotidien, leurs collègues et leurs missions, y relatent leur vie dans un pays et une cour étrangère, et racontent, de manière plus ou moins appuyée, l'importance que revêtait alors, pour eux, leur charge. L'intérêt de ces écrits se retrouve dans leur approche personnelle à un métier qui n'en était alors pas un : l'ambassadeur, cet homme d'État au service des souverains de l'époque moderne, et qui se raconte et se dévoile par l'image qu'en ont ses propres représentants. C'est l'approche étudiée ici par ce mémoire : l'identité de l'ambassadeur, son image et sa figure, à travers les yeux et les mots des hommes qui ont exercé cette charge.

SUMMARY

What it is like, being a french diplomat in eighteenth century's Europe ? What does it represent for the men charged with such a task and sent all across Europe ? Some of them end up writing memoirs and journals, in a way of reminiscing their time and experience serving the french diplomacy. They write about their missions, their colleagues, their everyday life and share what it was like, for them, to live and work in a different country and a different royal court, and how significant their work was in their eyes. The interest of these memoirs resides in the personal approach these writings give us of a job which wasn't one back then : the diplomat, this man serving the kings and queens of its time, and who's unfolding itself in these writings. This approach is the one studied in this research : the identity of the ambassador, its image and its figure, through the eyes and the words of the men that had been wielding the title.

MOTS CLÉS : XVIII^e siècle, ambassadeurs, relations internationales, politique européenne, écrits privés, Mémoires ; XVIIIth century, ambassadors, foreign relationship, european politics